



جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Département des sciences Financières et comptabilité

Mémoire de fin de cycle

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en science financières et
comptabilité*

Option : Comptabilité et audit

Thème :

**Etablissement et analyse financière des états
financiers d'une banque**

Cas pratique : BADR banque, agence 363TAZMALT.

Réalisé par :
BOUDRAA Razika
KHELIFA Massiva

Encadré par :
Mr FRISSOU Mahmoud

Année universitaire : 2021/2022

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier en premier lieu le bon dieu le tout puissant de
M'avoir donné la volonté et la force pour préparer ce travail.

Mes remerciements les plus vifs vont particulièrement à mon encadreur
Monsieur FRISSOU MAHMOUD pour l'aide qui m'a apporté;

Mes remerciements à tous les professeurs de la faculté SEGC et
Particulièrement à ceux de département de finance et comptabilité;

Nos gratitude à tout le personnel de la BADR Banque n°363 tazmalt ;

A ma famille qui par leurs prières et encouragements, j'ai pu surmonter à
Tous les obstacles.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail

A ma très chère mère que j'aime beaucoup ; qui m'a tant soutenue durant tout au long de mes études que dieu la garde pour nous.

A mon cher père que j'aime beaucoup ; qui m'a soutenue jusqu'au bout de chemin que je me suis dessinée, que dieu le garde pour nous.

A mes frères : Abdrezak , Nourdinne, Madani.

A mon fiancé Mehana BOURDACHE et belle mère et beau père;

A ma belle sœur Kamilia, Hana.

A mes amis : Bouchera, Ilham, Akila ;

A ma binôme Massiva KHELIFA et sa famille.

A mes enseignants et amis de l'étude ;

A à toutes les personnes qui me connaissent.

RAZIKA

Dédicace

C'est avec l'expression sincère de ma reconnaissance que je dédie ce mémoire à tous ceux qui me sont Chers

A commencer par ma chère mère

Quoi que je puisse dire, je ne saurer exprimer la fierté, le respect et l'amour que je vous porte

Je tiens fortement à vous remercier pour vos sacrifices et pour tout ce que vous faites pour mon bien-être et mon bonheur.

Que Dieu le Tout Puissant vous accorde santé et longue vie.

A mes adorables et chères sœurs et frères

A ma tante et sa fille fadila

A tout ma famille

A ma binôme Boudraâ Razika et ça famille

A tous mes amis karim, bouchera, Akila, ilham, mira, dilya

A mes enseignants et mes amis de l'étude

Et à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Massiva

Liste des abréviations

- AFTE** :association française des trésoriers d'entreprise.
- BADR** : banque de l'agriculture et du développement rural.
- BAFI**: base de données des agents financiers.
- BCA**: banque central d'Algérie.
- BDL**: banque de développement Local.
- BEA**: banque extérieur d'Algérie.
- BFE**: besoin de financement d'exploitation.
- BFR** : Besoin de fonds de roulement.
- BFRE** : Besoin de fonds de roulement d'exploitation.
- BNA**: banque national d'Algérie.
- CAD**: caisse Algérienne de développent.
- CAF**: la capacité d'autofinancement.
- CAHT** : chiffre d'affaire hors taxes.
- CMT**: crédit à moyen terme.
- CNAC**: caisse nationale d'assurance chômage.
- CNEP**: caisse nationale d'Epargne et de prévoyance.
- CPA**: crédit populaire.
- DA** : dinar algérien.
- DCT** : dettes a court terme.
- EBE** : l'excédent brut d'exploitation.
- FCC**: federal communications commission.
- FR** : fonds de roulement.
- FRBG** : fonds pour risques bancaires généraux.
- HT**: hors taxes
- IAS**: International accounting standard.
- IEDOM**: l'institut d'émission des départements d'outre-mer.

IEOM: l'institut d'émission d'outre-mer.

IFRS: International financial reporting standard.

MC : marge commerciale.

N : l'année précédent.

N+1 : l'année en cours.

NTIC: Technologies de l'information et de la communication.

OPCEC : Organisme de Placements collectifs en valeurs Immobilières.

PCEC : plan comptable des établissements de crédit.

PCG : plan comptable général.

PME : petites et moyennes entreprises.

PNB : produit net bancaire.

RBE : résultat brut d'exploitation.

RCAI : résultat courant avant impôt.

RE : résultat d'exploitation.

RN : résultat net.

SARL : société à responsabilité limitée.

SIG : les soldes intermédiaires de gestion.

SMS : système de message succinct.

TCR : tableau du compte de résultat.

TRN : trésorerie nette.

TTC : totales taxes comprises.

TVA : taxes sur valeur ajoutée.

VA : valeur ajoutée.

WIP : Work in process.

Liste des figures :

N ° de figure	Titre	Page
01	Schéma du crédit d'exploitation	47
02	Mode de crédit d'investissement	49
03	Schéma du l'organigramme de la BADR.	68

Liste des tableaux :

N ° de tableau	Titre	Page
01	Présentation de bilan	58
02	Présentation de l'hors bilan.	58
03	Présentation de compte de résultat.	64
04	Explication de l'organigramme de la BADR.	69
05	Le bilan financier	73
06	Le bilan en grandes masses	74
07	Présentation le calcul de la CAF (méthode descendante)	79
08	Présentation le calcul de la CAF (méthode d'ascendante)	80
09	Présentation les ratios de structure financier	80
10	Présentation les ratios de rotation	82
11	Présentation les ratios de rentabilité	83
12	Forme juridique actuelle de la personne physique	84
13	Actif du bilan	85
14	Passif du bilan	86
15	Représentation de bilan financier en 2015	87
16	Représentation de bilan financier en 2016	89
17	Représentation de bilan financier en grande masse en 2015	90
18	Représentation de bilan financier en grande masse en 2016	90
19	Représentation de compte de résultat	91
20	Fonds de roulement pour 2015 et 2016	93
21	Besoin en fond de roulement pour 2015 et 2016	93
22	Trésorerie nette pour 2015et 2016	94
23	Les soldes intermédiaires de gestion pour 2015 et 2016	94
24	Calcul la CAF par la méthode descendante pour 2015 et 2016	95
25	Calcul la CAF par la méthode d'ascendante pour 2015 et 2016	96
26	Présentation les ratios de structure	96
27	Présentation des ratios de rentabilité	97

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction générale ----- 1

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire.

Introduction ----- 3

Section (1) : Généralités sur la banque. ----- 3

Introduction ----- 3

1-1 L'historique de la banque ----- 3

1-2 Définition de la banque ----- 4

1-3 Le rôle des banques ----- 4

1-4 Typologies des banques ----- 5

1-5 Les fonctions des banques ----- 6

1-6 Les ressources de la banque ----- 7

Section(2) : Approche théorique conceptuelle du système bancaire et sa réglementation

Introduction ----- 9

2-1 Définition du système bancaire ----- 9

2-2 Système bancaire Algérien ----- 9

2-3 La performance du système bancaire ----- 9

Section(3) : Le risque bancaire, généralités et processus de gestion ----- 12

Introduction ----- 12

3-1 Définition du risque ----- 12

3-2 Les facteurs de risque ----- 12

3-3 Les différents risques bancaires ----- 13

3-4 Les processus de gestion des risques ----- 16

Section (4) : La comptabilité bancaire ----- 25

Introduction ----- 25

4-1 Généralité sur la comptabilité bancaire ----- 25

4-2 L'écriture comptable les classe de PCEC et les attributs -----	27
4-3 La comptabilité bancaire en Algérie -----	31
Conclusion	35

Chapitre 02 : La banque et la performance bancaire

Introduction -----	36
---------------------------	-----------

Section(1) : généralités sur la relation banque client -----	36
---	-----------

Introduction -----	36
---------------------------	-----------

1-1 Notion de relation banque client -----	36
1-2 Spécificité du client bancaire-----	36
1-3 Les attentes des clients bancaires vis-à-vis des banques -----	37
1-4 Les opérations de la banque -----	38
1-5 La clarification des relations avec la clientèle -----	40
1-6 Les avantages de la fidélisation dans le milieu bancaire -----	41
1-7 La relation de tarification bancaire -----	42

Section(2) : Généralités sur les crédits bancaires-----	45
--	-----------

2-1 Définition de crédit -----	45
2-2 Rôles et caractéristiques d'un crédit -----	45
2-3 Typologie des crédits-----	45

Section(3) : Les états financiers établis par la banque -----	54
--	-----------

3-1 Le bilan et le Hors bilan-----	54
3-2 Le compte de résultat -----	61
3-3 Information en annexe -----	64
3-4 Tableau des flux de trésorerie -----	65

Conclusion -----	66
-------------------------	-----------

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Introduction -----	67
---------------------------	-----------

Section(1) : La présentation de l'organisme de la BADR N°363 -----	67
---	-----------

1-1 Historique de l'agence BADR N°363-----	67
1-2 Mission de l'agence-----	67
1-3 Les objective de la BADR -----	67
1-4 L'organigramme de la BADR-----	68

Section(2) : Les sources d'informations de l'analyse financière -----	70
Introduction -----	70
2-1 Analyse de bilan -----	70
2-2 Analyse du compte résultat-----	76
2-3 L'analyse par la méthode des ratios-----	80
Section(3) : Application des états financiers sur le client de la banque-----	84
Introduction -----	84
3-1 Les garanties du client -----	85
3-2 Le bilan-----	85
3-3 Analyse du bilan financier-----	90
3-4 Présentation du compte de résultat -----	91
Section(4) : Les techniques de l'analyse financière -----	93
4-1 Calcul des équilibres financier -----	93
4-2 L'analyse de l'activité-----	94
4-3 L'analyse par la méthode des ratios-----	96
Conclusion générale -----	98
Bibliographie	
Les annexes	
Table des matières	
Résumé	

Introduction générale

Introduction générale

Les banques occupent un rôle central au sein de système économique et financier d'une nation, la spécificité de ce secteur d'activité réside dans la collecte de dépôt, la distribution de crédit, la gestion des moyens de paiement, tout en assurant à sa clientèle des garanties d'une sécurité suffisante.

L'évolution rapide du secteur économique et les mutations constantes de l'environnement porte atteinte à l'entité bancaire et l'expose à une multitude de risques, il est devenu alors essentiel de prendre systématiquement en considération les risques pouvant influencer durablement le succès d'un établissement bancaire.

Le respect des règles et des méthodes ne serait pas suffisant pour atteindre les objectifs d'image, s'il n'est pas complété par des mesures destinées à assurer l'exhaustivité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des informations produites, une politique de gestion efficace suppose l'existence d'une relation de fidélisation entre la société bancaire et sa clientèle pour assurer l'efficacité en vue de l'amélioration de sa performance.

Toutes les entreprises à pour en fonction de ses moyens de l'attente des objectifs fixés, pour cela elles doivent veiller à fin de confirmer que la relation entre l'institution et le client soit basée sur la confiance et la pérennité. La performance des clients et leurs fidélisation est un outil de conduite à la continuité de l'activité de l'institution financière.

Les établissements de crédit doivent tenir compte de la rentabilité et la fiabilité, la performance, et la fidélité des clients à fin de pouvoir éviter les différents risques qui peuvent survenir et mettre en péril la performance et rentabilité de l'entreprise bancaire.

Partant de ces éléments, notre intérêt s'est porté sur le traitement du sujet relatif à la performance bancaire à travers sa relation avec la clientèle.

A fin de bien mener notre travail nous avons tenté de répondre à la problématique suivant :

Il est primordial de s'interroger sur l'Etat de performance et la fidélisation et la place qu'occupe le client au sein de l'établissement bancaire ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette question centrale, nous allons articuler notre travail autour des questions secondaires à s'avoir :

- _ Quelles sont les sources de financement des entreprises ?
- _ Quelle est le rôle de client dans la banque ?
- _ Quelle est la nature de relation entre le client et la banque ?

Pour répondre à ces questions nous allons tester les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : la banque finance un client une fois que sa performance et sa rentabilité est vérifiée.

Hypothèse 2 : l'Etat de performance de la clientèle a un impact sur l'Etat de performance de la banque.

Introduction générale

Hypothèse 3 : l'analyse ne vise pas seulement à aider le banquier dans sa prise de décision d'octroi de crédit, mais aussi à assurer la bonne gestion du risque liée à cette décision.

L'objectif de ce travail est de présenter et de connaître le rôle de la clientèle dans l'établissement bancaire. Et l'analyse de la performance bancaire à travers un client.

Nous allons utiliser dans notre étude deux méthodes généralement appliquées dans tous les travaux de recherche, la méthode descriptive, basée sur une recherche bibliographique, documentaire, articles, mémoires, ouvrages divers lors de la présentation de l'état de performance bancaire à travers la relation banque client et les risques liés à cette activité, une approche analytique basée sur l'analyse de la performance bancaire à travers un seul client de sa clientèle, à partir des documents et des informations obtenues lors du stage effectué au niveau de l'agence BADR N° 363 de TAZMALT.

Afin d'atteindre les objectifs escomptés, nous allons scinder notre travail en trois chapitres à savoir :

Le premier chapitre intitulé « les généralités sur la banque ». Traite les différents aspects liés à la banque, dans la première section nous allons parler de généralités sur la banque », dans la deuxième section nous allons entamer « les approches théoriques conceptuelles de système bancaire et sa réglementation », dans la troisième section « le risque bancaire, généralités et processus de gestion » et dans la quatrième section « la comptabilité bancaire » .

Le deuxième chapitre sera consacré à la banque et à la performance bancaire, dans la première section nous allons parler de « généralités sur la relation banque client », dans la deuxième section « généralités sur les crédits bancaires » et dans la troisième section « les états financiers établis par la banque ».

Enfin, le dernier chapitre présente l'étude pratique consacrée à « l'analyse de la performance bancaire à travers l'un de ses clients au sein de l'agence N° 363 de TAZMALT », dans la première section nous allons « présenter l'organisme de la BADR n°363 », dans la deuxième section nous allons parler de « les sources d'informations de l'analyse financière », dans la troisième section « application des états financiers sur le client de la banque » et dans la dernière section « les techniques de l'analyse financière » .

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Introduction :

La banque est l'une des premières ressources de financement d'une activité économique elle joue un rôle très important.

Effectivement, le financement est une matière que la banque transforme en produit sous forme de crédit, moyennant un gain issu des intérêts. L'activité de crédit engendre des risques non négligeables pour la banque et ses créanciers dont la nécessité de se protéger en prônant un certain nombre de mesures.

Dans ce chapitre, nous allons exposer quelques notions fondamentales sur les banques et nous présentons la comptabilité bancaire.

Section (1) : Généralités sur la banque :

Les banques font parties de notre vie quotidienne dans un monde où la finance devient de plus en plus immatérialisée. Donc, c'est un sujet qu'on peut qualifier d'actualité et il est évident que l'on cherche à utiliser les services qu'elles offrent et de les exploiter au profit même de l'économie nationale.

1-1 : L'historique de la banque :

L'histoire de la banque est claquée sur l'histoire de la monnaie même si certaines opérations financières coutumières des banques, comme le prêt à intérêt, ont pu être relevées depuis la plus haute antiquité avant même l'invention de la monnaie.

On peut faire remonter l'origine de la banque à Baby lone, ou dès le 2^{ème} millénaire av-J-C le prêt sur marchandises (particulièrement les gains) se pratiquait déjà dans l'enceinte des temples.

Les activités de la banque ne concerneront essentiellement que des opérations de caisse, le crédit restant rare. Cette situation typique de l'antiquité où il y a des banquiers mais pas de banque au sens institutionnel.

Pendant la révolution industrielle, les banques jouent aussi leur rôle en favorisant l'industrialisation grâce aux comptes d'épargne. C'est aussi naissent les maisons de hante banques, qui fort de solides fonds propres, attirent les gros patrimoines, et la gestion de fortune devient la base de leur activités.

La crise bancaire de 1907 puis les deux guerres mondiales et la crise de 1929 ne sont pas favorables à l'expansion du secteur bancaire.

L'expérience prouve que la généralisation des banques centrales « prêteur de dernier ressort », ne garantit pas la stabilité financière, c'est le trésor qui conduit toute la politique de crédit et les banques ont principalement un rôle de collecte.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

A partir des années 80 avec la mise en place des changes, les états relâchent largement leur emprise sur la banque, un vaste mouvement de déréglementation de secteur voit le jour.

1-2 : Définition de la banque :

- Terme générique qualifiant une entreprise qui a une multiplicité d'activités et de services « des crédits. Historiquement sont venus s'ajouter à ces prérogatives l'offre et la gestion des moyens de paiement. Les années 80 et 90 ont été celles de l'explosion des activités bancaires et financières avec entre autre l'émergence de la banque de marché et de la bancassurance.¹
- Le terme de banque est l'appellation générique habituellement utilisée pour désigner des entreprises à fonctions, statuts ou activités fort différents. Il convient donc de définir plus précisément ce que ce terme recouvre en adoptant successivement trois approches, théorique ou la fonction d'intermédiaire financier est privilégiée, une approche institutionnelle liée à la notion d'établissement de crédit et une approche plus professionnelle qui reconnaît la diversité du métier de banquier²
- **Définition économique :**
Institution financière habilitée à recevoir des dépôts à vue du public et à effectuer toutes opérations de banque. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit des dépôts, accorde des crédits, règle les ordres de paiement à des titres, soit par chèque, soit par transfert électronique. Elle propose de nombreux autres services : conseils, services d'assurance, services de gestion et de portefeuille.
- **Définition juridique :**
Les banques sont les institutions financières qui réalisent des opérations de banque telles que définies par la loi et qui sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires correspondantes. En France l'article L311-1 du code monétaire et financier donne la définition suivante : « les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que les services bancaires de paiement ». Dans chaque zone monétaire, l'activité bancaire se trouve être supervisée par une banque « la banque centrale » disposant d'un statut particulier lui assurant une relative indépendance pour assurer des missions spécifiques.

1-3 : le rôle des banques³ :

Le rôle de la banque consiste à collecter les capitaux disponibles pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité à des opérations de crédit :

¹ Thierry Duclos, « Dictionnaire de la banque », 6^e édition, Paris : SEFI édition ; Pincourt (Quebec) : s.n, 2013, p.46

² Sylvie de Coussergues, « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », Dunod 5^e édition, Paris, 2007, p.01

³ <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/crise-banque-argent>

- **La collecte des dépôts** : les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer (art 111 de la loi N° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit) ;
- **La distribution des crédits** : la notion de dépôt sous entend :
 - * les dépôts à vue (comptes chèques, comptes courants et les et les comptes sur livrets d'épargne) ;
 - * les dépôts à terme (comptes à terme, bons de caisse, etc.) ;
 - * les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprise (commerçants, industriels, etc.) ;
 - * les fonds déposés dans divers comptes en banques constituent l'essentiel des ressources de la banque.

1-4 : Typologie des banques :

On recense plusieurs formes d'organisation des banques⁴ :

Les banques publiques, les banques coopératives, les banques commerciales...

1-4-1 : La banque publique :

Il s'agit des sociétés bancaires détenues par l'Etat ou par des organismes publics. Elle se distingue de la banque commerciale par son type d'actionariat, mais souvent aussi par certaines missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics.

Exemples : la BNA et la BEA ... en Algérie et la banque postale, la caisse des dépôts et les crédits municipaux en France.

1-4-2 : La banque commerciale :

Les banques commerciales sont des sociétés constituées d'un capital détenu par des actionnaires extérieurs à leur clientèle, par opposition aux banques coopératives.

La banque commerciale a pour but de réaliser des bénéfices commerciaux. Les banques commerciales peuvent être cotées en bourse : la grande majorité d'entre elles l'est. En effet une banque commerciale peut être une banque internationale, nationale régionale. Propose différents produits financiers tels que les crédits, les placements et l'épargne ainsi que les assurances (vie, automobile, habitation). Nous citons en exemple de banque commerciale la société générale, la Housing bank...

1-4-3 : La banque coopérative :

Il s'agit de la banque dont la propriété est collective et dans laquelle le pouvoir est démocratique. Les dirigeants d'une banque coopérative sont élus par les sociétaires avec le principe d'élection « une personne, une voix » et les décisions sont prises en assemblée générale.

⁴ BELAID.MC, « Comprendre la banque », édition pages bleues, 2015, p08.p11

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

La banque coopérative se caractérise par une gestion très décentralisée et locale et a pour atout de mieux connaître les besoins et les attentes de ses clients. C'est un acteur du développement durable et de la responsabilité sociale comme la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion sociale. Nous citons en exemple la CNEP, La BDL...

1-4-4 : La banque centrale :

La banque centrale d'un pays est une institution chargée par l'Etat de décider d'appliquer la politique monétaire. Elle joue tout ou partie des trois rôles suivants :

- Assurer l'émission de la monnaie fiduciaire et contribuer ainsi à fixer les taux d'intérêt ;
- Superviser le fonctionnement des marchés financiers, assurer le respect des réglementations du risque (ratio de solvabilité) des institutions financières (en particulier les banques de dépôt) ;
- Jouer le rôle de prêteur en dernier ressort en cas de crises systémiques. Les banques centrales n'ont pas de rôle strictement identique ou la même organisation dans tous les pays ; elles peuvent notamment partager leurs pouvoirs avec d'autres institutions. Exemple : la banque centrale d'Algérie.

1-5 : les fonctions des banques :

Les fonctions de la banque, dans toutes leurs formes sont relativement les mêmes et se présentent comme suit⁵ :

1-5-1 : la collecte de ressources :

Cette fonction s'opère généralement grâce :

- Aux dépôts dans les comptes des particuliers et des entreprises sans rémunérations ;
- Aux dépôts dans les comptes des particuliers et des entreprises avec rémunérations ;
- Aux dépôts à terme des bons de caisse avec rémunérations ;
- Aux souscriptions des bons de caisse avec rémunérations ;

Sachant que la durée de détention des ressources au niveau de la banque varie, soit à vue, soit à terme. La banque les adapte à des emplois correspondants, pour les dépôts à terme, elle doit les restituer à terme (en échéance) en plus de leurs rémunérations. Quant aux dépôts à vue, la banque est tenue de les restituer après avoir assuré la garde des présentations du déposant.

1-5-2 : Les opérations financières :

La banque intervient souvent pour conclure des opérations financières, soit pour le compte de ses clients moyennant une rémunération qui est matérialisée par des commissions sur l'opération elle-même, soit pour son propre compte.

⁵ ADGHAR.A : « étude analytique d'un financement bancaire cas de la CNEP », mémoire fin d'étude, licence en science économique, UMMTO, 2009, p 07. p 12

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

En général il est recensé les opérations financières suivantes :

- L'émission d'obligations et leurs négociations ;
- L'émission d'actions et leurs négociations ;
- Les opérations de charges entre les différentes devises ;
- Les opérations de placements ainsi que la gestion et le suivi d'un portefeuille de la valeur pour le compte de sa clientèle et/ou pour son propre compte.

1-5-3 : Les opérations de trésorerie :

L'activité de la banque est basée sur la monnaie dont les mouvements sont de différents sens. C'est pour ces raisons que la notion de trésorerie est fondamentale dans son activité et sa gestion.

Ainsi elle se trouve sollicitée par ses clients pour le recouvrement de valeur au niveau national et international. A fin de prendre les opérations de trésorerie au sens large, il faut inclure les opérations effectuées par la banque au niveau des marchés monétaires en tant qu'offres ou demandeurs de fonds.

1-5-4: La distribution des crédits :

La loi N°86/12 du 19/08/1986, définit le crédit comme « tout acte par lequel un établissement habilité à ces effets, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique ».

- L'opération des crédits par signature se reconnaît à la réunion de trois éléments :
 - Une avance en monnaie ;
 - Une rémunération du créancier ;
 - La restitution du fond prêté.
- Et le crédit prend trois formes :
 - Crédit d'exploitation ;
 - Crédit d'investissement ;
 - Crédit par signature.

1-6 : les ressources de la banque :

Les banques créent la monnaie à la demande des entreprises et des ménages qui sollicitent des crédits. L'opération permet d'avancer les fonds nécessaires à la création future de richesse (production des entreprises) ou de revenus (les salaires à venir des ménages). Le rôle des banques traditionnelles-dites « commerciales »- est donc triple : créer la monnaie ; collecter et gérer les dépôts de leurs clients et faire circuler la monnaie entre les comptes.

- Les banques prêtent aux entreprises (ainsi qu'aux particuliers et à l'Etat) pour leur permettre de financer leur production future : la création monétaire consiste pour la banque à créditer le compte de dépôt de l'entreprise (ce schéma illustre la création monétaire par prêts aux entreprises). Apparaît là la première fonction des banques. Ce crédit bancaire constitue une créance de la banque sur l'entreprise, et symétriquement une dette de l'entreprise envers la banque. La création monétaire par prêt aux

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

entreprises permet de surmonter le décalage dans le temps entre leurs dépenses (payer des salaires) et leurs recettes ultérieures (vente de la production).

- L'entreprise paie les dépenses (salaires des travailleurs) liées à son cycle de production en utilisant l'argent disponible sur son compte de dépôt bancaire : la monnaie créée commence à circuler dans l'économie.
- Les salariés vont à leur tour faire circuler la monnaie sous forme « scripturale » à l'aide de moyens de paiement comme les chèques, les cartes de crédit...

Apparaît là une troisième fonction des banques : mettre à la disposition de leurs clients des instruments de paiement.

- Les salariés vont acheter les biens produits par les entreprises, ce qui se traduit à nouveau par des flux monétaires depuis les comptes des ménages vers les comptes de dépôt des entreprises.
- L'entreprise utilise ses ressources, liées à la vente de sa production, pour rembourser sa dette à la banque : la monnaie initialement créée est alors détruite, la banque perçoit des intérêts, et le cycle recommence.

On peut voir les banques comme une gigantesque pompe qui crée, fait circuler, puis aspire l'argent nécessaire au fonctionnement de l'économie.

On conclut que les banques jouent un rôle très important dans la croissance économique grâce aux services fournis par cette dernière soit pour la vie quotidienne des gens, où bien pour l'économie nationale, de cela le monde est devenu indispensable pour ces institutions financières.

Section (2) : Approche théoriques et conceptuelles du système bancaire et sa réglementation

Le secteur bancaire est considéré comme essentiel pour assurer un bon fonctionnement économique répondant aux besoins et aspirations des principaux acteurs. Cependant, l'étude de la performance des établissements bancaires revêt un intérêt particulier pour évaluer la situation financière des banques. La performance d'une banque représente son aptitude à dégager de son exploitation des gains suffisants après déduction des coûts nécessaires à cette exploitation dont le but est de poursuivre durablement son activité.

2-1 : Définition du système bancaire⁶:

C'est l'ensemble des banques (secondaires, commerciales) d'une même zone monétaire forme un système bancaire piloté par une banque particulière appelée banque centrale, qui contrôle l'ensemble des banques, assure l'émission des billets et définit la politique monétaire.

2-2 : Système bancaire Algérien⁷ :

2-2-1 : Historique de système bancaire Algérien :

Le secteur bancaire Algérien était constitué, outre la banque centrale, de différents organismes de financement actuellement en activité : banque nationale d'Algérie (B.N.A), banque extérieure d'Algérie (B.E.A), crédit populaire (C.P.A), caisse Algérienne de développement (C.A.D), caisse nationale d'Épargne et de prévoyance (C.N.E.P), la banque centrale d'Algérie (B.C.A), étant un institut d'émission et de contrôle. Le système bancaire Algérien s'est constitué en deux étapes principales. La première étape a consisté en la mise en place d'un système bancaire national ; la seconde en sa libération vers le secteur privé, aussi bien national qu'étranger.

2-2-2 : Définition de système bancaire Algérien :

« Dès décembre 1962, l'Algérie se dote d'instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar Algérien, et par la création de la banque centrale d'Algérie » pour financer le développement économique du pays, l'Algérie va opérer progressivement une Algérianisation d'un secteur bancaire qui, jusqu'à la fin des années 1960, est encore largement composé d'opérations privées et étrangères. Au terme de la période, le secteur devient exclusivement public et spécialisé.

2-3 : La performance du système bancaire :

⁶ AYAD Fouzia, TAHIR Kahina , « analyse des performances du système bancaire Algérien : cas de la BADR (bejaia) », mémoire fin d'étude, univ-Bejaia 2015/2016, p.05

⁷ AYAD Fouzia, TAHIR kahina, op.cit, p 16

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

La performance des firmes bancaire et leurs déterminants deviennent un enjeu important, dans ce contexte de différentes mutations qui imposent la restructuration des systèmes bancaires qui fragilisent de nombreux établissements financière. En effet, les systèmes bancaires méritent une attention particulière, car les problèmes bancaires qui surviennent sont de nature à générer des risques systématiques importants, qui auront des répercussions non seulement sur l'environnement économique local, mais également dans d'autres pays et cela dû à l'intégration croissante des marchés financières. L'exemple le plus récent de cet état de fait est la crise immobilière de l'été 2007 (supprime).

2-3-1 : La performance du secteur bancaire⁸ :

➤ Définitions de la performance :

La notion de performance peut être appréhendée par la notions de rentabilité financière, elle renvoie directement à la mesure des fonds propres. Or dans le secteur bancaire, cette notion de capitaux propres recouvre des définitions et des objectifs assez différents.

La performance est à la fois un accroissement du chiffre d'affaires et des bénéfices ; dans l'entreprise, elle répond à un certain nombre d'atouts qui vont des qualités de l'innovateur, à la capacité de mobilisation des moyens financière, à l'arbitrage judicieux de la combinaison des facteurs, au succès d'une insertion commerciale et à la pérennité de l'unité de la production dans la concurrence ; etc.

Selon LORINO Philippe, « la performance dans l'entreprise est tout ce qui, et seulement ce qui, contribue à améliorer le couple valeur-coût (à contrario, n'est pas forcément performance ce qui contribue à diminuer le coût ou à augmenter la valeur, isolément) ; elle est tout ce qui, et seulement ce qui, contribue à atteindre les objectifs stratégique ».

La performance peut être étudiée dans plusieurs secteurs, à savoir le secteur financière, économique, social, organisationnel, technique, managériale, stratégique, commercial et global.

A/ La performance économique :

Désigne celle engendrée en réduisant les coûts par la maximisation du chiffre d'affaires, de la rentabilité des investisseurs et de son produit net. Ce type de performance est mesuré selon des composantes à court et à long terme.

B/ La performance social :

Cette performance est définie comme le niveau de satisfaction atteint par l'individu participant à la vie de l'organisation.

C/ La performance financière :

⁸ AYAD fouzia, TAHIR kahina : op.cit, p30

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Désigne la capacité de l'entreprise à maîtriser ses modes de fonctionnement ; c'est-à-dire la manière avec laquelle l'entreprise transforme les intrants en extrants de la façon la plus optimale possible.

D/ La performance technique :

Désigne la manière avec laquelle l'entreprise utilise efficacement les ressources disponibles, le degré d'innovation dans le système de gestion, le processus de production et enfin des produits et les services produits par elle-même.

E/La performance managériale :

Peut être définie comme étant la capacité du manager à répartir son temps et à coordonner les trois principaux éléments, à savoir l'esprit de conception, l'habileté d'exécution, la conciliation et la gestion des contradictions.

F/La performance organisationnelle :

Définie comme étant les mesures portant directement sur la structure organisationnelle et non sur ses conséquences éventuelles de nature sociale ou économique.

G/ La performance stratégique :

Constitue un objectif primordial et pour se faire, l'entreprise doit fixer des objectifs stratégiques appropriés, à savoir l'amélioration de la qualité des produits d'adaptation d'un marketing original et de l'adaptation d'une technologie de fabrication plus performante.

H/La performance commerciale :

Peut être considéré comme étant la capacité d'une entreprise à satisfaire des besoins de sa clientèle en offrant des produits et services conformes aux attentes des consommateurs.

I/La performance globale :

Peut être définie comme une recherche pour équilibrer le poids des différentes performances et prendre en compte les intérêts de chaque partie prenante.

Les banques occupent une place centrale dans le système économique, elles ont la responsabilité collective de la gestion des moyens de paiement et elles se présentent comme l'un des principaux garants de la solidité et de la compétitivité de l'économie d'un pays.

Section 3 : le risque bancaire, généralité et processus de gestion

Le risque fait partie de la vie quotidienne de la banque puisqu'elle vit dans un environnement qui ne cesse de changer. Afin de faire face aux nombreux risques encourus, la banque a adopté un processus de gestion comme un élément indispensable pour assurer son bon fonctionnement. Pour cela, avant de présenter ce processus de gestion, il est opportun de passer en revue la définition du risque et les facteurs qui le génèrent, ainsi que ses différents types.

3-1 : Définition du risque⁹:

Etymologiquement, « le mot risque vient du latin *rescape* qui signifie la rupture dans un équilibre par rapport à une situation attendue ».

En outre, le risque être défini comme suit : « le risque correspond à l'occurrence d'un fait imprévisible, ou à tout le moins certain, susceptible d'affecter les membres, le patrimoine, l'activité de l'entreprise et de modifier son patrimoine et ses résultats ».

D'une manière générale, le risque est « une situation (ensemble d'événements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit ».

Tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats. Le risque, inhérent au secteur bancaire se distingue par sa multiplicité et par son caractère multidimensionnel ne pouvant être mesuré par un seul indicateur.

3-2 : Les facteurs de risques¹⁰ :

Les facteurs de risque sont des variables dont on ne peut ni connaître ni prévoir l'existence et/ou l'évolution. Ils constituent ce que l'on appelle « l'information disponible » et peuvent modifier la valeur d'un portefeuille donné à un moment donné. Ces facteurs peuvent être :

- Qualitatifs (un événement politique ou économique) ou quantitatifs (le niveau d'un indice boursier).
- Observables (le prix du baril de pétrole) ou inobservables (la volatilité des taux à 10 ans...);
- Récurrents (les cours de change) ou ponctuels (la publication de l'indice de consommation).

Les facteurs de risque ne doivent pas être redondants mais en aussi grand nombre que possible, afin d'expliquer clairement les variations qui peuvent générer des risques.

⁹ LAKAOUR Mohand Akli, MADOUR Sidali, « la comptabilité des banques cas banque de l'agriculture et du développement rural », mémoire fin d'étude, univ-Bejaia, 2020/2021, p23

¹⁰ LAKAOUR Mohand Akli, MADOUR Sidali, op.cit, p30/p31

3-3 : Les différents risques bancaires¹¹ :

Le risque inévitable pour un établissement bancaire lors de l'exercice de son activité. En général il existe trois types de risque présentés ci-après.

3-3-1 : Le risque de crédit :

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposée une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est-à-dire « le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ». Il est lui-même décomposé en trois catégories.

- **Le risque de défaut :**

Le risque de crédit fait souvent référence au risque de défaut, également appelé le risque de crédit « pour », qui est défini par l'agence Moody's comme étant « tout manquement ou retard sur le paiement du principal ou des intérêts ».

- **Le risque de dégradation de la qualité du crédit:**

Le risque de crédit désigne également, d'une façon plus nuancée, celui de la dégradation de la situation financière de l'emprunteur (Down Grading Risk). En effet, si la perception de la qualité de l'emprunteur se détériore, sa prime de risque augmente, ce qui fait déprécier sa valeur sur le marché même si le défaut ne survient pas.

- **Le risque lié au taux de recouvrement:**

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de l'exposition aux risques et déterminer ainsi le montant de la créance qui pourra être récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

A. Conséquences du risque de crédit

1. L'image de tous les risques financiers, le risque de crédit n'est pas en effet sur la banque. Il peut se manifester, en fonction de son ampleur, sur son résultat, sa note, sa réputation et même sa solvabilité.

- ❖ **Dégradation des résultats de la banque :**

Un portefeuille de crédit trop risqué engendre souvent des pertes excessives, concrétisées sur le bilan par l'augmentation de l'encours des créances douteuses, et par conséquent, la banque génère des résultats médiocres, voire même négatifs.

- ❖ **Dégradation de la note de la banque :**

La détérioration des résultats de la banque conduit les agences de notation à réviser, à la baisse, son rating dans la mesure où les résultats réalisés font partie des principaux facteurs que ces agences prennent en considération lors de l'attribution des notes, ce qui portera

¹¹ LAKAOUR Mohand Akli , MADOUR sidali , op.cit, p31..p36

préjudice à l'image de marque de la banque. Ainsi, les déposants vont se précipiter à retirer leurs fonds de la banque et les agents du secteur bancaire vont perdre confiance en elle, provoquant ainsi sont-ils liquidité.

❖ Dégradation de la solvabilité de la banque :

La réalisation des pertes consécutives entraîne la consommation des résultats générés par la banque, or si les résultats ne sont pas suffisants pour absorber ces pertes, la banque sera dans l'obligation d'amputer ces pertes des fonds propres, ce qui peut engendrer, à un terme moyen ou long, l'insolvabilité totale de la banque.

3-3-2 : Le risque de marché :

Le risque de marché est l'un des risques les plus importants auxquels les banques sont exposées, il peut être défini comme suit : « c'est le risque de perte d'une position de marché résultant de la variation du prix des instruments détenus dans le portefeuille de négociation ou dans le cadre d'une activité de marché dite aussi de trading ou de négoce ».

Le risque de marché englobe quatre types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de position sur actions et produits de base.

• Le risque de taux d'intérêt :

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Il concerne deux types d'opérations, les opérations d'intermédiation et les opérations de marché.

- Les opérations d'intermédiation qui présentent un risque dû à la différence de maturité et de nature de taux d'intérêt existant entre l'actif et le passif. Ce risque se matérialise, par exemple, quand un établissement qui se refinance à court terme à taux fixe ;
- Les opérations de marché peuvent également comporter un risque de taux volontairement encouru sur la base des anticipations qui sont faites.

• Le risque de change :

« Le risque de change est analogue au risque de taux ». C'est le risque de perte liée à une évolution défavorable du cours d'une devise.

Il peut également concerner :

- Les opérations d'intermédiation représentant un risque à la possession par la banque des créances et dettes en monnaie étrangère ;
- Les opérations de marché comportant un risque de change volontairement encouru, ces opérations étant souvent réalisées à partir d'instruments dérivés (future, options de change et swaps de devises).

• Le risque de position sur action :

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

C'est le risque de perte suite à une évolution défavorable du cours d'une action ou du cours d'un indice boursier. Ce risque apparaît lorsque l'établissement de crédit considéré détient un portefeuille d'actions ou d'instruments dérivés sur actions (options sur actions ou options sur indices boursiers).

- **Le risque de prix de produit de base :**

Les marchés de produits de base se sont fortement développés durant ces dernières années, particulièrement aux Etats-Unis (Chicago) et en Angleterre (Londres) où se traitent le comptant et le terme sur de nombreux produits : pétrole, or, argent, blé ... etc.

A cet effet, une banque s'expose au risque de prix de produits de base à partir du moment où elle active sur l'un de ces marchés en tant qu'investisseur ou que teneur.

3-3-3: Les risques opérationnels:

Le risque opérationnel associé aux activités bancaires et financières est encouru de longue date. Même s'il n'est pas toujours apparent ou directement observable, ce risque est responsable de nombreuses défaillances dans les établissements de crédit. Pourtant, la reconnaissance de son existence est un phénomène relativement récent.

Pour le comité de Bâle : « le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation ».

Le comité de Bâle reconnaît que la définition des risques opérationnels peut être différente d'un établissement bancaire à un autre. Par conséquent, les banques pourront, en fonction de leur propre définition de leur organisation interne, leur taille, la nature et la complexité de leurs activités, adopter leur propre définition des risques opérationnels.

Le risque opérationnel comprend notamment les risques suivants :

- **Le risque humain :**

De façon générale, ce sont les risques que les exigences attendues des moyens humains (exigence de compétence et de disponibilité, exigence de déontologie...) ne soient pas satisfaites. Les risques humains recouvrent notamment :

- Les erreurs ;
- Les fraudes ;
- Le non-respect des règles déontologiques (ces règles sont essentielles, notamment dans les métiers d'intermédiation sur les marchés et de gestion d'actifs pour le compte de tiers) ;
- La difficulté à conserver (ou à recruter) les ressources humaines nécessaires, notamment dans certains métiers ou fonctions sensibles.

- **Les risques liés aux procédures :**

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Ils désignent notamment :

- L'inexistence, la non mise en oeuvre ou encore l'inadaptation des procédures ;
- Le non-respect des procédures.
 - **Les risques juridiques :**

Ils recouvrent notamment :

- La mauvaise rédaction ou documentation des contrats (avec les clients, les salariés...) ou l'inapplicabilité de certains contrats ;
- Le non-respect des dispositions juridiques en vigueur (notamment les dispositions spécifiques aux activités bancaires et financières) ;
- Le non prise en compte des changements survenus dans la législation ou la réglementation en vigueur.
 - **Les risques fiscaux :**

Il s'agit du risque d'être condamné à payer une amende suite à une mauvaise interprétation de la loi fiscal.

- **Les risques informatiques :**

Ils recouvrent notamment :

- L'inadaptation de l'architecture informatique ;
- Les insuffisances de la sécurité informatique (sécurité physique ou logique).

3-4 : Le processus de gestion des risques bancaires¹² :

La gestion des risques a pour objet de mesurer et contrôler les risques, elle est considérée comme un élément indispensable pour le fonctionnement de chaque banque. Nous allons présenter dans ce qui suit l'organisation même des structures de la gestion des risques au sein des banques ainsi que leurs finalités.

3-4-1 : Définition et objectifs de la gestion du risque:

Le management ou gestion des risques est « l'ensemble des outils, des techniques et des dispositifs organisationnels qui permettent de mesurer et de contrôler les risques ».

La gestion des risques a pour objectif de mesurer les risques pour les suivre et les contrôler.

Ses finalités sont :

- La pérennité de l'établissement, en évaluant les risques, qui se traduiront tôt ou tard par des coûts futurs ;

¹² LAKAOUR Mohand Akli, MADOUR Sidali, op.cit, p36.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

- élargir le contrôle interne du suivi des performances au suivi des risques associés, et pouvoir comparer les performances entre centres de responsabilité, client, produits, compte tenu des risques associés ;
- Faciliter la prise décision pour les opérations nouvelles par la connaissance des risques, et en particulier permettre de les facturer aux clients ;
- rééquilibrer les portefeuilles ou les portefeuilles d'opérations, sur la base des résultats et des effets de diversification au sein des portefeuilles. Dans cette optique, même une activité peu rentable se justifie si elle réduit le risque de l'ensemble.

3-4-2 : Organisation de la gestion des risques :

Certaines risques sont gérés globalement et localement au niveau des centres de responsabilité, comme le risque de contrepartie ou de marché. Mais les risques de taux, de liquidité et de change doivent être remontés à ne vers L'ALM (Asset and Liability Management qui veut dire la gestion Actif-Passif) de manière à ne gérer que des positions nettes consolidées.

La gestion globale (au sommet) n'a de sens que si elle est articulée sur une gestion interne des risques (aux bas niveaux). Deux dispositifs, la cession interne des fonds et l'allocation des fonds propres aux centres de responsabilité, assure le lien entre gestion globale et gestion interne, entre sphère financière et sphère commerciale.

3-4-3 : Gestion interne des risques :

La gestion des risques doit rallier gestion globale gestion interne. C'est une gestion verticale de haut en bas et puis de bas en haut :

- De haut en bas les objectifs globaux (de marge, les limites des risques, les limites d'encours les réallocations de portefeuilles) sont traduits en signaux adressés aux responsables opérationnels ;
- De bas en haut il s'agit du suivi et contrôle des risques en partant des opérations pour aboutir aux risques, marge et volumes globaux.

Dans l'objectifs de définir les signaux adressés aux centres de responsabilité et la remontée d'information vers le sommet de la hiérarchie, la gestion globale recourt à deux outils quantitatifs : la cession interne et l'allocation des fonds propres.

3-4-4 : Politique de la gestion des risques :

Dans le respect des contraintes externes, la direction générale détermine un objectif de niveau de risques financiers pour l'établissement. Cela peut aller :

- De la couverture systématique de tous les risques financiers (y compris les risques de positionnements concurrentiels futurs), en considérant que la seule gestion du risque de contrepartie commerciale doit générer de la valeur. . . .

- A une activité de gestion actif-passif de prise de risque pour tenter de générer à elle seule de la valeur. La gestion des risques est alors un centre de profit à part entière de l'établissement. La banque peut opter pour une couverture par l'activité commerciale. Dans ce dernier cas, deux possibilités s'offrent à elle, à savoir :
- Commercialiser des produits d'actif ou de passif qui n'induisent pas de risques financiers (engagement à très long terme ou avec des options) : non ouvrables ;
- Sur les marchés, ou dont le coût de la couverture financière n'est pas trop fiable dans les conditions concurrentielles ;
- Tenter de transformer en cours de vie un encours d'actifs ou de passifs comportant des risques financiers importants vers des produits pour lesquels les risques financiers et optionnels sont mieux tarifés.

3-4-5 : Les étapes de la gestion des risques :

La gestion des risques repose sur un processus de cinq étapes :

❖ **Identification des risques :**

L'identification consiste à recenser toutes les parties exposées au risque. Cette étape consiste à établir une cartographie des risques auxquels la banque est confrontée de la sensibilisation de chacun des acteurs internes à l'existence de risque, ce qui suppose une information mais également la démonstration que de nombreuses actions courantes et concrètes ont un lien avec le risque supporté.

❖ **Evaluation des risques :**

Cette étape consiste à évaluer les risques en fonction de leur gravité, elle permet de mesurer les coûts associés aux risques identifiés. La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non. Lorsque les risques sont quantifiables comme dans le cas du risque de crédit et marché, le concept le plus utilisé est celui de la Value-at-Risk.

❖ **La révision des risques :**

Etablir une table des risques n'est pas suffisant pour s'en prémunir, d'autant plus que leur probabilité d'occurrence et leur dangerosité varient avec l'évaluation du projet. Il faut donc, suivre de près cette liste et la mettre à jour, régulièrement.

❖ **Mise en œuvre des solutions :**

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, son principe fondamental est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution.

❖ **Reporting des risques :**

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion, il s'agit d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique,

adressés aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire.

3-4-6 La prise des garanties :

Par définition « On entend par garantie un mécanisme permettant de créancier contre une perte pécuniaire »¹³. Lorsqu'une banque veut couvrir, ou supprimer les risques de crédit, elle exige des garanties qui peuvent être : soit personnelles (cautionnement ou aval), ou bien réelles (gage, nantissement ou hypothèque ...etc.) ou morales. Elles sont généralement prises lors de l'accord de financement et leurs utilisations n'interviennent que si la contrepartie, à l'échéance de la dette garantie, n'est pas en mesure de rembourser le crédit.

Donc, on distingue trois sortes de garanties :

- Les garanties personnelles ;
- Les garanties réelles ;
- Les garanties morales.

1- Les garanties personnelles :

Ils sont constitués par l'engagement d'une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) qui s'engagent à régler le créancier si le débiteur s'avère défaillant. « Elles garantissent l'exécution d'une obligation par un débiteur, elles ont pour objectif de consolider les chances de paiement du créancier, le prémunissant contre l'insolvabilité du débiteur »¹⁴.

Il existe deux sortes de sûretés personnelles :

- Le cautionnement ;
- L'aval ;

Il ya aussi des précautions juridiques à prendre, qui consistent en la Vérification de la capacité juridique de la personne physique qui donne caution, et des pouvoir du mandataire de la personne morale qui se porte garantie

Le cautionnement :

Le cautionnement est le type même de la sûreté personnelle, ce dernier est « L'engagement pris par un tiers de s'exécuter en cas de défaillance du débiteur »¹⁵.

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne « la caution » s'engage vis-à-vis d'un créancier, à satisfaire aux obligations du débiteur principal, si celui-ci est défaillant à échéance. Cet engagement est dit personnel, car il donne au créancier un droit sur le patrimoine de la caution. Toutefois, cette dernière n'est responsable que pour le montant pour lequel elle s'est portée garante.

Il faut signaler que le cautionnement ne se présume pas, le banquier doit donc vérifier qu'il s'agit bien d'un acte écrit, ensuite il est de principe que la garantie ne vaut que ce que vaut la personne qui l'a émise, il est donc impératif de s'assurer de la solvabilité de la caution.

Il faut bien distinguer le « cautionnement » qui est le contrat, de la « caution » qui est la personne qui se porte garante. « En terminologie, le mot « caution » désigne la personne qui se porte garante, et le terme « caution » désigne l'engagement lui-même »¹⁶. Or, dans la pratique courant, le terme « caution » désigne l'engagement lui-même.

¹³ LOBEZ Frédéric, « Banque et marchés du crédit », édition PUF, Paris, 1997, p. 05.

¹⁴ BATHES Anne-Sophie et HOUTCIEFF Dimitri, « Les sûretés personnelles », édition LGDJ, Paris, 2010, p. 60.

¹⁵ BERNET-Rolland Luc, « Principe de technique bancaire », 23^e édition, DUNDO, Paris, avril 2004, p.128.

¹⁶ HADJ SADOK Tahar, « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, Alger, 2007, p.116.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Il existe deux types de cautionnement :

- Le cautionnement simple ;
- Le cautionnement solidaire.

A- Le cautionnement simple :

Le cautionnement simple est la forme type du cautionnement ; la caution n'interviendra que si le débiteur ne s'exécute pas, car en définitive, c'est lui qui payer. La caution n'a contracté qu'un engagement accessoire, elle garantit une dette qui est celle d'autrui.

A cet effet, la caution simple dispose de deux moyens de défense à savoir : le bénéfice de discussion et le bénéfice de division.

- ❖ **Le bénéfice de discussion :** Le bénéfice de discussion permet à la caution (du fait qu'elle n'est pas solidaire avec le débiteur principal) de stopper les poursuites entamées par le créancier à son encontre et de les diriger vers le principal obligé. Le créancier se verra donc obligé de poursuivre en premier lieu le débiteur principal dans ses biens, et en cas d'insolvabilité de ce dernier, il pourra se retourner contre la caution.
- ❖ **Le bénéfice de division :** Dans le cas de pluralité des cautions simples, la caution poursuivie peut exiger du créancier que la dette soit divisée entre l'ensemble des cautions et qu'elle ne soit engagée que sur sa part de cautionnement, à condition que les cautions soient constituées par le même acte.

Dans le cas où les cautions auraient été constituées par des actes successifs, la caution poursuivie par le créancier perd le droit au bénéfice de division, à moins qu'elle se soit réservé ce droit dans l'acte de cautionnement.

Ce genre de caution ne présente aucun intérêt pour la banque qui doit, dans ce cas, poursuivre d'abord le débiteur et établir son insolvabilité.

B-Cautionnement solidaire

Dans ce cas, la caution et le débiteur principal sont au même rang, le client a le choix de les poursuivre indifféremment, car il n'y a ni bénéfice, ni discussion, ni bénéfice de division.

L'aval

C'est une forme particulière de cautionnement donné sur un effet de commerce ou un billet à ordre, et qui engage l'avaliste à exécuter l'engagement du débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci.

Au sens de l'article 409 du code de commerce « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou une partie d'un montant d'une créance, généralement un effet de commerce »¹⁷.

Il existe deux formes d'aval

- **L'aval donné sur l'effet de commerce lui-même ou sur une allonge:** Qui sera collé au dit effet, le donneur d'aval devra apposer les mentions obligatoires au recto de l'effet de commerce.
- **L'aval donné par un acte séparé:** C'est à dire que l'aval est donné sur un document différent de l'effet de commerce. Pour cette forme-là, il est exigé de mentionner le lieu d'intervention de l'aval.

2- Les garanties réelles

Une garantie réelle est un actif mobilier ou immobilier donné en gage par un débiteur à son créancier. Elle consiste dans l'affectation d'un bien en garantie d'une dette. Cette garantie peut

¹⁷ Article 409 du code de commerce Algérien qui définit la garantie personnelle aval, 2007, p.97.

être constituée d'un stock de marchandises, de titres, d'une délégation de créances, des fonds de commerce, des matériels, des immeubles et même des sommes d'argent

Les différentes sortes des sûretés réelles :

- L'hypothèque ;
- Le nantissement ;
- Les privilèges

A-L'hypothèque

L'hypothèque est un contrat par lequel un créancier peut, en cas de défaillance du débiteur se faire rembourser sur la vente d'un immeuble sans pour autant en dessaisir immédiatement le débiteur. Il faut signaler que le créancier peut se faire rembourser sur la vente de l'immeuble, en quelque main qu'il soit, mais par préférence aux créanciers inférieurs en rang.

L'hypothèque doit faire l'objet d'un acte authentique et selon les formalités de sa constitution, on distingue :

A-1 L'hypothèque conventionnelle

Cette forme doit être établie devant le notaire, et doit faire l'objet d'une inscription à la conservation foncière.

A-2 Hypothèque judiciaire

Le créancier qui obtient un jugement condamnant le débiteur peut demander l'inscription d'une hypothèque sur un immeuble appartenant à ce dernier. En cas d'absence d'une condamnation du débiteur, le créancier peut ; à condition de prouver sa créance ; demander une inscription provisoire qui pourrait devenir définitive, si le jugement est en sa faveur.

A-3 Hypothèque légale

Elle est imposée par la loi à certains créanciers privilégiés. L'article 179 de la loi 90/10 du 14/04/1990¹⁸, relative à la monnaie et au crédit, stipule que les biens immobiliers du débiteur sont affectés en garantie des engagements consentis au profit des banques et établissements financiers, son inscription s'effectue conformément aux dispositions légales relatives au livre foncier.

B -Le nantissement

Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance. Le créancier préfère le fonds de commerce, le matériel et outillage, les titres (bons de caisse).

Ainsi, on trouve différentes sortes de nantissement :

- Le nantissement du fonds de commerce.
- Le nantissement de l'outillage et du matériel.
- Le nantissement des titres et des créances.

B-1 Nantissement du fonds de commerce

Le nantissement du fonds de commerce est régi par les règles du droit commercial ; le législateur lui a réservé une partie très importante dans le code de commerce. Le législateur n'a pas défini le nantissement du fonds de commerce lors de la rédaction du code de commerce. Cependant, HADJ SADOK Tahar l'a défini comme étant «la possibilité de donner en garantie le fonds de commerce suivant une procédure inspirée de celle des hypothèques»¹⁹.

¹⁸ [Http// :www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz) :L'article 179 de la loi 90/10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et au crédit en Algérie. (10/05/2022 à 10h)

¹⁹ HADJ SADOK Tahar, op.cit, p. 131.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Le nantissement du fonds de commerce présente les caractéristiques suivantes :

- C'est un acte consensuel, il se forme par la seule volonté des parties (le banquier et son client).
- C'est un contrat constaté par un écrit authentique ou par un acte sous signe, privilège consenti aux banques et établissements financiers.
- Il ne peut être consenti que par le propriétaire du fonds de commerce ou par une personne qui a une procuration spéciale notariée.
- Il permet au banquier (en sa qualité de créancier nanti de premier rang) de saisir et de vendre le fonds de commerce par voie de justice.

Le banquier a la possibilité de se faire rembourser sur le produit de la vente forcée du dit fonds nanti, et ce, à concurrence du montant de sa créance.

- Il confère au créancier nanti (banquier) un droit réel sur le fonds du commerce permettant ainsi au banquier de se faire rembourser sur le produit de vente du même bien.

Ce droit réel permet aussi au créancier nanti de bénéficier de deux avantages très importants. Il s'agit du droit de préférence et du droit de suite.

Le code de commerce a énoncé la liste des éléments du fonds de commerce susceptibles d'être nantis. Ils doivent faire l'objet d'une stipulation expresse pour être compris dans le nantissement. Dans le cas contraire, le nantissement ne concernera que : l'enseigne, le nom commercial et le droit au bail.

D'autre part, elles sont exclues du nantissement les marchandises du fait qu'elles sont destinées à la vente et qu'il n'y a aucun moyen pratique d'obliger le commerçant à maintenir son stock.

B-2 Le nantissement spécial du matériel et outillage ou véhicule

Lors d'un nantissement du matériel et outillage, le banquier bénéficie d'un droit réel sur les biens financés pendant tout le contrat. Le même principe peut être retenu pour les véhicules, sauf que le contrat doit être notifié à la Daira qui fait apposer sur la carte grise la mention « véhicule gagé ».

B-3 Le nantissement des titres et créances

Le nantissement des titres et créances est traité par le code de commerce. Cet acte consiste en l'affectation de titres en garantie de remboursement consenti par la banque à son client. Le banquier a pour obligation de conserver les titres, de ne pas les utiliser et de les restituer après remboursement intégral des crédits. S'agissant d'un acte de droit, pour sa validité, il est exigé la propriété des titres et créances du constituant et l'absence d'opposition des titres nantis.

On trouve quatre formes de nantissement de titres et créances :

- **Le nantissement des marchés publics** : Le nantissement du marché public constitue l'affectation en garantie d'une créance, au profit de la banque que le titulaire du marché détiendra envers l'administration contractante, pour couvrir les avances que la banque est appelée à lui consentir dans le cadre du même marché. Ainsi, le nantissement du marché public n'est qu'une affectation en garantie d'une créance future. Il ne peut être effectué qu'auprès d'un établissement bancaire.
- **Le nantissement des bons de caisse** : Il s'agit d'un contrat par lequel, en contrepartie d'un prêt, des actifs financiers sont mis en gage, selon que les bons de caisse sont nominatifs ou anonymes, le nantissement doit être notarié ou sous seing privé.
- **Le nantissement des valeurs mobilières** : Le nantissement des valeurs mobilières, s'adopte pour garantir plusieurs types de crédit tels que : les crédits par signature, les avances sur titres, les découverts.

- Le nantissement de ces valeurs peut s'adapter aussi au crédit à moyen terme, mais le risque pour le banquier est très élevé du fait de la variation des valeurs mobilières. Ça s'explique par les difficultés de prévoir la valeur d'une action par exemple dans le futur, bien qu'il existe des méthodes scientifiques pour permettre aux établissements de crédit d'évaluer ces titres.
- Le choix des valeurs à admettre en nantissement est très délicat, cela est dû à la variation dont elles peuvent faire l'objet. Ainsi, le banquier pour se prémunir contre de tels risques devra rechercher des valeurs
- **Le gage véhicule :** Le gage véhicule est le nantissement du matériel roulant soumis à l'immatriculation, la législation algérienne ne prévoit aucun texte qui règlemente le gage véhicule.
- Cette nouvelle forme de gage sans dépossession est assimilée en Algérie au nantissement spécial du matériel. Le gage véhicule présente les propriétés suivantes :
- Le gage véhicule concerne uniquement le matériel financé. Il est affecté à la garantie du crédit destiné à l'acquisition de véhicules soumis à l'immatriculation.
- Le gage véhicule n'entraîne pas la dépossession du débiteur du bien gagé.
- Il est consenti par le propriétaire du bien.
- Il confère au créancier gagiste, un droit de rétention bien qu'il n'ait pas main mise effective sur le véhicule. Ce droit de rétention permet au créancier gagiste de s'opposer à la vente poursuivie par un créancier.

C - Les privilèges :

Le privilège est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. Cette priorité de paiement permet à son titulaire de disposer d'une garantie sur une partie ou la totalité du patrimoine du débiteur.

Les privilèges peuvent être généraux ou spéciaux ; ils peuvent être mobiliers ou immobiliers.

- Privilèges généraux sur les meubles et immeubles par exemple : frais de justice salaires...
- Privilèges généraux sur les meubles par exemple : frais funéraires, créances de la victime d'un accident.
- Privilèges spéciaux immobiliers par exemple privilège du vendeur d'un immeuble.
- Privilèges spéciaux mobiliers par exemple : privilège du bailleur sur les meubles meublants du locataire, privilège de l'aubergiste.

3- Les garanties morales

Ce genre de garanties est en relation directe avec la conscience du client et ne tient qu'à son degré de sincérité²⁰. On trouve parmi les garanties morales que le banquier exige par fois ce qui suit :

- La subrogation.
- La promesse de garantie.
- La lettre d'engagement.

A. La subrogation

²⁰ <http://www.memoireonline.com/les-risque-et-les-garanties-bancaires> (12/05/2022 à 12H)

Parfois, la banque qui effectue un paiement pour le compte d'un client, peut trouver dans une subrogation une garantie utile lorsque la créance jouit d'un droit de préférence et notamment d'un privilège. La subrogation peut être alors conventionnelle ou légale.

A-1 La subrogation conventionnelle : Elle est généralement consentie par le créancier qui reçoit le paiement. Elle doit être expresse et explicite.

A-2 La subrogation privilégiée : Elle est liée aux créances jouissant de privilèges tels que celui du trésor, de la sécurité sociale des travailleurs, de la justice...

A-3 La subrogation par endossement d'effets : Pour les créances matérialisées par un effet de commerce, le privilège et la subrogation se transmettent par voix d'endos à l'ordre des porteurs successifs de l'effet de commerce et particulièrement en matière de transaction sur les actifs d'investissement (fonds de commerce, terrains et bâtiments, matériel et outillage neufs...).

B- La promesse de garantie :

Il peut arriver qu'à défaut de garanties réelles, le banquier se contente d'une promesse d'hypothèque. Cette dernière n'a aucune valeur vis-à-vis des tiers, mais en pratique elle est assez efficace comme moyen de pression sur un débiteur qui s'est engagé à rembourser sa dette en totalité ou en partie.

C- La lettre d'engagement :

Parfois, même le banquier demande au client de s'engager à ne pas accorder au profit des autres créanciers une sureté qu'il n'a pas lui-même exigée. La valeur d'un tel engagement repose essentiellement sur le principe du respect de la parole donnée

En conclusion la gestion des risques, quel soit le risque (crédit, opérationnel ; marché) à gérer nécessite non seulement une bonne connaissance des normes et des textes de lois, qui évoluent en permanence et obligent à un suivi et une veille continue, mais aussi l'expérience et l'expertise des situations. La prise de décision peut être difficile, ainsi la prévention, la formation et l'information complétées par un suivi des situations grâce à la stratégie restent des outils incontournables, s'ils sont bien évidemment actualisés régulièrement.

Section (4) : la comptabilité bancaire :

La comptabilité bancaire revêt pour les établissements de crédit un intérêt capital. Elle constitue une source d'information inconsommable pour plusieurs utilisateurs. Tout d'abord, l'information comptable est à la base du contrôle qu'effectue la banque centrale sur le système bancaire. Ensuite, elle permet aux tiers (fiscalistes, analystes financiers, auditeurs...) d'évaluer les performances de l'entreprise bancaire. La banque elle-même ne peut se passer de la comptabilité, source d'innombrables informations indispensables à sa gestion.

Par ailleurs, malgré la permanence des principes de comptabilisation et des méthodes d'évaluation qui caractérisent tout système comptable, l'activité bancaire, particulièrement complexe et mouvant, se caractérise par une comptabilité qui lui est propre. Cette comptabilité a été conçue notamment pour permettre aux autorités de tutelle d'exercer un double contrôle : le suivi des instruments de la politique monétaire et la qualité de l'information sur les opérations de banque.

Cette section a pour objectif d'exposer le cadre général de la comptabilité bancaire.

4-1 : Généralité sur la comptabilité bancaire²¹ :

4-1-1 : définition de la comptabilité bancaire :

La comptabilité bancaire est un système d'information à l'usage de plusieurs destinations, dont les autorités de tutelle qui sont des utilisateurs permanents de l'information comptable, puisque le contrôle qu'elles exercent sur le système bancaire s'effectue principalement sur pièces dont la plupart sont présentées selon la méthode comptable. Mais les marchés, c'est-à-dire les analystes financiers et les agences de notation, sont également des utilisateurs habituels de l'information comptable pour les diagnostics financiers ou les notations. Enfin, l'établissement de crédit lui-même ne peut se passer de comptabilité, source d'innombrables informations indispensables à sa gestion.

Les activités bancaires consistent essentiellement en la collecte de dépôt du public en vue de distribution de crédits et/ou de placements financiers. Ces activités sont exposées à plusieurs risques aussi bien opérationnels que financiers. La comptabilité bancaire doit permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux appréhender les opérations spécifiques d'une banque ou une institution financière assimilée, et en particulier sa solvabilité, sa liquidité, l'éventail et le degré de risques inhérents à ses activités.

4-1-2: les objectifs de la comptabilité :

- Appréhender l'environnement bancaire
- Comprendre l'activité bancaire et son organisation :
 - Les spécificités de la banque
 - Identifier les différents types d'établissements bancaires, les métiers

²¹ LAKAOUR Mohand Akli, MADOUR Sidali, op.cit, p41, p42.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Connaître le cadre réglementaire : les sources internationales, la loi bancaire et les autorités de tutelle

Aperçu des ratios prudentiels

- Cerner les spécificités de la comptabilité bancaire :
Comprendre la structure du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan d'une banque
Situer les principales opérations bancaires
Visualiser le plan de comptes et les états réglementaires

4-1-3 : champ d'application :

Les dispositions de la comptabilité bancaire s'appliquent aux « banques et institutions financières assimilées », terminologie retenue par les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Aux termes de la loi bancaire, les banques et institutions financières assimilées sont regroupées sous une appellation générique d'établissements de crédit. Elle constitue un dispositif commun à toutes les catégories d'établissements de crédit.

4-1-4: principes retenus en matière d'information financière :

➤ Principes de base :

Les opérations et les transactions effectuées par les établissements de crédit ne sont pas soumises à des règles spécifiques ou méthodes, autres que celles prévues par le Plan comptable Général, sauf dispositions particulières consignées dans la présente. Sont retenus pour la préparation et la présentation des états financiers des établissements de crédit, les dispositions fixées par le Plan Comptable Général, notamment :

- les conventions comptables de base ;
- les principes comptables généraux ;
- les méthodes d'évaluation et de comptabilisation ;
- les définitions et les éléments constitutifs des actifs, passifs, capitaux propres, charges et produits ;
- la composition et les règles de présentation des états financiers ;
- l'organisation de la comptabilité.

➤ Principes spécifiques :

En plus des dispositions à caractère général, les établissements financiers doivent respecter les normes comptables internationales particulières concernant :

- La présentation de l'information financière relative à leurs activités ;
- Les définitions, les méthodes d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers.

Le cadre comptable des établissements financiers ainsi que le contenu des états financiers sont adaptés à leur cycle d'exploitation qui est l'intermédiation financière.

4-2 : L'écriture comptable les classes de PCEC et Les attributs d'identification :

4-2-1 : La définition des écritures comptables²² :

L'écriture comptable est à la base du concept de la partie double impliquant :

Une écriture affectant au moins deux comptes dont l'un est débité et l'autre est crédité d'une somme identique. Il peut y avoir un ou plusieurs montants débités et un ou plusieurs montants crédités, l'écriture n'étant validée qu'à la condition de l'égalité :

Lorsqu'une opération est enregistrée, le total des sommes inscrites au débit des comptes et le total des sommes inscrites au crédit des comptes doivent être égaux.

Le compte est l'unité de base de l'enregistrement comptable. Il sert à enregistrer d'une part, la ressource, et d'autre part, l'emploi que l'on en fait.

Un compte est débité s'il enregistre un emploi et crédité s'il enregistre une ressource pour l'établissement de crédit. Le solde résulte de la différence entre le total des débits et le total des crédits caractérise la position du compte : débiteur ou créditeur. Une écriture comptable est composée des éléments suivants : une date, des numéros de comptes, un libellé de l'opération, a des montants.

4-2-2 : Les livres obligatoires²³:

4-2-2-1: Journal comptable :

Un journal comptable tenu chronologiquement. Toute correction d'erreur doit laisser lisible l'enregistrement initial erroné. La comptabilité doit être organisée, pour ces corrections

EMPLOIS = RESSOURCES

D'erreurs, de façon à permettre de retrouver les montants des mouvements des comptes, expurgés des conséquences de ces erreurs

4-2-2-2 : Grand livre :

Un grand livre comptable regroupant l'ensemble des comptes. Chaque compte fait apparaître distinctement un solde initial de début de période, le cumul des mouvements « débit» et « crédit » de la période et un solde en fin de période. Les soldes des comptes du grand livre sont récapitulés dans une balance.

4-2-2-3 : La balance :

Constitue un instrument indispensable du contrôle comptable qui permet de vérifier une double égalité : À chaque clôture (mensuelle, trimestrielle, annuelle), les comptes de gestion sont regroupés dans le compte de résultat dont le solde est débiteur (perte) ou créditeur (bénéfice). Cette perte ou ce bénéfice sont reportés dans le bilan, toujours équilibré.

4-2-2-4 : Le livre d'inventaire :

Tenu dans les conditions prescrites par la loi, est un support dans lequel sont transcrits le bilan et le compte de résultat de chaque exercice (période).

Les états de synthèse doivent être appuyés par les documents justificatifs des chiffres d'inventaire et figurant ou répertoriés dans le dossier des opérations d'inventaire.

L'organisation du traitement informatique doit obéir aux règles suivantes :

- la chronologie des enregistrements écarte toute insertion intercalaire ;

²² LAKAOUR Mohand Akli, MADOUR Sidali, op.cit, p.49.

²³ Ibid, p.49

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

- les états périodiques doivent être numérotés et datés ;
- l'irréversibilité des traitements effectués exclut toute suppression ou addition ultérieure d'enregistrement ;
- la durabilité des données enregistrées offre des conditions de garantie et de conservation prescrites par la loi ;
- le système permet de garantir tout contrôle et donner droit d'accès à la documentation
- relative à l'analyse, à la programmation et aux procédures de traitement

4-2-3 : La réforme BAFI²⁴ :

L'instruction de la Commission Bancaire n° 94-09 du 17 octobre 1994 a instauré la « BAFI » (Base de données des agents Financiers) pour améliorer et rationaliser les informations collectées par les établissements de crédit. La réforme entrée en vigueur le 1er janvier 1993 a entraîné une refonte complète du plan comptable des établissements de crédit (PCEC).

Le PCEC n'est pas obligatoire, contrairement au droit commun qui l'impose aux entreprises industrielles et commerciales. Le recueil BAFI promulgué par l'instruction CB n° 94-09 a fixé un cadre comptable avec :

- Une liste de comptes répartis en 8 classes ;
- Des dispositions relatives aux attributs d'identification ;
- des fiches individuelles donnant le fonctionnement de chaque compte ou groupe de comptes et le cas échéant, les écritures types.

L'instruction CB n° 2002-02 a étendu la BAFI aux entreprises d'investissement en créant de nouveaux états pour intégrer leurs activités spécifiques.

Le PCEC traite de l'ensemble des opérations susceptibles d'être pratiquées par les établissements de crédit, mais la liste des comptes est organisée selon une architecture qui doit permettre aux autorités de tutelle de contrôler :

- le niveau de la masse monétaire : les opérations interbancaires n'ayant pas d'incidence sur le niveau de la masse monétaire, ces opérations ont été isolées d'où un classement par type de contrepartie ;
- les statistiques relatives à la balance des paiements : une distinction est établie entre les comptes en euros et ceux en devises auquel se rajoute la distinction par type de contrepartie entre résidents et non-résidents ;
- le suivi du mode de financement de l'économie française : une information plus fine des opérations réalisées avec la clientèle permet d'en déterminer le comportement économique (degré d'épargne, préférence pour les liquidités) ;
- la surveillance de la solidité financière : nécessite une information détaillée sur les risques en isolant les créances douteuses et les provisions pour risque pays ou encore en classifiant les titres en portefeuille.

4-2-4 : Le PCEC²⁵ :

Le PCEC a ainsi pour vocation de servir de base au système de collecte destiné aux autorités de tutelle pour le suivi de la masse monétaire et de la balance des paiements et pour la mission de surveillance et de contrôle prudentiel de la Commission Bancaire.

²⁴ LAKAOUR Mohand Akli, MADOUR Sidali, op.cit, p.50.

²⁵ LAKAOUR Mohand Akli, MADOUR Sidali, op.cit, p.51.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Le PCEC suit une logique qui permet d'obtenir par voie de raccordement, les états Réglementaires périodiques à destination de la tutelle. Mais, il doit aussi permettre d'élaborer les états publiables à destination des marchés financiers.

4-2-4-1 : Les classes du PCEC :

Le Plan comptable est composé d'une liste de comptes classés par ordre numérique et par des précisions sur leur contenu. Les établissements de crédit doivent être en mesure de produire toutes les données définies par le plan, mais restent libres d'organiser leur comptabilité selon leurs propres besoins.

Le PCEC est réparti en catégories homogènes appelées « classes ». Chaque classe est subdivisée en comptes faisant l'objet d'une classification décimale à cinq chiffres.

Le plan de comptes de chaque établissement de crédit doit être suffisamment détaillé pour permettre l'enregistrement des opérations conformément aux prescriptions du PCEC.

A/ Les classes de comptes de situation :

Les classes 1 à 5 regroupent les comptes du bilan ou de situation patrimoniale. Le bilan est une photographie de l'image du patrimoine à un instant donné. En théorie, il existe un bilan par jour, mais pour des raisons techniques et légales, les entités se limitent à des présentations annuelles pour les états publiables, trimestrielles pour les états réglementaires et mensuelles pour la Banque Centrale européenne.

Les comptes du bilan sont de situation car ils mesurent des états à date donnée : situation de caisse, de banque, des crédits clients, des dettes fournisseurs etc....

Le plan comptable étant construit pour les besoins des autorités, les créances et les dettes des établissements de crédit ont été divisées en deux classes distinctes :

- **classe 1** : opérations de trésorerie et interbancaires ;
- **classe 2** : opérations avec la clientèle.

En effet, les opérations de prêts et emprunts réalisés sur le marché interbancaire n'ont pas d'impact sur la création monétaire. On trouve ensuite :

- **classe 3** : opérations sur titres ;
- **classe 4** : valeurs immobilisées ;
- **classe 5** : provisions et capitaux propres.

B/ Les classes de comptes de gestion :

Les comptes de gestion mesurent les recettes et les dépenses pendant une période donnée appelée exercice. Ces comptes sont résumés de manière synthétique dans un « compte de résultat ». Le compte de résultat est un document d'ordre économique tandis que le bilan est un document d'ordre financier. Il se décompose en deux parties:

- **classe 6** : comptes de charges ;
- **classe 7** : comptes de produits.

Le solde de ces deux classes fait apparaître un bénéfice ou une perte.

Au bilan seul le solde apparaît au passif en positif (bénéfice) ou en négatif (perte).

L'analyse de la rentabilité passe par la mise en évidence de soldes intermédiaires de gestion qui permettent d'identifier les éléments ayant concouru à l'obtention du résultat final.

- Le produit net bancaire (PNB) est calculé par différence entre les produits bancaires et les charges bancaires (activité d'intermédiation ; activités de marchés et activités de services) II

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

mesure la contribution spécifique des banques à l'augmentation de la richesse nationale et correspond à la valeur ajoutée dégagée par les entreprises non financières. Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'obtient en retranchant du PNB, le volume des frais généraux et des dotations aux amortissements. Il permet d'apprécier la capacité d'un établissement de crédit à générer une marge après imputation du coût des ressources et des charges de fonctionnement.

- Le résultat d'exploitation (RE) correspond au RBE diminué des dotations nettes aux provisions d'exploitation. C'est à ce niveau que la notion de risque est prise en compte.
- Le résultat net (RN) intègre, les autres produits et charges de caractère exceptionnel, les dotations au fonds pour risques bancaires généraux et l'impôt sur les sociétés.

C/ Les classes de comptes de hors bilan :

La classe 8 recense les engagements reçus pour l'actif et les engagements donnés pour le passif. Contrairement aux autres états financiers, la présentation du hors bilan n'est pas obligatoirement équilibrée entre l'actif et le passif.

4-2-5 : Les attributs d'identification²⁶ :

Un attribut est un critère d'information rattaché à une opération ou à un ensemble d'opérations.

4-2-5-1 : Les attributs liés aux agents économiques :

- Résidents/non-résidents :

S'applique au titulaire d'un compte, au bénéficiaire d'un crédit, à la contrepartie d'une opération interbancaire ou d'une opération à terme, à l'émetteur d'un titre (information nécessaire pour établir la balance des paiements).

- Établissements de crédit et clientèle :

- Établissements de Crédit : Résidents (catégories définies par la loi bancaire et institutions financières) ou non-résidents (Banques centrales, instituts d'émission, organismes bancaires et financiers internationaux).
- Clientèle : financière (autre qu'établissements de crédit) : OPCVM, FCC, entreprises d'investissement ; non financière : entreprises, entrepreneurs individuels, particuliers, assurances, administration.

- Groupe :

- Ventilation en « amont » : sociétés anonymes détenant directement ou indirectement au moins 10 % des droits de vote au sein de l'établissement ; pour les SARL : les seuls associés détenant au moins 10 % des parts sociales ; pour les autres formes juridiques : tous les associés.
- Ventilation en « aval » : entreprises financières ou non entrant dans le périmètre de consolidation de la société mère. Trois cas de figure se présentent :
 - l'établissement est l'entreprise mère : personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement 10 % des droits de vote au sein de l'établissement ;
 - l'établissement est consolidé par une entreprise mère. L'aval est alors constitué des entreprises consolidées par l'entreprise mère. De ce fait, les relations avec une entité dite «.sœur » (n'ayant aucun lien de capital avec l'établissement remettant mais faisant partie du même périmètre de consolidation réglementaire) doivent être déclarées ;

²⁶ LAKAOUR Mohand Akli, MADOUR Sidali, op.cit, p.54.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

• l'établissement ne consolide pas ni est consolidé : seule la notion d'amont est pertinente.

- Réseau :

Identification des opérations faites avec les contreparties suivantes : les établissements de crédit affiliés au même réseau que l'établissement assujéti ; les fonds de garantie du réseau, non établissement de crédit ; la clientèle financière contrôlée par les établissements de crédit du réseau ; la clientèle non financière contrôlée par les établissements de crédit du réseau.

4-2-5-2 : Les attributs liés aux opérations :

- **Éligibilité** : Les concours consentis par un établissement peuvent être mobilisables (refinancés) auprès de la Banque de France de l'IEDOM ou de l'IEOM.

- **Créances impayées et douteuses** : Définis si caractère douteux ou compromis non traité en compte (le caractère douteux est traité dans le plan comptable).

- **Critères d'identification du titre** : Titres à revenu fixe : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, obligations Titres subordonnés à terme, parts de FCC ; Titres à revenu variable : parts d'OPCVM, parts d'OPCVM monétaires ; actions ordinaires ; actions de préférence ; autres titres à revenu variable. Ordres négociés, stipulés à règlement-livraison différé.

4-2-5-3 : Les attributs liés aux échéances :

- **Durée initiale** : les établissements doivent distinguer les durées initiales suivantes correspondant à chaque type d'opérations, à l'exception des crédits : durée inférieure ou égale à 1 an, durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 2 ans, durée supérieure à 2 ans, durée initiale inférieure ou égale à 5 ans/durée supérieure à 5 ans. Pour les crédits, les ventilations sont les suivantes : durée inférieure ou égale à 1 an, durée supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, durée supérieure à 5 ans.

- **Durée résiduelle** : Les établissements doivent identifier la durée résiduelle des ressources, emplois et engagements de hors bilan ayant une échéance contractuelle, en fonction des tranches suivantes : 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an ou 5 ans suivant le type d'opérations. Permet de gérer le risque de taux ; à chaque arrêté comptable il est nécessaire de le calculer opération par opération, échéance par échéance sur les crédits, le portefeuille, les titres et les instruments financiers.

- **Éléments échéances, non échéances** : les éléments échéances correspondent à ceux qui donnent lieu à un remboursement à une ou plusieurs dates prédéterminées.

Les éléments non échéances sont ceux qui ne sont pas assortis d'une ou plusieurs dates de remboursement prédéterminées.

- **Monnaie électronique** : En vertu de la directive européenne 2000/46 du 18 septembre 2000 qui définit le cadre juridique de l'émission, la gestion et la mise à disposition de monnaie électronique.

4-3 : la comptabilité bancaire Algérien :

4-3-1 : Le plan comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques :

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Algérie Plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques règlement n°2009-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaire et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers Le Gouverneur de la Banque d'Algérie.

4-3-2 : Promulgue le règlement dont la teneur suit :

Article 1er : Le présent règlement a pour objet de fixer le plan de comptes bancaire et les règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers ci-après dénommés "établissements assujettis". Par "règles comptables", il faut entendre, au sens du présent règlement, les principes comptables et les règles d'évaluation et de comptabilisation.

Article 2 : Les établissements assujettis sont tenus d'enregistrer leurs opérations en comptabilité conformément au plan de comptes bancaire dont la nomenclature est annexée au présent règlement. L'obligation de conformité concerne la codification, l'intitulé et le contenu des comptes d'opérations. Les établissements assujettis ne peuvent y déroger temporairement que sur autorisation spéciale de la Banque d'Algérie.

Article 3 : Les établissements assujettis doivent enregistrer leurs opérations selon les principes comptables définis par la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier et les textes réglementaires pris pour son application.

Article 4 : Les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs, des passifs, des charges et des produits sont celles fixées par l'arrêté du 26 juillet 2008 précité pris dans le cadre du décret exécutif n°08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier.

Article 5 : Certains types d'opérations, notamment sur devises et sur titres, sont soumis à des règles particulières d'évaluation et de comptabilisation fixées par voie de règlements.

Article 6 : Des instructions de la Banque d'Algérie fixeront, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent règlement.

Article 7 : Sont abrogées toutes dispositions contraires notamment le règlement n°92-08 du 17 novembre 1992 portant plan de comptes bancaire et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers.

Article 8 : Les dispositions du présent règlement sont applicables à compter du 1er janvier 2010.

Article 9 : Le présent Règlement sera publié au *Journal Officiel* de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

4-3-3 : Les classes :

CLASSE 1 : comptes d'opérations de trésorerie et d'opérations interbancaires

CLASSE 2 : comptes d'opérations avec la clientèle

CLASSE 3 : comptes du portefeuille - titres et comptes de régularisation

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

CLASSE 4 : comptes des valeurs immobilisées

CLASSE 5 : capitaux propres et assimilés

CLASSE 6 : comptes de charges

CLASSE 7 : comptes de produits

CLASSE 9 : comptes de hors bilan

CLASSE 1 - opérations de trésorerie et opérations interbancaires

Les comptes de cette classe enregistrent les espèces et les valeurs en caisse, les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires.

Les opérations de trésorerie englobent notamment les prêts, les emprunts et les pensions effectués sur le marché monétaire.

Les opérations interbancaires sont celles effectuées avec les Banques Centrales, le Trésor Public, les Centres de Chèques Postaux, les banques et les établissements financiers y compris les correspondants étrangers, ainsi que les Institutions Financières internationales et régionales.

CLASSE 2 - opérations avec la clientèle

Les comptes de cette classe comprennent l'ensemble des crédits à la clientèle ainsi que les dépôts effectués par cette dernière.

Les crédits à la clientèle (compte 20) englobent tous les crédits octroyés à la clientèle indépendamment de leurs termes.

Les comptes de la clientèle (compte 22) incluent l'ensemble des ressources apportées par la clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, bons de caisse...).

Figurent également à cette classe, les prêts et emprunts réalisés avec la clientèle financière, les sociétés d'investissement, les compagnies d'assurances et de retraite, ainsi que les autres entreprises admises comme intervenantes sur un marché organisé.

Sont exclus de cette classe, les emplois et les ressources matérialisés par des titres.

CLASSE 3 : portefeuille-titres et comptes de régularisation

Outre les opérations relatives au portefeuille-titres, les comptes de cette classe enregistrent également les dettes matérialisées par des titres.

Le portefeuille-titres comprend les titres de transaction, les titres de placement et les titres d'investissement.

Ces titres sont acquis avec l'intention d'en tirer un profit financier.

Les dettes matérialisées par des titres, englobent l'ensemble des dettes de l'établissement assujetti, matérialisées par des titres : titres de créances négociables et obligations, notamment les coupons convertibles.

Figurent également à cette classe, les opérations de recouvrement, les opérations avec les tiers,

les autres emplois ainsi que les comptes transitoires et de régularisation relatifs à l'ensemble des opérations de l'établissement assujetti.

CLASSE 4 : les valeurs immobilisées

Les comptes de cette classe enregistrent les emplois destinés à servir de façon durable à l'activité de l'établissement assujetti.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Figurent à cette classe, les prêts subordonnés et les immobilisations qu'elles soient financières, corporelles ou incorporelles, y compris celles données en location simple.

CLASSE 5 : capitaux propres et assimilés

Sont regroupés dans les comptes de cette classe, l'ensemble des moyens de financement apports ou laissés à la disposition de l'établissement assujéti de façon permanente ou durable. Figurent également à cette classe, les produits et charges différés – hors cycle d'exploitation (tels que subventions, fonds publics affectés, impôts différés actif, impôts différés passif, autres produits et charges différés), le résultat de l'exercice.

CLASSE 6 : les charges

Les comptes de cette classe enregistrent l'ensemble des charges supportées pendant l'exercice par l'établissement assujéti.

Outre les charges d'exploitation bancaire relatives à l'activité proprement bancaire, les rubriques de cette classe incluent les frais généraux ainsi que les dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur.

Figurent également à cette classe, les dotations du fonds pour risques bancaires généraux.

Les charges d'exploitation bancaire sont distinguées selon le type d'opérations et selon qu'il s'agisse d'intérêts ou de commissions.

Y figurent enfin, les éléments extraordinaires - charges ainsi que l'impôt sur les résultats et assimilés.

CLASSE 7 : les produits

Les comptes de cette classe englobent l'ensemble des produits réalisés durant l'exercice par l'établissement assujéti.

Outre les produits d'exploitation bancaire relatifs à l'activité proprement bancaire, les rubriques de cette classe comprennent les reprises sur pertes de valeur et provisions.

Les reprises du fonds pour risques bancaires généraux sont enregistrées dans cette classe.

Au même titre que les charges, les produits d'exploitation bancaire sont distingués selon le type d'opérations et selon qu'il s'agisse d'intérêts ou de commissions. Y figurent enfin, les éléments extraordinaires - produits.

CLASSE 9 : le hors bilan

Les rubriques de cette classe enregistrent l'ensemble des engagements de l'établissement assujéti qu'ils soient donnés ou reçus.

Les différents engagements sont distingués selon la nature de l'engagement et de l'agent contrepartie.

A cet égard, des comptes appropriés sont prévus pour les engagements de financement, les engagements de garantie, les engagements sur titres et les engagements en devises.

Les engagements de financement correspondent à des promesses de concours faites en faveur d'un bénéficiaire.

Les engagements de garantie, effectués notamment sous forme de cautions, sont des opérations pour lesquelles l'établissement assujéti s'engage en faveur d'un tiers à assurer la charge souscrite par ce dernier, s'il n'y satisfait pas lui-même.

Figurent notamment à la rubrique "engagements de garantie", les obligations cautionnés et les engagements par acceptation.

La rubrique "engagements sur titres" inclue les opérations d'achat et de vente pour le propre compte de l'établissement assujéti.

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire

Figurent également à cette rubrique, les engagements de prise ferme dans les opérations d'intermédiation.

Les engagements sur opérations en devises incluent :

- les opérations de change au comptant tant que le délai d'usance n'est pas écoulé,
- les opérations de change à terme : opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance,
- les opérations de prêts et d'emprunts en devises, tant que le délai de mise à disposition des fonds n'est pas écoulé.

Conclusion :

La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les crédits sont parmi les principales ressources de la banque et le moteur de la création monétaire. Les crédits destinés aux particuliers représentent une nouvelle formule, notamment le crédit à la consommation qui se réfère au crédit dans une forme donnée aux consommateurs, et qui permet de relance de la production, et de générer de nouvelles sources pour la banque, en contrepartie de la satisfaction des besoins des ménages.

La comptabilité bancaire reste parmi les disciplines de la comptabilité, elle regroupe des spécificités totalement différentes de la comptabilité générale.

C'est une source de preuve pour les différentes parties à savoir : Etat, clients, fournisseurs, partenaires etc. la comptabilité bancaire permet de comprendre les différentes opérations pratiquées par la banque, ainsi de situer les principales structures financières en visualisant les plans des comptes et les états réglementaires.

Chapitre 2 : la banque et la performance bancaire

Introduction :

La banque joue un rôle important dans l'économie d'un pays, sa matière première est les capitaux qui sont tout simplement l'argent. Sa fonction principale est de collecter les fonds des agents économiques qui disposant d'un excédent, pour financer les besoins de l'économie ce besoin de financement est exprimé généralement par les clients représentent le noyau de l'activité économique.

Section (1) : généralités sur la relation banque client :

L'activité bancaire doit revisiter ses outils et affiner sa stratégie pour faire la différence, elle ne se contente pas d'offrir à ses clients de simples avantages économiques, mais cherche à construire avec eux une relation particulière et durable qui s'approche comme la capacité d'identifier, d'acquiescer et de fidéliser des meilleurs clients dans l'optique d'augmenter le chiffre d'affaires et les profits. En va essayer dans cette section de présenter les spécificités du client par rapport à d'autres, de cerner quelles sont ses attentes aux milieux bancaires et enfin de faire une synthèse sur les avantages de fidélisation qu'elle porte à la banque.

1-1 Notion de relation banque client :

La relation client a pour but de créer et de fidéliser les clients d'une entreprise.

C'est raison d'être à double titre :

Elle conquiert des clients, en identifiant des prospects et en les transformant en clients,

Elle satisfait les clients pour les conserver, en établissant une relation client saine et stable.

Sans clients, une entreprise n'est pas valable. Etablir une relation client est essentiel²⁷.

1-2 Spécificité du client bancaire²⁸:

Il existe spécificité liée aux produits ; la segmentation de la clientèle bancaire ;

1-2-1 : Spécificité liée aux produits financiers :

L'approche historique de l'activité bancaire est fondamentale dans la compréhension de la sociologie actuelle des consommateurs des produits financiers.

L'essor de l'activité bancaire, lié à la multiplication des échanges commerciaux entre nations, a pourtant été longtemps considéré comme une activité suspecte en raison de l'enrichissement provoqué par la manipulation de l'argent. Toutefois, deux phénomènes donnent une nouvelle image de l'argent :

²⁷<http://www.apprizer.fr/>

²⁸SETHI samira, « Analyse de relation banque client cas pratique : société générale 00503- Bejaia », univ-Bejaia, mémoire fin d'étude, 2013/2014, p.51.

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

- Sa dématérialisation, en modernise l'apparence par rapport aux enceins clichés. Ainsi, l'émergence de nouveaux supports tels que la carte bancaire, le porte-monnaie électronique et la cybermonnaie renouvellent la perception de l'argent par rapport à ses véhicules anciens : liquide et chèques ;
- La perception de sa capacité à être possédé ou à prospérer sans devoir obligatoirement l'associer à un effort ou à la pénibilité du travail.

1-2-2 : La segmentation de la clientèle bancaire:

La segmentation est devenue un concept d'ordre stratégique plus qu'opérationnel. Elle peut être définie comme le regroupement ou le rassemblement des clients en fonction de leurs caractères sociodémographique, socioculturels, géographiques, comportementaux ainsi que leur valeur potentielle et leur souscription aux produits financiers. L'objectif final est de cadrer les enjeux par segment de client, de définir des niveaux de services différenciés, d'allouer les ressources financières et commerciales et piloter les investissements commerciaux afin de satisfaire les besoins de la clientèle en termes de produit, qualité,....etc .

La segmentation stratégique permettra à la banque de formuler une stratégie relationnelle pour un marché cible :

- L'affinité : en basant sur les segments de clients prédéfinis, il crée des matrices d'affinité afin de développer des produits qui intéressent le client ;
- La gestion du multi canal : le segment de la clientèle permettra de définir aussi bien le canal de distribution que le canal de communication préférée par différents segments de clientèle.
- L'attrition : il s'agit de la détection de segments de client qui manifestent un désintérêt pour leur banque et peuvent la quitter. La segmentation stratégique permet donc de minimiser le score d'attrition, de préserver l'image de marque d'une banque dynamique et d'améliorer la fidélisation de clientèle.

Enfin, il faut noter que la segmentation stratégique établie dans les banques actuellement ne prend pas en compte le facteur risque, ceci est dû à un manque de vision multidimensionnelle de la part des équipes marketing d'une part et à une absence de coordination. Il serait intéressant d'intégrer l'aspect risque (score risque) dans la segmentation.

1-2 Les attentes des clients bancaires vis-à-vis des banques²⁹ :

Les attentes des clients à l'égard des banques sont actuellement de plusieurs ordres. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous en détaillerons cinq critères qui seront dans les enquêtes d'opinion apparaissent particulièrement importants aux yeux des clients :

- Le critère de proximité constitue le premier critère de choix d'une banque par les clients. Cette capacité à assumer une relation humaine de proximité passe par le déploiement par les réseaux d'agence bancaire en grand nombre ;

²⁹SETHI samira, op.cit, p.52.

- La disponibilité des conseillers constitue un critère distinct du précédent. Une agence peut être située près de ses clients sans pour autant que l'accessibilité à ses conseillers soit considérée comme suffisante les durées de prises de rendez-vous avec les conseillers en agence sont souvent considérées trop longues par égard aux attentes des clients bancaires.
- Une qualité de conseil à la hauteur de la complexité des produits. Plusieurs enquêtes d'opinion ont montré un manque de connaissance, par les clients, des mécanismes des produits financiers du marché, cette méconnaissance tient à leur manque d'information, mais aussi à une absence de culture économique de bas. Le rôle pédagogique des organismes bancaires dans cette culture serait souhaitable, mais repose sur une meilleure formation des conseillers financiers en agence.
- La qualité des services constitue une autre attente forte clients bancaires. Il s'agit là plus de qualité perçue que de qualité objective. La qualité objective, qui résulte des bonnes performances des produits financiers proposés par l'organisme bancaire en constitue le premier critère. Toutefois, s'y ajoute une qualité relationnelle, qui traduit la confiance générée par le bon niveau de relation du conseiller face à son client lors de leur échange aboutissant à l'acte d'achat. Enfin, des éléments plus subjectifs tenant à la gestion de l'espace dans les agences bancaires contribuent à ce sentiment de qualité perçue ;
- Une interactivité plus forte liée à la multiplicité des canaux de distribution, notamment ceux qui utilisent les nouvelles technologies de l'information et utilisent un ensemble de moyens de contact qui vont de la visite de l'agence à internet en passant par le téléphone et les automates bancaires, plusieurs applications de génération SMS à des fins d'information ou d'alerte ont été développées par les banques en raison de l'engouement pour la téléphonie mobile au cours de ces cinq dernières années. En dépit d'un attachement qui demeure très fort en vers son agence bancaire de proximité, l'émergence du mobile banking, ou du m-banking utilisant le protocole sécurisé WAP se diffusera progressivement auprès des nouvelles générations pour la consultation d'information en ligne sur leur tenue de compte, leur suivi de leur transaction financière ou encore l'extension à des portails financiers avec d'autres fournisseurs. Il apparaît ainsi que l'utilisation des NTIC joue un rôle déterminant dans la différenciation des services bancaires et par conséquent dans la génération de valeur tant pour elle-même que pour ses clients.

1-4 : Les opérations de la banque³⁰ :

Ce sont celles qui sont enregistrées au bilan et au hors bilans qui sont analysées en détail, sachant que les prestations de services comme la gestion d'actifs pour compte de tiers n'y apparaissent pas.

³⁰ Sylvie de Coussergues, « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie », 5e édition, juin 2007, Paris, p.103.

1-4-1 : Les opérations avec la clientèle :

Elles méritent un examen attentif car les crédits et les dépôts :

- Sont des facteurs de stabilité dans un bilan bancaire puisqu'ils reflètent des parts de marché dépendant elles-mêmes de la politique commerciale de la banque. Leur évolution est donc lente ;
- Dégagent des marges plus élevées que les opérations de marché et alimentent les composants intérêts du produit net bancaire ;

L'analyste va donc s'attacher à :

➤ L'évolution des opérations clientèle :

D'un exercice à l'autre, il est instructif de comparer les réalisations de la banque analysée à celles des principaux concurrents et la prise en compte d'indicateurs comme le nombre de comptes ouverts complète l'étude. Dans la banque de détail, le nombre moyen de produits vendus par client donne également une bonne mesure du développement des opérations clientèle de la banque de détail.

➤ La structure des crédits et des dépôts :

Elle est étudiée sous plusieurs aspects :

- La répartition des crédits par échéance ou par nature sans oublier que le bilan indique des valeurs nettes de provisions ;
- La répartition des dépôts à vue (non ou faiblement rémunérés) et dépôts d'épargne dont la rémunération évolue en fonction des conditions de marché ;
- La part des opérations avec la clientèle réalisée à l'international.

1-4-2 : Les opérations de marché :

Elles regroupent les opérations de trésorerie et interbancaires et les opérations sur titres.

➤ Les opérations de trésorerie et interbancaires :

Au-delà de la présentation du bilan comptable qui ventile ces opérations par contrepartie, l'analyste doit s'efforcer d'apprécier :

- Le support de ces opérations car il convient de distinguer les prêts et emprunts «en blanc » et les prêts emprunts contre effets ou titres. Les opérations en blanc sont moins chères à gérer que les opérations contre effets ou titres et de surcroît elles que la banque jouit d'une signature reconnue sur le marché interbancaire.
- La finalité de ces opérations. Deux motifs conduisent une banque à effectuer des opérations de trésorerie et interbancaires : l'apurement de la situation de trésorerie d'où des opérations en général à court terme ; les relations financiers entre établissements de crédit d'un même groupe. Dans un cas comme dans l'autre, ces et emprunts sont consentis à taux variable et la marge perçue est peu sensible aux variations de taux d'intérêt.

➤ **Les opérations sur titres :**

Dans la plupart des banques, ces opérations représentent la part la plus importante du bilan avec au passif, les émissions de titres de créances négociables et d'obligations et à l'actif, le portefeuille –titres ventilé entre titres à revenu variable et titres à revenu fixe ou entre actifs financiers à la juste valeur par résultat, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à, l'échéance selon le modèle de bilan étudié. On notera que les titres faisant l'objet de pension livrée ne sont pas signalés, alors que les pensions livrées se sont sensiblement développées depuis l'instauration en France d'un cadre juridique adéquat.

Les opérations de marché, trésorerie ou titres, ont en commun des coûts et des rendements bien corrélés avec les évolutions de taux, d'où une marge d'intérêts étroite. Elles sont moins stables que les opérations avec la clientèle.

➤ **Les engagements de hors bilans :**

Ils doivent également être examinés avec attention est en distinguant les engagements figurant au hors bilan comptable, relevant **principalement** d'engagements de financement et de garantie vis-à-vis de la clientèle, et les engagements sur marchés dérivés indiqués dans l'annexe. Dans un cas comme dans d'autre, ces engagements sont source de risques que l'analyste s'efforcera de distinguer, entre risques de crédit ou risques de marché.

Mais en définitive, on doit souligner la signification limitée d'un bilan bancaire principalement sous sa forme consolidée. Les métiers sont mêlés sur de mêmes lignes, les actifs gérés pour compte de tiers n'y figurent pas, les risques de crédit et de taux n'apparaissent pas et le hors bilan est incomplet. On mesure mieux tout l'intérêt de l'annexe et du rapport de gestion.

1-5 : La clarification des relations avec la clientèle³¹ :

A plusieurs reprises, des dispositions ont été adoptées pour équilibrer la relation banque-client, principalement lorsqu'il s'agit d'un particulier.

➤ **Le droit au compte :**

L'article L.312-1 du code monétaire et financier institue un droit au compte dans les conditions suivantes : toute personne physique ou morale résidant en France qui ne peut obtenir l'ouverture d'un compte à vue dans un établissement de crédit car elle est interdit bancaire, peut demander à la Banque de France de désigner un établissement qui refuse l'ouverture du compte d'effectuer pour elle les démarches auprès de la Banque de France.

➤ **La loi contre l'exclusion et les services bancaires de base :**

Le droit au compte n'empêche pas le banquier de limiter les services attachés au fonctionnement de ce compte. Le développement de la monnaie scripturale a fait prendre conscience des handicaps causés par le non accès à un minimum de services

³¹ Sylvie de Coussergues, op.cit, p. 49.

de caisse des clients les plus démunis et dès 1992, la profession bancaire signait avec des associations de consommateurs dans le cadre du comité des usagers, une charte des services bancaires de base. La loi contre l'exclusion de 1998 et son décret d'application de 2001 a défini un service bancaire de base destiné aux bénéficiaires du droit au compte tout en précisant, par le recours à une périphrase alambiquée, qu'ils sont gratuits.

1-6 : Les avantages de la fidélisation dans le milieu bancaire³² :

Les avantages, pour les institutions, d'avoir des clients fidèles sont reconnus depuis toujours, notamment pour les établissements de certains secteurs d'activité comme celui des banques et des institutions financières.

1-6-1 : La fidélisation comme facteur de génération de profit :

La fidélisation permet entre autre d'amortir les coûts d'acquisitions sur la durée de vie de la relation avec le client. Fidéliser un client permet de lui proposer plus de produit et ainsi de contribuer à augmenter sa rentabilité pour la banque. La banque bénéficie aussi d'une réduction de ses coûts de prospection et elle peut mieux exploiter ses bases de données et réaliser des gains de productivités en répondant précisément aux attentes du client. Les moyens de communications sont en effet mieux utilisés et à propos lorsqu'ils se destinent à un client acquis.

1-6-2 : les clients fidèles sont parfois plus rentables que les clients occasionnels :

Dans certains secteurs d'activités de service bancaire, les clients ont tendance à augmenter leurs demandes auprès des prestataires de ces services. C'est le cas où la clientèle manifeste, au fur à mesure qu'elle connaît mieux et apprécie plus la banque, de l'intérêt aux différents services et produits.

1-6-3 : Les clients fidèles d'une banque sont pour elle un gage de stabilité :

Le chiffre d'affaire que les clients fidèles génèrent est moins fluctuant que celui provenant des clients occasionnels.

En effet, du leur attachement à la banque, les clients fidèles sont relativement peu sensibles aux sollicitations et aux offres promotionnelles des concurrents. Ils sont également moins favorables que les clients récents ou occasionnels à abandonner leur banque en cas de crise : vols, détournement de fonds, rumeurs fondées sur l'image de la banque.

1-6-4 : Les clients fidèles sont la source d'une bouche – à – oreille positif :

Il a été observé que, dans de nombreux cas, les clients fidèles de la banque se font, spontanément et bénévolement, les promoteurs des services de la banque et deviennent eux-mêmes, par la voie de la bouche – à – oreille, des démarcheurs très efficaces.

Pour toutes ces raisons, la clientèle fidèle de la banque est considérée, à juste titre d'ailleurs, comme un véritable capital incorporel appelé le capital-client, l'existence et l'importance de ce capital est reconnue depuis longtemps.

La banque ne peut exister ni assurer son développement que si elle entretient des relations d'interaction durables avec ses clients, car la relation est nécessaire pour la satisfaction du client, la banque tenant à devenir de plus en plus un partenaire financier, il est

³² SETHI samira, op.cit, p. 54.

important pour le client, de pouvoir communiquer avec eux et se faire conseiller, elle doit s'impliquer fortement aux attentes dans le développement de produit adaptés, personnalisés et répondant parfaitement aux attentes de ses clients.

L'environnement des banques se transforme de plus en plus, la concurrence augmente, les clients qui en plus de choix expriment de nouvelles exigences, afin de satisfaire un client il faut lui procurer les meilleurs services, mais pour le conquérir en mieux encore le fidéliser il est impératif de satisfaire complètement, la maîtrise des techniques de fidélisation permet d'établir de nouveaux modes de relation avec les clients en tissant des liens privilégiés avec eux, les banques doivent se battre pour conserver leurs clients et pour en conquérir de nouveaux.

1-7 : La relation tarification bancaire³³ :

La tarification bancaire est l'ensemble des frais qui sont pris par une banque envers ses clients lors de la vie d'un compte bancaire. La tarification bancaire portera sur les conditions pratiquées par la banque pour les différentes opérations et prestations bancaires proposées à sa clientèle.

La tarification bancaire donne aussi à la banque la possibilité de développer sa stratégie en fonction de ses cibles clientèles.

Elle peut par exemple dissuader un segment de clientèle par une tarification non compétitive. Elle peut à l'inverse proposer des taux de crédit In Fine attractifs si elle recherche une clientèle haut de gamme. La tarification n'est donc pas simplement un enjeu de rentabilité pour la banque mais aussi un instrument de sa stratégie.

On distingue deux tarifications : celle française et internationale :

1-7-1 : Au sujet de la tarification bancaire française :

On distingue deux catégories :

➤ **Au sujet des moyens de paiement :**

Le chèque, l'effet de commerce, l'avis de prélèvements et la carte bancaire en qualité de moyen d'encaissement sont employés par les clients pour le couvrent de leurs créances et le paiement de leur dette.

Trois grandes tendances peuvent être dégagées des statistiques publiées par la Banque de France chaque année et qui concernent l'ensemble des agents économiques.

Le nombre total des échanges qui sont passés, en 10 ans, a connu une progression importante.

En 1992, plus de 50% du nombre des opérations et 80% du montant échangé sont représentés par des moyens de paiement papier. Des échanges automatisés ont connu une augmentation régulière.

Avec 1.4 milliards d'opérations, la carte bancaire s'est attribuée en 1992 plus de 18% du marché des transactions contre 2.5% en 1980 ; elle a donc connu un développement spectaculaire.

➤ **De chiffres :**

La structure de chiffre d'affaire bancaire sur service pour les clients est la suivante :

- Commission de compte : 25%

³³ SETHI samira, op.cit, p51.

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

- + Valorisation du float : 35%
- Commission unitaire des services :40%

Une enquête de l'AFTE fait apparaître les résultats suivant :

- 91% Des entreprises sont soumises aux jours de valeur.
- 66% Support des commissions « ad valorem ».
- 32% Ont des conditions liées aux nombre d'opération.

➤ **Au sujet de l'état de la tarification :**

En ce qui concerne les clients, simplification de la facturation, de perception et de vérification, pas de TVA et une vision plus quantitative que qualitative de la rémunération les commissions ad valorem ont un poids important.

En ce qui concerne les banques, les commissions unitaires poseraient les difficultés nouvelle problématique des prix de revient et prise en charges fixe notamment.

Tout fois elle permettrait une rémunération plus ajustée par rapport au service rendu ; l'orientation des flux débiteur qui conditionnement la commission de compte est difficile à contrôler ; en fonction de l'évolution des taux de marché, facteur exogène de la relation banque client, la profitabilité du float est variable et aléatoire.

En prenant en considération un certain nombre de facteurs exogène, chaque banque peut se situer dans un environnement concurrentiel en fonction des prix de marché et aménager ses marges.

Des services complémentaires proposant une certaine valeur ajouter pour les clients relativement : à la facturation du produit, au produit lui-même, à la sécurité d'opération, à l'information de client, au conseil et au accompagnement de client des tarifs qui se rapprochent fortement et que quoi qu'il en soit l'élément de discision essentielle de client ne peut plus être le tarif seul.

➤ **Des évolutions :**

Apparition des rémunérations forfaitaires une part des rémunérations unitaire, qui s'accroit aux dépenses des rémunérations ad valorem.

Contrôle facile et les enregistrements comptables nombreux représente respectivement les avantages et les inconvénients de la tarification par opération.

Moins d'enregistrement comptable, moins des détails de commission, gain possible par rapport au nombre d'opération de certaine procédures représente les avantages de la tarification par forfait avec « indice des prix », alors que le contrôle toujours obligatoire représente des inconvénients.

Plus de contrôle de nombre, opération comptables très réduites représentent les avantages de la tarification par forfait, alors que ne plus mesurer le cout par procédure représente son inconvénient.

1-7-2 : La tarification bancaire internationale :

Les banques ont plus en plus besoin pour renforcer leur solidarité pour verser des dividendes à leurs actionnaires. Notion que la reprise économique a entraîné une nette amélioration des comptes des clients ce qui conduit à une augmentation des dépenses des clients.

Tout ça amène à l'évolution de la tarification bancaire notamment dans la plus part des grands pays, la tarification est appliquée même sur les opérations qui portent sur une les retraits d'espèces et de chèque.

Les tarifs proposés par les banques espagnoles par exemple ont pour caractéristique d'être particulièrement complexes, chaque type de mouvement a sa commission qui va de 0.05 à 5%.

La plus part des opérations se situent entre 0.2 et 0.4% cette commission est prise au débit comme au crédit. De plus il ya généralement un minimum pris par support mais pas maximum. En grande Bretagne la rémunération des services bancaires se compose de : commissions et de marges sur les taux, ces derniers sont négociés au cas entre les clients et les banques.

Au Etats unis : la tarification est caractérisée par :

- La date de crédit appliqué par le correspondant et répercutée et au client.
- Aucune commission proportionnelle aux valeurs des opérations.
- Système à base de commission unitaire par opération, l'ensemble des interventions des banques sont facturés.

Dans cette section on a montrés les relations de la banque avec la clientèle, les clients fidèles sont les dominateurs de l'entreprise bancaire, de la rentabilité d'un client se mesure dans le temps en fonction de sa life time value.

La fidélisation est donc devenue un enjeu de rentabilité majeur pour les banques et d'autant plus que la libéralisation du secteur à rendre possible une mobilité accrue des clients.

Section (2) : Généralités sur les crédits bancaire :

Sans les crédits et les facilités bancaires, il serait difficile à la plupart des entreprises à produire et à vendre. Dans cette section en va entamer les crédits d'une façon approfondie.

2-1 : Définition des crédits :

2-1-1 : Définition économique :

« Le crédit en économie, terme désignant des transactions ou en espèces effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance ».

Selon la vision de F. BOUYAKOUB³⁴, faire un crédit équivaut à faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le bien, ou un bien équivalent sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du services rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ces services. Dans le domaine de crédit, les institutions financières jouent un rôle particulier même si des crédits peuvent être accordés par d'autres agents économiques. Comme c'est le cas par exemple des fournisseurs lorsqu'ils consentent des délais de paiement à leurs clients.

2-1-2 : Définition juridique :

La loi n°90-10 du 14 avril 1990³⁵ relative à la monnaie et au crédit de son article 112 définit le crédit comme suit : « Une opération de crédit et tous actes à titre onéreux pour lequel une personne met ou permet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie ».

En effet, le crédit met en évidence trois supports, à savoir : le temps, la confiance et la promesse, car il ne peut y avoir le crédit sans les trois éléments.

2-2 : Rôles et caractéristiques d'un crédit :

2-2-1 : Rôle d'un crédit :

Aucune économie ne peut nier le rôle que joue le crédit en matière de facilitation des échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et enfin, le rôle d'instrument de création monétaire.

a) Le crédit permet les échanges :

C'est sans doute sa fonction la plus ancienne, celle qui fut à l'origine des premières banques. Le recours au crédit permet une anticipation des recettes et donne ainsi à l'avance un pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises. En anticipant le revenu des ventes, le crédit permet d'assurer la continuité dans le processus de production et de commercialisation aussi bien sur le marché national que sur le marché international.

b) Le crédit stimule la production :

Grâce à l'innovation des équipements ou leur renouvellement, l'activité de production se modernise au jour le jour. Le recours aux crédits permet à l'entreprise d'acquérir une nouvelle technologie, lui permettant d'accroître la qualité et la quantité de sa production.

Cette dernière, sera consommée par les ménages à travers les crédits à la consommation

³⁴ F. BOUYAKOUB, « l'entreprise et financement bancaire », casabah édition, 2003, p.17

³⁵ Loi relative à la monnaie et au crédit.

accordés par les banques, afin de stimuler les achats et par conséquent stimuler le secteur de production.

c) Le crédit amplifie le développement :

La théorie bancaire a évoqué le rôle multiplicateur du crédit, qui s'explique par les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation. Le crédit permet d'amplifier le développement.

d) Le crédit est un instrument de création de monnaie :

L'importance du crédit dans l'économie tient à son action sur les échanges, sur la production, sur le développement économique mais surtout à son rôle instrument de création monétaire.

En effet, les banques, en octroyant un crédit, créent les flux monétaires et utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôts pour consentir des crédits à leurs clients sans que, pour autant, cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts.

2-2-2 : Caractéristique de crédit:

Le crédit est caractérisé par les éléments suivants :

a) La confiance :

Cette notion est nécessaire pour qu'une opération de crédit soit possible. Du côté de la banque, cette confiance à l'égard de son client se manifeste par les avances de fonds, l'exécution des ordres donnés et l'indication des renseignements favorables.

Le client de son côté doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui au moment de besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

La confiance est la base principale de crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ces avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédits par signature qui, potentiellement, peut déboucher sur un décaissement.

b) Le risque :

Le risque est pratiquement inséparable du crédit, c'est un élément déterminant de toute opération de crédit.

Il existe un risque d'immobilisation qui consiste dans le retard du client à rembourser son crédit et le risque d'insolvabilité qui consiste à la perte définitive d'une créance. La défaillance est liée à l'incapacité du client à respecter les termes du contrat de prêt.

C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banques ont un certain penchant au crédit à court termes ou aux crédits alloués aux activités rentables en elles-mêmes.

c) Le temps :

La durée du crédit d'investissement diffère également d'une institution à une autre. Selon la banque, la durée peut aller d'un mois, pour les petits crédits d'investissement, jusqu'au maximum de trente années avec période d'utilisation comprise. Dans tous les cas, le crédit ne court jamais au-delà de la durée de vie économique de ce qui fait l'objet du financement.

d) La rémunération et les conditions financières du crédit :

Les risques encourus par le banquier pourraient justifier la rémunération des crédits mais ce ne sont pas les seuls éléments à prendre en considération.

En premier lieu, les banques sont amenées à rémunérer les ressources qu'elles obtiennent, puis, elles ont à faire face à des frais importants du personnel, des amortissements des immeubles, ...etc.

Elles doivent enfin constituer des réserves et des provisions afin de pallier les défaillances possibles de leurs débiteurs.

2-3 : Typologie des crédits:

J. STUART³⁶ classe les différents types de crédits en fonction de certain critères, notamment la durée, le degré de libéralité des banques, l'objet, la forme et d'après l'origine des crédits.

Nous allons adopter le critère du classement le plus usité dans les banques, c'est-à-dire, selon l'objet du financement à savoir :

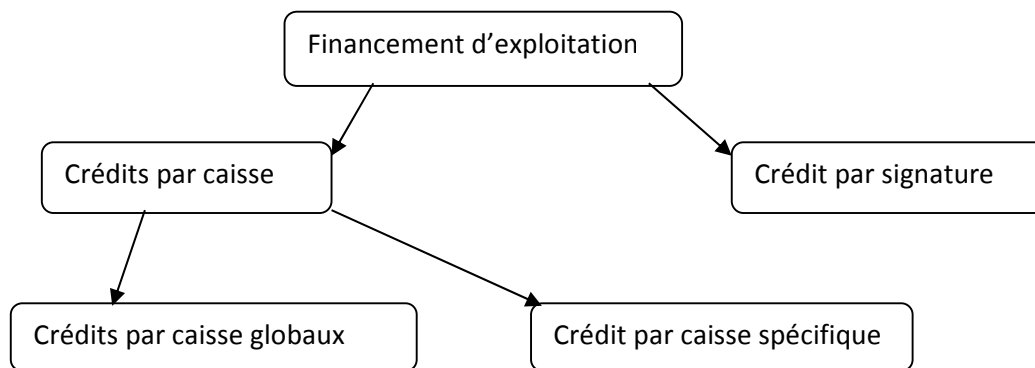
2-3-1 : Les financements de l'exploitation :

Le financement crédit de l'exploitation ou crédit à court terme est un des rôles majeurs des établissements bancaires, il permet à l'entreprise de financer ses activités à court terme de l'actif circulant du bilan, plus précisément, les valeurs d'exploitation et /ou le réalisable et les besoins de production et de commercialisation.

Le remboursement, qui se fait selon la durée qui est généralement d'une année ou peut atteindre deux ans, est assuré par les recettes d'exploitation.

Le crédit d'exploitation peut être schématisé de la manière suivante :

Figure n°01 : schéma du crédit d'exploitation



Il existe une variété de crédit d'exploitation, nous distinguons deux grandes catégories :

a) Le crédit par caisse :

Les crédits par caisse sont utilisés pour la réalisation d'un accord entre les encaissements et les décaissements qui demeurent l'objectif de toute entreprise, parmi ces crédits nous distinguons :

•Les crédits par caisse globaux :

Lorsque les besoins en fonds de roulement sont d'une façon plus en moins permanente, ces crédits seront mis à la disposition de la clientèle par la banque qui autorise de prélever dans ces caisses un montant convenue en permettant au client de rendre son

³⁶JHON Sturat, « le crédit dans l'économie », PUF, Paris, 1967, p.51

compte débiteur.

•Les crédits par caisse spécifique :

Ces crédits, non seulement, ont des objets bien précis, mais encore plus, ils sont assortis de garanties dans la forme diffère selon le crédit sollicité. Ces garanties ne sont autresque le gage de certains actifs circulants (marchandise, créance).

b) Les crédits par signature :

Ces crédits sont des prêts de signature de la part du banquier qui garantie l'engagement de son client envers un tiers, ils sont connus, généralement, sous le nom d'engagement par signature.

Le banquier n'avance pas de fonds, mais il soutient par son propre engagement la confiance qu'inspire son client. Cependant, un engagement par signature peut donner lieu à undécaissement si le débiteur s'avère défaillant à l'échéance. Nous distinguons quatre formes decrédits par signature à savoir l'aval, l'acceptation, la caution et le crédit documentaire.

Une entreprise en activité peut se trouver à tout moment en situation de déficit de trésorerie, et pour arranger la situation, elle doit trouver des crédits de fonctionnement qui ontpour vocation principale le financement d'exploitation.

Sont aussi appelés crédits classiques, les crédits d'exploitations servent à financer l'actif circulant ou la trésorerie de l'entreprise. Un montant maximum est fixé par la banque en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise.

a) Les capitaux nécessaires à l'exploitation :

Au sein de l'actif circulant, il faut distinguer les actifs d'exploitation et les actifs de trésorerie. Les actifs d'exploitation, constitués principalement des stocks et des crédits accordés aux clients, exigent un financement permanent.

Les actifs de trésorerie constituent des emplois passagers et facultatifs du financement disponible : valeur mobilières de placement, disponibilités³⁷.

b) Les capitaux fournis par l'exploitation:

Le passif du bilan permet de distinguer trois catégories de capitaux : les ressources stables, les ressources d'exploitation et les dettes de trésorerie.

Les crédits accordés par les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation sont des ressources de financement renouvelables et donc stables³⁸.

c) Les besoins de financement de l'exploitation :

L'entreprise doit financer avec des ressources non liée à son exploitation, la différence entre les actifs d'exploitation et les dettes d'exploitation. Cette différence est le besoin de financement de l'exploitation (BFE) ou besoin en fonds de roulement.

$$\text{BFE} = \text{actifs d'exploitation} - \text{dettes d'exploitation}$$

L'entreprise doit financer avec des ressources stables ses immobilisations et son besoin de financement de l'exploitation.

³⁷ M.Darbelet , L.lzard, M.Scaramuzza, "notion fondamentale de gestion d'entreprise ", 3eme édition Foucher, p .160.

³⁸ M.Darbelet , L.lzard, M.Scaramuzza , op.cit, p .161

$BFE = \text{stocks} + \text{créances clients} - \text{dettes fournisseurs}$

2-3-2 : Le financement de l'investissement :

Pour investir, les entreprises font appel à la banque pour leur accorder des crédits d'investissement.

Les crédits d'investissement peuvent être définis selon la nature des bien financés, ce sont des crédits qui financent la partie haute du bilan et qui se remboursent sur les bénéfices générés par les éléments qui ont servis à financer. En quelque sorte c'est l'outil de travail de l'entreprise.

Ce sont des prêts à long et moyen terme, on peut distinguer divers crédits d'investissement liés à leur nature a savoir :

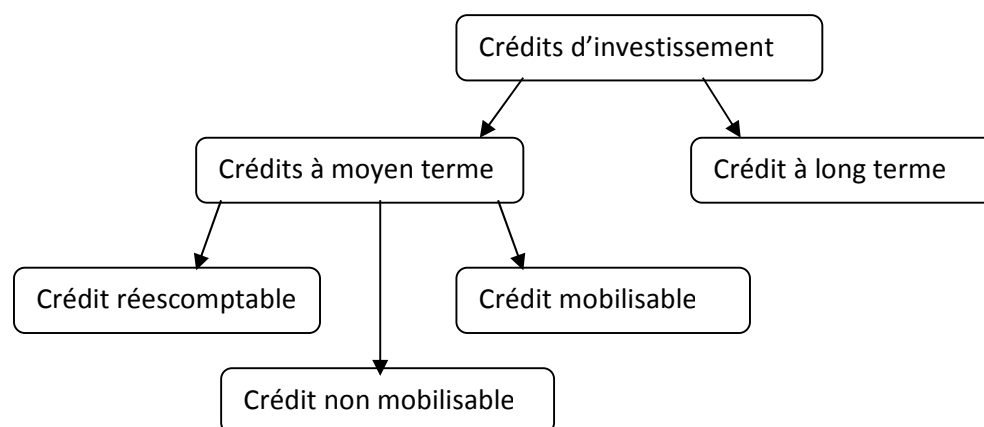
- Les investissements neufs (création de projet, achats d'équipement neufs etc.)
- Les investissements de renouvellement visant à renouveler le potentiel productif d'une entreprise.
- Les investissements d'extension, visant l'accroissement des capacités de production de l'entreprise.
- Les investissements de valorisation dans le cadre d'acquisition de moyens de production additionnels en vue de :
 - Harmoniser le processus de production ;
 - Adapter la production aux conditions de marché ;
 - Améliorer les conditions d'utilisation des équipements de production.

3-2-2-1 : Modes de crédit d'investissement :

Pour pouvoir produire et faire face à la concurrence, les entreprises doivent investir, c'est-à-dire, acquérir de nouveaux moyens de production.

Le financement de ces investissements se fait en majeure partie par les crédits bancaires, conjointement à l'autofinancement, ainsi que dans certains cas, aux aides publiques.

Figure n°02 : Mode de crédit d'investissement



Source : établis par nous- mêmes.

a) Les crédits à moyen terme :

Les crédits à moyen terme sont d'une durée de 2 à 7 ans, ils sont accordés soit par une banque seule ou par une banque en concours avec un établissement spécialisé (crédit national, crédits d'équipement des PME, etc.).

Dans ce type de crédit, il doit exister une liaison entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé et il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que ce crédit finance. Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines et, de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipement et des moyens de production de l'entreprise³⁹.

La durée du prêt doit cependant tenir compte des possibilités financières de l'entreprise qui doit pouvoir, non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore dégager un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qui s'use (c'est l'amortissement).

La demande de crédit à moyen terme repose principalement sur l'étude des éléments suivants :

- Situation économique ;
- Situation financière de l'entreprise avant l'opération, pendant et après l'opération ;
- Garanties offertes (personnelles ou/et réelles choisies en fonction des biens financés de la situation de l'emprunteur).

Il existe 3 types de crédit à moyen terme pour le banquier :

a.1) Le crédit moyen terme réescomptable :

Le banquier qui octroie un crédit à moyen terme peut le mobiliser, soit par le réescompte auprès de la banque, soit par la mobilisation sur le marché financier.

Dans les banques algériennes, cette forme de crédit est la plus utilisée car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit, et ce, en réescomptant, auprès de la banque d'Algérie, le billet à ordre souscrit par l'investisseur (emprunteur).

a.2) Le crédit à moyen terme mobilisable :

Pour ce type de crédit, le banquier ne va pas réescompter le crédit auprès de la banque, mais le mobiliser sur le marché financier ; cette possibilité n'existe pas encore en Algérie. Donc c'est un crédit à moyen terme mobilisable sur le marché monétaire.

a.3) Le crédit à moyen terme non mobilisable :

On appelle un crédit à moyen terme non mobilisable, lorsque le billet à ordre souscrit par l'emprunteur est considéré comme une reconnaissance de dette et non comme instrument comptable.

Ce type de crédit engendre une gêne dans la trésorerie de la banque, à cet effet, sa rémunération est plus coûteuse que les autres types de CMT.

b) Les crédits à long terme :

Ils sont des crédits d'une durée de 7 à 20 ans, destinés au financement des investissements lourds et ils sont distribués par les institutions financières spécialisées.

³⁹ Luc b-r, « principe technique bancaire », 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2002, p.259.

Pour ce type de financement, les banques jouent la plupart du temps un rôle de relais avec toutefois et dans certains cas, une participation en risque avec l'établissement prêteur. Les institutions financières spécialisées assurent le financement de ces crédits sur ressources provenant principalement d'emprunts obligatoires.

Les entreprises préfèrent ce genre de crédit lorsqu'elles investissent dans des projets qui donneront des résultats qu'à long terme (ex : usine, magasins...)

En Algérie, et suite à la loi n° 82-11 d'août 1982 relative à l'investissement économique privé national, l'octroi du crédit à long terme au secteur privé est devenu possible.

2-3-2-2 : Le crédit bail :

Les crédits d'investissements s'étendent aussi à une autre catégorie qui permet à l'entreprise d'acquérir des investissements, il s'agit du crédit bail ou le leasing. Deux types de crédit peuvent être distingués ;

a) Le crédit-bail mobilier :

C'est une opération de location (né dans les années 50 aux états Unis) qui offre à une entreprise la possibilité de louer des biens d'équipement ou de matériels d'outillage achetés.

Lorsque ces opérations, quelles que soient leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir tout ou une partie des bien loués, moyennant un prix convenu en tenant compte au moins pour une partie, des versements effectués à titre de loyers.

Un grand nombre de professionnels peuvent profiter de crédit-bail mobilier en fonction du stade de développement de l'entreprise, du secteur d'activité concerné (industrie, transport, travaux public) ou encore de l'importance de la structure.

Dans la majorité des cas, l'ensemble des biens d'équipement peut bénéficier d'un financement. Il est généralement nécessaire que le matériel concerné soit identifiable, utilisable sur la durée et amortissable.

Parmi les principaux types d'acteurs on distingue :

- Etablissements financiers spécialisés.
- Entreprises indépendantes spécialisées dans le crédit-bail.
- Banques.

Le choix d'un crédit-bail mobilier est une option très intéressante, parmi ces avantages:

- Protéger la trésorerie ;
- Obtenir sans délai le matériel nécessaire à l'exercice d'un métier ;
- Profiter d'une solution souple et adaptée à chaque type d'activité ;
- Optimiser sa fiscalité avec un résultat imposable réduit ;
- Préserver ses biens grâce à des assurances sur mesure.

b) Le crédit bail immobilier :

Il concerne les biens immobiliers professionnels déjà construits⁴⁰, cette opération permet au locataire (ou preneur) de devenir propriétaire, la durée de contrat de 15 à 20 ans.

Le principal avantage du crédit bail immobilier réside dans la déductibilité totale des loyers. De plus, la TVA sur le loyer se récupère au moment de sa déclaration au même titre que la TVA déductible.

⁴⁰ Luc b-r, op.cit, p.261.

2-3-2-3 : Formes de crédit-bail :

Il existe deux formes de crédit-bail :

a) Le crédit bail national :

C'est une opération qui fait intervenir deux protagonistes, la société de crédit-bail et l'entreprise utilisatrice, résidents dans le même pays. La résidence du fournisseur n'est pas prise en considération.

b) Le crédit-bail international :

Le crédit-bail international, lorsque l'une des deux parties du contrat réside dans un autre pays que celui dans lequel réside l'autre partie. C'est-à-dire que la notion de résidence et non résidence fait la différence entre le crédit-bail national et le crédit-bail international.

Leasing international peut être soit un leasing financier, soit opérationnel ; son domaine de prédilection est l'investissement lourd comme l'aéronautique (avion, hélicoptère..), le maritime, le ferroviaire. Ce moyen de financement connaît du succès dans les pays en voie de développement que dans les pays riches.

Dans le crédit bail international, nous pouvons trouver trois cas de figure que nous allons présenter dans le schéma qui suit :

- Le crédit bailleur et le fournisseur résident dans le même pays tandis que le crédit preneur réside dans un autre pays.
- Le crédit-preneur et le fournisseur résident dans le même pays tandis que le crédit bailleur réside dans un autre pays.
- Le crédit bailleur, le crédit preneur et le fournisseur résident dans trois pays différents.

2-3-2-4 : Les crédits d'investissements spéciaux :

Ces crédits s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer des activités soutenues par des concours publics. Ils existent plusieurs types de crédit d'investissement spécial.

a) Les crédits à l'emploi de jeunes :

Le crédit ANSEJ est un concours à moyen terme destiné à financer, à hauteur de 70% maximum, l'acquisition d'équipement et ou la réalisation de projet agréé dans le cadre du programme de l'emploi de jeunes.

Ce crédit a pour but, le financement de création de micro entreprise par les jeunes investisseurs désirant intégrer la vie économique. Cette action permet une création d'une richesse par ces derniers, ce qui réduit le chômage.

b) Le crédit de soutien à la création d'emploi par promoteur âgé de 35 à 50 ans :

Dans le cadre de la politique de croissance développée par l'état, la mise en place d'un nouveau dispositif sous forme de crédit d'investissement spécifique et accordé aux chômeurs de 35 à 50 ans sachant exercer un métier mais qui ne dispose de fonds nécessaires pour lancer une activité. Il s'agit d'un crédit à moyen terme dans la durée peut s'étaler à 7 ans. Le montant de ce crédit est fixé à 5 millions de dinars maximum et les chômeurs bénéficient d'un prêt non rémunéré de la CNAC et de la bonification du taux d'intérêt.

c) Les crédits aux anciens Moudjahidines et enfants de Chouhadas :

En application des dispositions du décret n°96/201 du 02/06/1996, et l'arrêté interministériel du 29/01/1997, les projets d'investissements présentés par les

moudjahidineset enfants de Chouhadas, revêtant un caractère commercial, industriel, artisanal, agricole ouservices bénéficiant d'une bonification du taux d'intérêt de la part du trésor public à hauteurde 50%.

2-3-2-5 : Les objectifs d'un crédit d'investissement :

En général, l'objectif du crédit est le financement des investissements des entreprises à savoir :

- Le financement des équipements ;
- Le renouvellement des équipements de l'entreprise ;
- L'augmentation de la rentabilité de l'entreprise ;
- L'extension de l'entreprise.

Le crédit d'investissement, en particulier, a pour objet le financement de la production d'un bien déterminé. Son remboursement viendra du bénéfice résultat de la vente de ce bien.

Dans cette section nous avons montrés les crédits d'une manière générale qui est un prêt accordé par l'établissement de crédit. Où on distingue entre des crédits à long terme et les crédits à moyen terme, tout un crédit en cours des risques tels que les risques bancaire, le risque de taux, risque de change, c'est la raison pour laquelle la banque exige des garanties soit réelles dont on distingue, l'hypothèque, le nantissement et le droit de rétention, soit des garanties personnelles telles que le cautionnement et l'aval.

Section (3) : les états financiers établis par la banque :

Les financiers sont un ensemble de documents démontrant la situation financier d'une société à un moment précis. Ils comprennent des données clés sur l'actif et le passif de la société, ainsi que sur ses revenus et ses dépenses.

Les états financiers sont un ensemble complet de documents comptables et financiers permettant de donner une image fidèle de la situation financière.

3-1 : Le bilan et le hors bilan :

3-1-1 : Définition :

- Le bilan et l'hors bilan et les opérations de trésoreries et inter bancaire.

Le bilan bancaire : le bilan bancaire constitue un document faisant état de la situation patrimoniale d'une banque à un instant donnée. Cet état général est généralement réalisé sur la base d'une description détaillée des comptes de bilan de l'établissement bancaire. Le bilan bancaire recense notamment 5 classes de comptes.

Ces cinq classes de comptes englobent entre autres les opérations interbancaires, menées opérations sur titres réalisées sur les marchés de capitaux et les transactions sur les valeurs immobilisées. Et dernièrement la classe 5, au passif comprend les provisions constituées et les fonds propres y compris les bénéfices non distribués⁴¹.

- Le bilan d'une banque⁴², comme celui de toute entreprise, est un état patrimonial des créances et dettes à une date donnée. Toutefois, par rapport à la comptabilité générale, il comporte deux différences notables :
 - La présentation est inversée puisque les opérations de trésorerie figurent en haut de bilan et les immobilisations en bas,
 - Les valeurs portées dans l'actif sont des valeurs nettes d'amortissements et de provisions.

Il comprend un actif qui enregistre les avoirs et créances, un passif qui enregistre les dettes et les fonds propres et un hors bilan qui, pour les établissements de crédit, enregistre de nombreuses opérations de banque. L'actif et le passif sont composés de postes regroupés selon les classes du plan de comptes et qui serviront de trame à ce développement.

- **Les opérations de trésorerie et interbancaires (classe 1 du PCEC et postes 1 à 3 de l'actif et 1 et 2 du passif):**

Réalisées exclusivement entre institutions financières, elles découlent de deux activités :

- ❖ **La gestion de trésorerie** : dans la banque, la gestion de trésorerie veille à :

⁴¹ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-bilan-bancaire-459.php>

⁴² Sylvie de Coussergues , « gestion de la banque du diagnostique à la stratégie », 5 édition, juin 2007, paris, p.80.

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

- L'obligation de convertibilité, c'est-à-dire avoir suffisamment d'encaisses en monnaie central - billets et avoirs auprès de la Banque Centrale Européenne - pour faire face aux demandes de conversion émanant de leur clientèle ou d'autres établissements de crédit ;
- l'obligation de réserves, c'est-à-dire de constituer suffisamment de réserves obligatoires à la Banque Centrale Européenne.

Donc, quotidiennement, les banques calculent leur position de trésorerie. Si elle est excédentaire, elles prêtent sur le marché interbancaire d'où l'apparition d'une créance à l'actif ; si elle est déficitaire, elles empruntent et la dette figure au passif. Ces opérations de prêts et d'emprunts sont réalisées soit en blanc, soit avec des pensions de titres ou d'effets comme support.

❖ **Les relations interbancaires :** Afin de faciliter les paiements, une banque ouvre des comptes auprès d'autres établissements de crédit, d'où une créance, et réciproquement ouvre des comptes dans ses livres à d'autres établissements de crédit, d'où une dette. Ces comptes, appelés comptes de correspondants, sont ouverts soit par une petite banque auprès d'une grande banque à qui elle confiera la gestion de sa trésorerie, n'ayant ni notoriété ni équipements suffisants pour intervenir directement sur le marché interbancaire, soit par ou auprès d'une banque étrangère afin faciliter les règlements internationaux. Quant aux effets publics et valeurs assimilées, ce sont les bons du trésor détenus par les banques qui, en tant que titres de créances négociables, devraient être enregistrés dans les opérations sur titres mais la qualité de l'émetteur, institution financière, prime sur la nature juridique du titre émis.

- **Les opérations avec la clientèle (classe 2 du PCEC et poste 4 de l'actif et poste 3 du passif):**

A l'actif, il s'agit des crédits consentis, sous toutes leurs formes y compris l'affacturage, à la clientèle. Par crédit, il faut entendre les fonds effectivement à disposition de la clientèle, les engagements par signature figurant au hors bilan. La clientèle est composée d'entreprise, de particuliers, d'administrations privées ou publiques mais aussi d'agents financiers comme les OPCVM ou les entreprises d'investissements. De ce fait, les crédits de type crédits internationaux à d'autres banques sont enregistrés dans les opérations de trésorerie et interbancaire, là encore la qualité de la contrepartie l'emporte sur le type d'opération.

Au passif, les opérations avec la clientèle sont constituées par les dépôts effectués par les clients d'une banque sous tous les supports habituels : comptes à vue et à terme, comptes d'épargne à régime spécial.

- **Les opérations sur titres (classe 3 du PCEC et poste 5 et 6 de l'actif et poste 4 du passif) :**

Ces opérations reflètent les interventions d'une banque sur différents marchés de capitaux ; à l'actif du bilan, figurent les titres achetés pour compte propre, ventilés selon le critère titres à revenu fixe et titres à revenu variable. Les titres gérés par la banque pour compte de sa

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

clientèle, ainsi que les OPCVM qu'elle a créés, ne figurent à l'évidence pas à l'actif du bilan car la banque n'est pas propriétaire de ces titres.

Au passif, figurent les titres émis par les banques sur les différents marchés de capitaux afin de se procurer des ressources, à l'exception des actions et des titres subordonnés, comme par exemple les titres du marché interbancaire (donc on aurait pu penser qu'ils relèvent des opérations de trésorerie et interbancaires), les titres des créances négociables ou les emprunts obligataires. Et on remarquera qu'aussi bien pour l'actif que pour le passif du bilan, il est difficile de tracer une frontière précise entre les opérations de trésorerie et interbancaires et les opérations sur titres. La gestion de trésorerie d'une banque se fait de façon globale sur les différents marchés alors que le bilan retient une présentation qui ne reflète guère cette approche.

- **Les valeurs immobilisées (classe 4 et poste 7 et 15 de l'actif) :**

Bien qu'elles aient en commun la caractéristique d'être un emploi stable, les valeurs immobilisées constituent un ensemble plutôt hétérogène. Elles incluent :

- Les immobilisations financières (poste 7 et 8) qui comprennent les titres des participations et autres titres détenus à long terme, c'est-à-dire des titres qui permettent de contribuer de façon durable à l'activité de l'établissement qui les détient. Les parts dans les entreprises liées correspondant au même type de titres mais l'émetteur est susceptible de faire l'objet d'une intégration globale dans le groupe bancaire ;
- Les immobilisations dont la détention est liée à l'exploitation de l'établissement de crédit dans le cadre de contrats de crédit-bail ou de location simple ;
- Les immobilisations corporelles et incorporelles (postes 11 et 12).

L'actif du bilan se termine avec deux postes qui peuvent inclure des opérations bancaires spécifiques : le poste 15 comptabilise les primes d'options achetées et le poste 16 la contrepartie des produits constatés au compte de résultat sur engagements de hors bilan et sur instruments financiers dérivés évalués en valeur de marché.

- **Les provisions et fonds propres (classe 5 et postes 7 à 17 du passif) :**

Ces postes correspondent à deux catégories d'opérations. En premier lieu, certains postes reflètent des opérations de provisionnement ainsi les provisions pour risques et charges et les fonds pour risques bancaires généraux.

- les provisions pour risques et charges, comme en comptabilité générale, sont destinées à compenser des événements futurs qui ne concernent pas une dépréciation d'un élément d'actif. Les provisions pour risques et charges se rapportent à des opérations non bancaires –on citera les provisions pour restructurations ou pour charges de retraite du personnel –ou à des opérations bancaires en raison d'engagements de hors bilan ou internationaux (le risque pays), ou pour couvrir des risques plus diffus comme des risques de marché ou des risques sectoriels.

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

- Les fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), propres à l'activité bancaire, sont des provisions pour risques sans affectation déterminée, en dérogation de la règle comptable selon laquelle toute provision compense un événement à survenance probable et un risque identifié. Les FRBG sont d'une nature ambiguë : à la fois provision, donc charge déductible et constitués par décision des dirigeants de la banque sans approbation par l'assemblée générale des actionnaires, mais aussi réserves car sans affectation précisée ; et rappelons que les FRBG font partie des fonds propres réglementaires. On soulignera également que les FRBG ne sont pas des passifs identifiables au sens de la réglementation comptable relative comptes consolidés et qu'en conséquence, ils sont ajoutés aux fonds propres du bilan consolidés.

Les autres postes enregistrent les ressources stables de l'établissement de crédit au sein desquelles on distingue :

- Les capitaux propres hors FRBG, sous-total des postes 11 à 17, composés des capitaux propres au sens habituel du terme, y compris les provisions réglementées, et pour donner une vue complète des provisions constituées par une banque, indiquons qu'elles sont notamment constituées des provisions sur opérations de crédit à moyen et long terme ;
- Les dettes subordonnées (poste 8) comprennent non seulement les émissions de titres avec clause de subordination qui font partie des fonds propres réglementaires, mais également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

Quant aux postes 5 et 6, ils sont symétriques des postes d'actifs de même nature et enregistrent le cas échéant les primes d'options vendues (poste 5) et la contrepartie des pertes constatées au compte de résultat sur engagements de hors bilan et instruments financiers dérivés.

- **Le hors bilan :**

Le hors bilan est un ensemble de comptes annexés au bilan qui retrace les engagements futurs ou virtuels d'une banque ne donnant pas lieu à flux de trésorerie. Il s'agit d'un document très significatif car de nombreuses opérations de banque donnent naissance à des engagements qui ne figurent pas au bilan mais qui mettent en risque l'établissement de crédit. Les banques doivent donc tenir une comptabilité d'engagements sur les comptes de la classe 9 mais qui ne sont repris que partiellement dans le hors bilan publiable.

Le hors bilan publiable distingue les engagements donnés et les engagements reçus en les décomposant en :

- Engagements de financement comme les confirmations de crédit ou les lignes de substitution des billets de trésorerie ;
- Engagements de garantie ainsi les cautions et avals ;

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

- Engagements sur titres comme les titres achetés ou vendus avec faculté de reprise.

Le hors bilan publiable, en application des directives européennes, ne reprend pas les opérations à terme et conditionnelles sur instruments financiers et devises qui à l'évidence donnent naissance à des engagements dont le montants sont indiqués en annexe.

Tableau n°01 : présentation de Bilan :

Actif	N	N+1	Passif	N	N+1
1/Caisse, banques centrales, CCP 2/Effets publics et valeurs assimilées 3/ Créances sur les établissements de crédit 4/Opérations avec la clientèle 5/Obligations et autres titres à revenu fixe 6/Actions et autres titres à revenu variable 7/Participations et autres titres détenus à long terme 8/Parts dans les entreprises liées 9/Crédit-bail et location avec option d'achat 10/location simple 11/ Immobilisations incorporelles 12/ Immobilisations corporelles 13/Capital souscrit non versé 14/Actions propres 15/Autres actifs 16/Comptes de régularisation			1/Banques centrales, CCP 2/Dettes envers les établissements de crédit 3/ Opérations avec la clientèle 4/Dettes représentées par un titre 5/Autres passifs 6/comptes de régularisation 7/Provisions pour risques et charges 8/Dettes subordonnées 9/Fonds pour risques bancaires 10/Capitaux propres hors FRBG 11/Capital souscrit 12/Primes d'émission 13/Réserves 14/Provisions réglementées et subventions d'investissement 15/Report à nouveau (+/-) 16/Résultat de l'exercice (+/-)		
Total de l'actif			Total de passif		

Source : Michel Rouach, « finance et gestion dans la banque », paris, RB, 2010, p 93

Tableau n°02 : présentation d'Hors bilan :

	N	N+1
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements de titres		
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements de titres		

Source : Michel Rouach, op cit, p94

3-1-2 : Les ratios financiers à soigner quand vous demandez un crédit⁴³ :

Si vous dirigez une PME et que vous allez voir votre banquier pour lui demander un financement, il est peu probable que ce dernier vous propose se jouer l'octroi de votre crédit à pile ou face. Il est aussi assez peu courant que les banquiers tirent à la courte paille dans ce genre de cas. Ça ne s'est même jamais vu. Et pour cause : l'octroi d'un crédit est une décision trop sérieuse, trop lourde de conséquences, pour laisser le hasard trancher à la place du banquier. C'est la raison pour laquelle, au lieu de lancer une pièce en l'air, votre banquier analysera calmement vos bilans. Au lieu de jouer votre emprunt sur un coup de dés, il calculera des ratios financiers, qui lui permettront de jauger votre capacité à rembourser un prêt bancaire.

Les ratios financiers les plus couramment étudiés par les banquiers :

3-1-2-1 : Le ratio d'autonomie financière : Le premier ratio calculé par votre banquier est un ratio d'autonomie financière. Pour le calculer, votre banquier regarde les fonds propres de votre entreprise (aussi appelés capitaux propres) et compare ces derniers au total de votre bilan. Les fonds propres d'une entreprise regroupent les capitaux qu'elle possède, c'est-à-dire les fonds qu'elle détient en propre. Les fonds propres englobent : le capital social de l'entreprise, ses réserves, son résultat, ses provisions réglementées, et ses subventions d'investissement. Quant au total de votre bilan, il s'agit de la somme de vos actifs, ou de vos passifs, c'est-à-dire de tout ce que votre entreprise possède. En gros, le ratio d'autonomie financière répond à la question : parmi tout ce qui permet à une entreprise de tourner, quelle est la part de ce qui lui appartient vraiment, et quelle est la part qui dépend du bon vouloir des autres ?

- **Formule du ratio :** fonds propres/ total du bilan
- **Résultat attendu :** supérieur à 25% (35% idéalement).
- **Ce que dit le ratio :** ce ratio renseigne votre banquier sur l'autonomie financière de votre entreprise, sa solidité.
- **Pourquoi le soigner :** en dessous de 25%, votre banquier sera sans doute refroidi, car un petit pépin pourrait alors avoir de graves conséquences sur votre trésorerie

3-1-2-2 : Le ratio de capacité de remboursement le deuxième ratio étudié par votre banquier porte sur la capacité de remboursement de votre entreprise. Ce ratio compare les dettes bancaires de votre entreprise avec votre capacité d'autofinancement (CAF). La capacité d'autofinancement (CAF) c'est un indicateur de flux financiers, qui permet de se faire une idée du montant de trésorerie dégagé par l'activité d'une entreprise. La CAF renseigne sur le flux potentiel de trésorerie dont une entreprise dispose. Si les banquiers s'intéressent à votre CAF, c'est parce que cet indicateur les renseigne sur votre capacité à dégager de la trésorerie,

⁴³ <https://memo.bank/magazine/ratios-financiers-demande-credit>

et donc, in fine, à rembourser vos crédits_ car vous piochez dans votre trésorerie pour rembourser vos prêts. En somme, calculer un ratio de capacité de financement revient à regarder les « revenus » d'une entreprise, pour déterminer le niveau maximal qu'une banque pourrait lui prêter. Si l'entreprise a un CAF faible, alors la banque lui prêtera peu. Inversement, une entreprise dont le CAF est élevée, pourra emprunter davantage.

- **Formule du ratio** : dettes/capacité d'autofinancement
- **Résultat attendu** : inférieur à 4
- **Ce que dit le ratio** : ce ratio indique à votre banquier le nombre d'années qu'il vous faudrait pour rembourser toutes vos dettes_ en supposant que la trésorerie que vos dégages de votre exploitation reste constante dans le temps.
- **Pourquoi le soigner** : parce qu'au-delà de 4, les banques constatent un risque de défaut de remboursement plus élevé. Si votre entreprise a une capacité d'autofinancement de 100, vous risquez d'avoir du mal à emprunter plus de 400, à cause de ce fameux ratio.

3-1-2-3 : Le ratio de partage des risques : Le troisième ratio examiné par votre banquier concerne le partage des risques entre les actionnaires de votre entreprise, d'une part, et les banques, d'autre part. Les banquiers s'intéressent de partage des risques financiers parce qu'il évite de mettre tous ses œufs dans le même panier, il cherche à limiter les risques qu'il prend, en les partageant avec d'autres partenaires, en les diluant. Le ratio de partage des risques permet de comparer les dettes de l'entreprise avec ses fonds propres. Grâce à ce ratio, le banquier peut déterminer à quel point les actionnaires d'une entreprise se mouillent, mettent leur peau sur la table, injectent une part de leurs deniers personnels dans l'aventure.

- **Formule du ratio** : dettes bancaires / fonds propres
- **Résultat attendu** : inférieur à 2
- **Ce que dit le ratio** : ce ratio renseigne votre banquier sur votre effet de levier, il lui permet de séparer les sommes que vous avez empruntées à d'autres, de celles que vous avez injectées vous-même.
- **Pourquoi le soigne** : parce qu'au-delà de 2, la banque pourrait vous demander une caution personnelle. Au contraire, si votre ratio se situe autour de 1, la banque considérera que vous jouez le jeu et vous suivra plus facilement.

3-1-2-4 : Le ratio du coût de la dette bancaire : le quatrième ratio généralement étudié par les banquiers concerne le coût de votre dette bancaire. Tous les banquiers s'intéressent au coût de la dette, et ils ne sont pas les seuls à surveiller de près cet indicateur clé : les experts comptables et les directeurs financiers s'y intéressent aussi. Si tout le monde surveille le coût de la dette, c'est parce que cet indicateur renseigne indirectement sur la rentabilité d'une société.

Etudier le coût de la dette d'une entreprise revient à comparer les intérêts qu'elle paye (sur ses crédits et sur ses découverts) avec son excédent brut d'exploitation (EBE).

L'excédent brut d'exploitation renseigne sur la valeur créée par une entreprise, sur les richesses qu'elle est capable de tirer de son activité, c'est un indicateur assez proche de la capacité d'autofinancement (CAF). Au quotidien, les entreprises se servent de leur excédent brut d'exploitation pour financer leur développement, mais aussi pour rémunérer les personnes qui leur apportent des fonds (les banquiers et les actionnaires). Dit autrement, l'excédent brut d'exploitation d'une entreprise lui permet de financer ses projets à venir et ses emprunts bancaires passés. Comme les entreprises ont davantage vocation à se développer qu'à transférer de la richesse aux banques sous la forme d'intérêts, les banquiers surveillent le coût de la dette des entreprises pour estimer leur potentiel de développement. Bien que les banquiers vivent en partie des intérêts qu'ils perçoivent, ils se méfient quand le coût de la dette d'une entreprise dépasse un certain seuil. Ça peut sembler paradoxal, mais dans la mesure où un coup de la dette trop élevé pénalise la capacité d'investissement d'une entreprise, ce n'est pas si insensé que ça.

- **Formule du ratio** : intérêts bancaire/ excédent brut d'exploitation (EBE).
- **Résultat attendu** : inférieur à 33 %.
- **Ce que dit le ratio** : ce ratio renseigne votre banquier sur votre capacité à dégager suffisamment de ressources de votre exploitation pour financer le développement de votre entreprise.
- **Pourquoi le soigner** : parce qu'au-delà de 30 %, les capacités d'investissement de l'entreprise sont limitées par un service de la dette trop élevé. C'est comme si l'entreprise se mettait à travailler exclusivement pour la banque au moins un jour sur trois.

3-2 : le compte de résultat :

Le compte de résultat est un document qui retrace l'ensemble des charges et des produits d'une société. La différence entre les produits et les charges, le solde est le bénéfice ou la perte de cette société.

Le compte de résultat d'une banque indique de façon simplifiée l'activité d'une banque pendant une année (exercice)⁴⁴.

Le compte de résultat des établissements de crédit enregistre les flux annuels de produits et de charges en liste et fait apparaître des soldes intermédiaires de gestion⁴⁵.

3-2-1 : Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

Le nouveau format de compte de résultat comporte la diminution d'environ de moitié du nombre de lignes obligatoires et l'introduction de cinq soldes intermédiaires de gestion (SIG) qui n'existaient pas dans les états de synthèse antérieurs⁴⁶.

⁴⁴ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-bilan-bancaire-459.php>

⁴⁵ Sylvie de coussergues, op.cit, p.84

⁴⁶ Françoise Bussac, Martine Quinault, « le bilan d'une banque : on comment comprendre les états financiers bancaires, p.120

➤ Cinq soldes obligatoires au contenu invariable :

Le contenu de ces soldes a été volontairement rendu invariable pour faciliter leur compréhension et les comparaisons entre établissements.

A/produit netbancaire (PNB) : le produit net bancaire se calcule par différence entre les produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaire qui sont des produits et charges issus des opérations de banque habituelles : opérations de trésorerie et interbancaires, opérations avec la clientèle et opérations sur titres⁴⁷.

Le PNB comprend⁴⁸:

- L'ensemble des intérêts et produits/charges assimilés, sachant qu'il y a neutralisation à ce niveau des intérêts sur créances douteuses provisionnés à 100%.
- Les revenus des titres à revenu variable (par exemple dividendes sur actions).
- L'ensemble des commissions (produit ou charges).
- L'ensemble des gains /pertes sur opérations des portefeuilles de négociation : notamment titres de transaction, opérations de charges et instruments financiers à terme autres que de couverture (sauf s'il s'agit du portefeuille de négociation)
- L'ensemble des gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés : il s'agit des résultats de cession et des dotations /reprises de provisions sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille.
- Les autres produits /charges d'exploitation bancaire.

B/Résultat brut d'exploitation (RBE)⁴⁹ : se calcule à partir du Produit net bancaire dont on retranche :

- Les charges générales d'exploitation, composées de charges de personnel et d'autres charges externes. Ces charges sont fréquemment appelées frais généraux ;
- Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles et on note une différence de traitement de ces charges par rapport à la comptabilité générale et au calcul de l'Excédent brut d'exploitation, qui inclut toutes les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions.

C/Résultat d'exploitation (RE)⁵⁰ : La seule différence entre le « Résultat brut d'exploitation » et le Résultat d'exploitation » est constituée du coût du risque. Ce poste, volontairement mis en exergue, a par ailleurs été débarrassé de tous les éléments qui ne lui étaient pas directement liés.

⁴⁷ Sylvie de coussergues , op.cit, p.84

⁴⁸ Françoise Bussac, Martine Quinault, op.cit, p.120

⁴⁹ Sylvie de coussergues, op.cit, p.85

⁵⁰ Françoise Bussac, Martine Quinault, op.cit, p.121

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

D/Résultat courant avant impôt (RCAI)⁵¹: Le résultat courant avant impôt est obtenu en ajoutant (ou déduisant) du résultat d'exploitation :

- Des gains/pertes sur actifs immobilisés. Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession sur actifs corporels et incorporels et des plus ou moins-values de cession et dotations/reprises de provisions sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Eventuellement, ce poste comprend également les plus ou moins-values de cession sur titres d'investissement.

E/Résultat net (RN)⁵² : le résultat net s'obtient en ajoutant ou retranchant du solde précédent les éléments suivants :

- Résultat exceptionnel ;
- Impôt sur les bénéfices ;
- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition. On notera à cet effet que les dotations aux amortissements de l'écart d'évaluation global dégagé sur l'activité d'intermédiation d'une banque acquise doivent être rattachées en amont au poste « dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles » lorsque ce dernier n'a pas pu faire l'objet d'une ventilation dans les différentes lignes du compte de résultat auxquelles il se rapporte ;
- Dotation/ reprise de FRBG ;

3-2-2 : Les autres soldes intermédiaires de gestion⁵³:

Une fois le résultat de l'activité d'exploitation déterminé avec le Résultat d'exploitation et pour obtenir le Résultat net, c'est-à-dire le résultat de l'exercice, il convient :

- De soustraire les gains et pertes sur actifs immobilisés, qui sont les plus ou moins values sur cession d'actifs corporels ou incorporels ou d'immobilisations financières, pour calculer le Résultat courant avant impôt ;
- Puis de retrancher du Résultat courant avant impôt le Résultat exceptionnel, l'impôt sur les bénéfices et les dotations et reprises de Fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées pour connaître le Résultat net.

⁵¹ Françoise Bussac, Martine Quinault, op.cit, p.120/p.122

⁵² Françoise Bussac, Martine Quinault, op.cit, p.122

⁵³ Sylvie de coussergues, op.cit, p.86

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

Tableau n°03 : présentation de compte de résultat :

	N	N+1
+ Intérêts et produits assimilés		
- Intérêts et charges assimilés		
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits)		
-Commissions (charges)		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
+ Autres produits d'exploitation bancaire		
- Autres charges d'exploitation bancaire		
Produit net bancaire		
-Charges générales d'exploitation		
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation		
- Coût du risque		
Résultat d'exploitation		
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant impôt		
+/- Résultat exceptionnel		
-Impôts sur les bénéfices		
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net		

Source : Michel Rouach : « finance et gestion dans la banque », paris, RB, 2010,; p 96

3-3 : Informations en annexe⁵⁴ :

Les établissements de crédit sont tenus, de la même façon que les entreprises industrielles et commerciales, d'établir et de publier une annexe qui complète et commente l'information donnée par le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat ; ces quatre documents forment un tout indissociable.

3-3-1 : Principes généraux :

Ils sont identiques à ceux qui s'appliquent aux entreprises industrielles et commerciales :

- **Image fidele** : L'annexe, qui doit contribuer à l'obtention d'une image fidele, est constituée de toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière de l'établissement assujetti, des risques qu'il assume et de ses résultats.

⁵⁴ Françoise Bussac, Martine Quinault, op.cit, p.129..p.131

- **Informations signification** : Seules les informations qui ont une importance significative par rapport aux données des autres documents doivent figurer en annexe.
- **Chiffres comparatifs** : Les informations données en annexe portent au minimum sur l'exercice écoulé (N) et sur l'exercice précédent (N-1).
- **Autonomie de l'annexe des comptes consolidés** : Les établissements qui publient des comptes consolidés sont tenus d'établir deux annexes distinctes et complètes : l'une pour les comptes individuels et l'autre pour les comptes consolidés. Ainsi l'annexe des consolidés doit comporter :
 - Les informations définies dans l'annexe aux comptes individuels, sous une forme consolidée (lorsqu'elles présentent une importance significative) ;
 - Les informations spécifiques aux comptes consolidés (également lorsqu'elles présentent une importance significative) ;
 - Toute autre information d'importance significative.

3-3-2 : Nature des informations à donner :

Les informations à donner doivent porter sur les éléments suivants :

- Référentiel comptable ;
- Modalités de consolidation ;
- Méthodes et règles d'évaluation (indication notamment des options retenues et des éventuelles dérogations aux principes généraux) ;
- Périmètre de consolidation ;
- Comparabilité des comptes ;
- Détail du contenu des postes du bilan (dont le tableau de variation des capitaux propres), du hors-bilan et du compte de résultat ;
- Ainsi que certaines autres informations (portant notamment sur les entreprises liées, sur la rémunération des dirigeants, sur les risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels et sur les événements postérieurs à la clôture).

3-4 : Tableau des flux de trésorerie⁵⁵:

Le tableau des flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie.

Un tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie intervenues pendant l'exercice selon leur origine :

- **Flux générés par les activités opérationnelles** : (activités qui génèrent des produits et toutes autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement et de financement : intérêts perçus, intérêts payés, etc.)
- **Flux générés par les activités d'investissement** : (acquisitions et sorties d'actifs à long terme et placements qui ne sont pas inclus dans la trésorerie)
- **Flux générés par les activités de financement** : (activités qui résultent des changements dans l'importance et la composition des capitaux propres et des emprunts).

⁵⁵ <https://www.cairn.info>

Chapitre 02 : la banque et la performance bancaire.

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent :

- Aux liquidités (trésorerie), qui comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ;
- Aux équivalents de trésorerie, qui correspondent à des placements à court terme très liquides facilement convertibles en liquidités et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conclusion :

Dans ce chapitre on conclut que la banque est une entreprise spécialisée dans les fonds de l'argent et joue un rôle de l'intermédiaire financier entre les déposants de l'argent et les demandeurs de prêts. Traditionnellement l'activité de la banque consiste à servir d'intermédiaire entre les agents économiques ayant une capacité de financement.

Chapitre 3 : méthodes et les outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Introduction :

Après avoir présenté l'analyse de performance financière d'un établissement bancaire dans ces aspects théoriques dans les chapitres précédant, et dans le but de compléter nos connaissances sur le sujet et approfondir notre étude, une analyse pratique sur la performance d'un établissement bancaire à travers l'un de ces clients serait d'une grande utilité.

A cet effet nous avons bénéficié d'un stage au niveau de la banque BADR N° 363 de TAZMALT. Qui nous a permis de réaliser un cas pratique.

Dans ce présent chapitre, nous allons percevoir l'importance et l'utilité de la clientèle au sein de l'établissement bancaire.

Ce chapitre s'articulera autour de quatre sections : la première section consacrée à la présentation générale de l'organisme de la BADR dans la deuxième section est intitulé de différentes sources d'informations de l'analyse financière. Dans la troisième section on procède à élaboration des sources d'informations de l'analyse financière. En fin dans la quatrième section les techniques de l'analyse financière.

Section (1) : la présentation de l'organise de la BADR(363) :

1-1 : Historique de l'agence BADR(363) :

L'agence N°363 est une entité du réseau d'exploitation de la BADR, elle est située à la cite des 60 logements de TAZMALT. Cette dernière à été créée le 19 février 1989.

À présent elle comprend dans sons entourée, un chargé d'étude principal, un chargé de service portefeuille, un charge de servicedevise, un chef du service caisse ainsi que un guichetier, un caissier et une secrétaire. Chacun est responsable des différent tâches qui lui sont confiées.

1-2 : Missions de l'agence : L'agence BADR N°363 a pour mission de :

- Gérer et rentabilisé ce qui constitue son fond de commerce.
- Prospector et démarcher la clientèle potentielle tout en veillant à la fidélisation de la clientèle domiciliée.
- Contrôler, étudier et notifier les crédits dans la limite de ses prérogatives.
- Etablir le rapport d'activité.
- Prendre en charge l'ensemble des opérations de la clientèle.
- Veiller à une gestion rationnelle des espèces en limitant l'immobilisation des fonds et en assurant une disponibilité suffisant pour faire face aux retraits de fonds de clientèle.

1-3 : Les objective de la BADR :

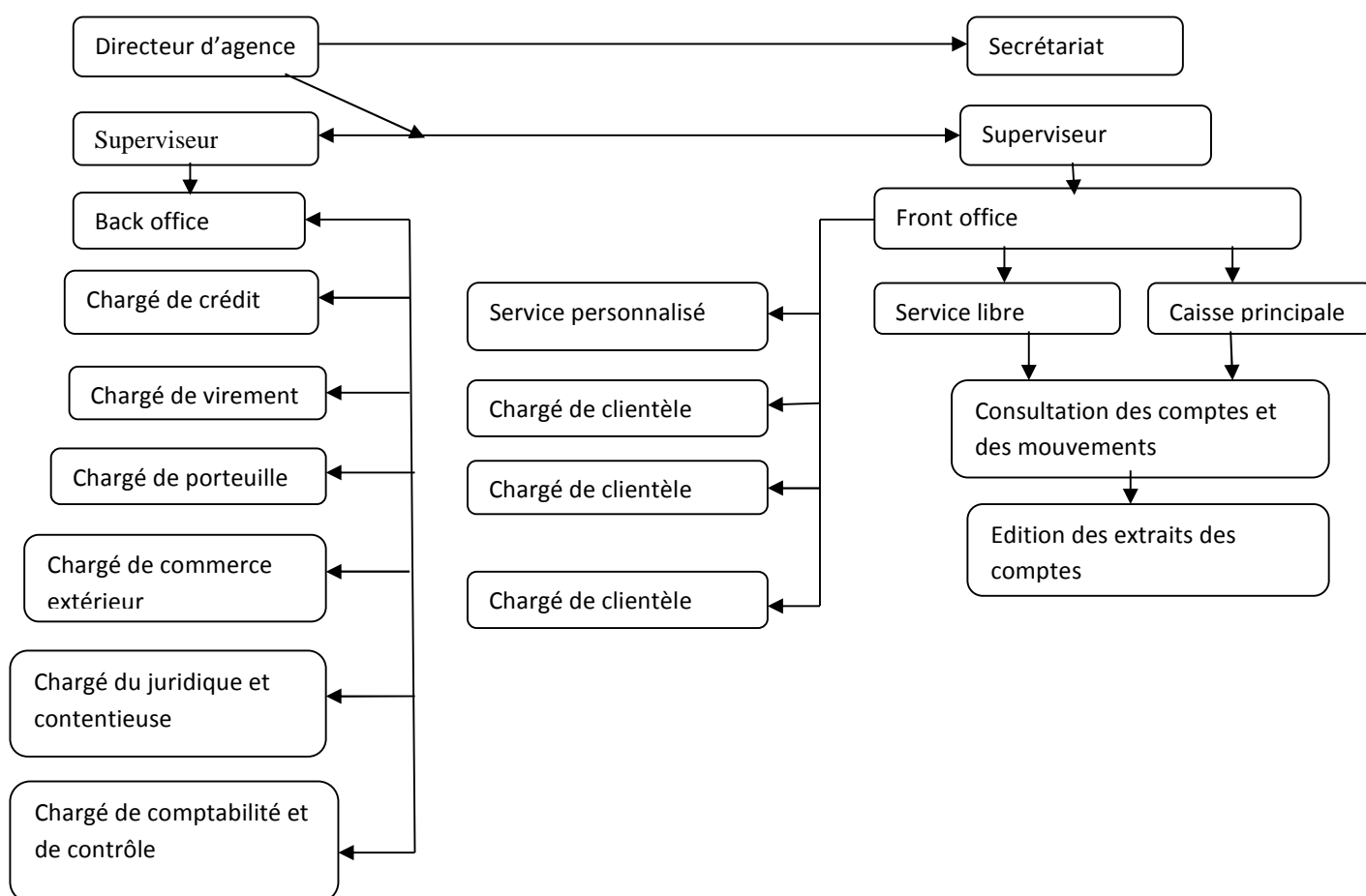
- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.
- L'extension et le redéploiement de son réseau. La satisfaction de ses clients leur en offrant des produits et services susceptibles de répondre à leur besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles technique managériales telles le marketing ; et l'insertion d'une nouvelle gamme de produit.

1-4 : L'organigramme de la BADR : L'agence N°363 est une banque qui estdotée d'une organisation performante qui propose des services qui répondent aux besoins de sa clientèle.

Figure n°03 : schéma du l'organigramme de la BADR



Source : L'agence BADR de TAZMALT n°363.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Tableau n°04 : Explication de l'organigramme de la BADR :

Le directeur d'agence	Il est responsable de gestion de l'agence parmi ses fonctions : <ul style="list-style-type: none">• Contrôle en activité la qualité des travaux ;• Contrôler les délais de traitement des opérations ;• Il doit établir des rapports trimestriels de l'activité de l'agence qu'il transmettra à la hiérarchie.
Le directeur adjoint d'agence	Il remplace le directeur en cas d'absence. Le choix du dispositif « banque assise », répartir l'agence en deux compartiments principaux : le font office et le bank office.
Le service administratif (caisse)	Permettant à la clientèle de : <ul style="list-style-type: none">• Effectuer les opérations de retrait sur des distributeurs de billet ;• Consulter leur comptes ;• Consulter l'édition d'extraits de leurs mouvements à partir d'un matériel informatique.
Le service crédit	Ce service est chargé de : <ul style="list-style-type: none">• Etudier et apprécier la demande de crédit avec tous les éléments nécessaires dans une réunion ;• Mettre en place les crédits, suivre et adresser des compte rendus périodique à la hiérarchie ;• Evaluer les risques ;• Assurer les recouvrements des créances ;• Proposer des solutions de financement au comité de crédit.

Source : fournie de l'administration de la BADR de TAZMALT.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Section (2) : les sources d'informations de l'analyse financière :

Introduction :

A fin de procéder à l'analyse de la performance financière de l'agence BADR N°363 il convient tout d'abord de collecter et faire réunir les documents comptables qui constituent les principales sources d'information nécessaire qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière de client (x) et de faire un diagnostic sur sa santé financière. Ces documents sont le bilan pour les années 2015 et 2016, ainsi le compte de résultat.

2-1 : Analyse de bilan :

2-1-1 : Définition de bilan⁵⁶:

Le bilan est constitué de deux parties, l'actif et passif. Pour le comptable, l'actif représente l'ensemble du patrimoine de l'entreprise à une date donnée : les comptables parlent souvent de « photo de l'entreprise ». Nous préférons parler de portefeuille d'investissements. Le passif, dans une vision comptable, représente l'ensemble des engagements de l'entreprise à une date donnée. Nous préférons parler de portefeuille de financements, qui ont été alloués au portefeuille d'investissements.

2-1-1-1 : L'actif⁵⁷:

L'actif comptable d'une entreprise se décompose en deux grandes parties : **l'actif immobilisé** (ou immobilisations), qui représente les investissements à long terme, et **l'actif circulant**, qui représente les sommes engagées dans l'exploitation.

- **L'actif immobilisé** : on appelle actif immobilisé (ou immobilisation) toute somme d'argent qui est engagée sur plusieurs périodes, dans le but de dégager une rentabilité. Des machines, des terrains, des prises de participations dans d'autres sociétés, sont des immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, et immobilisations financières.
- **L'actif circulant** : l'actif circulant représente les éléments d'exploitation, c'est-à-dire les postes qui constituent le cycle de production/ transformation de la société. Cet actif est constitué des stocks, des créances clients, des autres créances et des disponibilités. Nous verrons que cet actif circulant représente aussi un investissement pour l'entreprise, malgré son caractère circulant, donc apparemment temporaire.

2-1-1-2: Passif⁵⁸:

Le passif est constitué de deux grandes parties. D'une part, les capitaux permanents regroupent les capitaux propres et les dettes financières longues moyennes terme. Ces **capitaux permanents** représentent les financements stables de la société. D'autre part, le

⁵⁶ Christophe thibierge, « analyse financière », paris : vuibert, 2005, p.31.

⁵⁷ Christophe thibierge, op.cit, p.32.

⁵⁸ Christophe thibierge, op.cit, p.39.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

passif circulant est constitué des dettes d'exploitation, des autres dettes et des dettes financières court terme. Ce passif circulant a une échéance généralement inférieure à un an.

2-1-2 : le passage du bilan comptable au bilan financier :

Etant donné que les emplois et les ressources de l'entreprise sont classés suivant un raisonnement strictement comptable, il est de ce fait nécessaire de revenir sur celui-ci afin qu'il puisse obéir à une vision purement financière. On procède alors à de nombreux retraitements et reclassements qui ont pour objet de réviser et corriger les imperfections des documents comptables.

L'approche adoptée est dite « patrimoniale » et repose sur trois principes de base :

- Une conception « patrimoniale » de l'entreprise ;
- Un classement des composantes du bilan selon leurs degrés de liquidité (pour les actifs) et d'exigibilité (pour les passifs).

2-1-2-1 : Principes généraux :

Les trois principes cités précédemment sont complémentaires entre eux, de sorte que le bilan financier puisse à la fois respecter un degré de liquidité croissant pour les composants de l'actif et un degré de liquidité croissants pour les éléments qui composent le passif. De plus, une distinction est faite entre les éléments à plus d'un an et ceux à moins d'un an aussi bien pour l'actif que pour le passif.

Il convient de prendre en compte la valeur réelle des actifs inscrits au bilan et du passif. Les plus ou moins valeurs issues des retraitements étant imputées sur les capitaux propres

• Les retraitements et les reclassements :

- Il convient d'éliminer les actifs fictifs (les non-valeurs), tels que : les frais d'établissement qui représentent des dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entreprise, mais dont le montant ne peut être reporté à des productions de biens et de services déterminés. Ils comprennent : les frais de constitution (droits d'enregistrement, honoraires...). Ces actifs ne correspondent pas véritablement à une valeur économique. Ils doivent être retraités en déduction des capitaux propres.
- Les frais de recherche et développement, sous certaines conditions, sont considérés comme des valeurs fictives qu'il conviendrait d'éliminer de l'actif du bilan.
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices
- Les primes de remboursement des obligations.
- Déduire l'impôt latent contenu dans les subventions d'investissement et les provisions règlementées et les reclasser en dettes à plus ou moins un an, selon le cas.
- Reclassement des dettes à moins d'un an de la partie du résultat qui sera distribuée.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

- Reclassement des provisions pour risques et charges en dettes à plus d'un an ou en dettes à moins d'un an, selon la date probable de survenue du risque ou de la charge en question (les éventuelles provisions sans objet étant assimilées à des capitaux propres).
- Les engagements hors bilan : réintégrer à l'actif et au passif les effets escomptés non échus en effet, le risque d'impayé subsiste jusqu'à l'échéance des effets).
 - Les immobilisations financières : la fraction à moins d'un an est reclassée en actif circulant.
- Actif circulant : où on ne retient que la fraction à moins d'un an. La fraction à plus d'un an est reclassée dans l'actif fixe.
- Les comptes de régularisation de l'actif sont éliminés de fait.
- Les charges constatées d'avance sont ventilées en actif circulant et en actif immobilisé en fonction de leur échéance.
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices sont éliminés de l'actif et leur montant déduit des capitaux propres (compte 'Ecart de réévaluation').
- Les primes de remboursement des obligations sont également des actifs fictifs à soustraire de l'actif avec diminution correspondante des capitaux propres.
 - Les écarts de conversion actifs sont éliminés avec en contrepartie la suppression de la provision pour perte de change au passif.
- Les écarts de conversion passifs représentent des gains latents retenus pour leurs montants nets d'impôt.

2-1-3 : le bilan financier :

2-1-3-1 : Définition du bilan financier:

Le bilan financier doit permettre de renseigner les actionnaires et les tiers (notamment les prêteurs) quant à la solvabilité de l'entreprise et surtout quand à sa liquidité financière. Il est obtenu après analyse et retraitement de certains postes du bilan comptable. Cette présentation est également appelée « bilan liquidité »⁵⁹.

Le bilan financier a pour but :

- D'évaluer le patrimoine de l'entreprise ;
- D'apprécier le risque de faillite à court terme.

Le bilan financier est un bilan dans lequel les actifs et les passifs sont évalués à leurs valeurs vénales actuelles et classés selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité⁶⁰.

⁵⁹ André philipps, christiane raullet, « analyse comptable et financière », 6eme édition, DUNOD France, 1997, p.67.

⁶⁰ Buisart chantale, « analyse financière : enseignement supérieur », BTS ; DUT. Tertiaire, paris Foucher, 1999, p.122.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Tableau n°05 : Le bilan financier :

Actif	Passif
Actif à plus d'un an <ul style="list-style-type: none">- Actif immobilisé- Créances à plus d'un an	Passif à plus d'un an <ul style="list-style-type: none">- Capitaux propres- Dettes à plus d'un an
Actif à moins d'un an <ul style="list-style-type: none">- Stocks- Créances à plus d'un an- Disponibilités	Passif à moins d'un an

Source : Buissart Chantale, op.cit, p.124.

2-1-3-2 : les grandes masses du bilan financier⁶¹:

Dans le bilan financier, les emplois et les ressources sont évalués à leurs valeurs réelles et selon le degré de liquidité et d'exigibilité.

Le bilan financier est dressé à partir du bilan comptable qui après retraitement représente deux rubriques :

- Rubrique regroupant les postes dont l'échéance est à plus d'un an : emplois à plus d'un an (actifs immobilisés) et capitaux permanents (fonds propres et dettes à long et moyen terme).
- Rubrique regroupant les postes dans l'échéance est à moins d'un an : emplois à moins d'un an (actif circulant) et ressources à moins d'un an (dettes à court terme).

a) Actif à plus d'un an (actifs immobilisés, emplois stables) :

Ils représentent les postes du bilan comptable dont la liquidité est à plus d'un an. Ils correspondent à l'actif immobilisé (investissements, stock outil et les créances à plus d'un an d'échéances restant à couvrir).

b) Capitaux permanents (ressources permanentes, ressources stables) :

Ils correspondent aux capitaux propres, plus les dettes à plus d'un an d'échéance restant à payer, et ils regroupent les postes du bilan comptable dont l'exigibilité est à plus d'un an.

c) Emplois à moins d'un an :

Ils correspondent à l'actif circulant composé des stocks et des créances à moins d'un an d'échéance restant à couvrir plus les disponibilités du bilan comptable. Et ils sont composés des postes du bilan comptable dont la liquidité est à moins d'un an.

d) Les dettes à moins d'un an (ressources circulantes) :

Elles correspondent aux dettes à moins d'un an d'échéance restant à payer. Elles réunissent les postes du bilan comptable dont l'exigibilité est à moins d'un an.

⁶¹DJENNADI abdel kadar, CHEMOUN nabil, «analyse financière des entreprises : cas d'une (Entreprise Nationale de Pienture », Lakhdaria, univ-mouloud mammeri, Tiizi-ouzou, mémoire de fin d'étude, 2015, p.29.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Tableau n°06 : Le bilan en grandes masses.

actif	Passif
Actif net à plus d'un an	Passif à plus d'un an
Actif net moins d'un an	Passif à moins d'un an

Source : établis par nous-mêmes

2-1-4 : les indicateurs de l'équilibre :

2-1-4-1 : fonds de roulement net (FRN) :

Le fonds de roulement net représente la différence entre les capitaux permanents et les actifs fixes ou passif net à plus d'un an et actif net à plus d'un an. Il peut se calculer par les deux formules qui suivent :

$$\text{FRN} = (\text{Capitaux propres} + \text{passif non courant}) - \text{actif non courant}$$

$$\text{FRN} = \text{Passif net à plus d'un an} - \text{actif net à plus d'un an}$$

L'approche patrimoniale privilégie le calcul du fonds de roulement par le haut du bilan puisque l'équilibre financier dans cette conception s'obtient suite à l'ajustement des flux financiers longs. Cet excédent de ressources longues constitue un financement à court terme représentant une marge de sécurité pour l'entreprise et une garantie de solvabilité.

- **L'interprétation du FRN:**

- **1^{er} cas : un FRN positif** : signifie que l'entreprise a pu ou a dû réunir des capitaux permanents d'un montant assez élevé pour lui permettre de financer de façon stable, à la fois l'intégralité de ses immobilisations et un volant de liquidités excédentaires qui lui permettent de faire face à des risques divers à court terme.

- **2^{ème} cas : un FRN négatif** : signifie au contraire que l'entreprise a dû affecter des dettes à court terme au financement d'une partie de ses investissements. Elle ne dispose alors d'aucune marge de sécurité à court terme, représentée (marge) par des actifs liquides excédentaires.

- **3^{ème} cas : un FRN nul** : ce troisième type d'ajustement, implique une harmonisation totale de la structure des ressources et celle des emplois.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

2-1-4-2 : Besoin en fonds de roulement (BFR) :

Les opérations d'exploitations entraînent la formation de besoins de financement, mais elles permettent aussi la constitution des moyens ou des ressources de financement. La confrontation globale de ces besoins et de ces moyens de financement permet de dégager un besoin de financement induit par le cycle d'exploitation c'est à dire le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

Le Besoin en Fonds de Roulement peut être calculé comme suit :

BFR= (valeurs d'exploitation + valeurs réalisables) – (dettes à court terme – concours bancaires).

2-1-4-3 : La trésorerie nette (TRN) :

Il s'agit d'un indicateur synthétique qui permet de restituer le niveau du disponible dans les comptes bancaires principalement. Elle s'obtient en faisant la différence entre la trésorerie de l'actif (Valeurs disponibles) et celle du passif (les concours bancaires courants).

TRN = trésorerie actif- trésorerie passif

Elle peut également être estimée en confrontant les deux indicateurs précédemment définis (le FRN et le BFR) :

TRN= fonds de roulement (FRN) -besoin en fonds de roulement (BFR).

- **1^{er} cas : FRN>BFR (TRN>0) :**

C'est une situation recherchée, car l'entreprise dans ces conditions a pu financer l'intégralité de son besoin en fonds de roulement et dégager un excédent qu'on retrouve dans ses disponibilités.

- **2^{eme} cas : FRN<BFR (TRN<0) :**

Dans ce cas de figure, le FRN n'a financé qu'une partie du BFR exprimé. Le solde restant est financé par des concours bancaires (DCT).

- **3^{eme} cas : FRN=BFR (TRN=0):**

Cette situation représente une harmonisation parfaite entre la structure des ressources et celle des emplois, de sorte que ces derniers ont été financés de justesse. Et c'est justement ici que réside le risque car ce cas de figure stipule implicitement que l'entreprise a épuisé la totalité de son FRN. Elle court dès lors le risque d'être déséquilibré à tout moment car comme nous le savons tous « tout déséquilibre est éphémère ».

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

2-2 : Analyse du compte de résultat :

2-2 -1 : Définition du compte de résultat :

« Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'entreprise, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice⁶² ».

2-2-2 : Structure de compte de résultat⁶³ :

Les résultats intermédiaires sont :

- **Résultat d'exploitation** : est calculé par la différence entre produits et charges d'exploitation. Il est représentatif de la capacité de l'entreprise à générer, pour la période considérée, un profit ou une perte à partir des seules opérations de cycle d'exploitation, c'est à-dire sans tenir compte du mode de financement ou des opérations d'investissements.

- **Résultat financier** : est calculé par la différence entre produits financiers et charges financières. Il est représentatif de la capacité de l'entreprise à équilibrer ses opérations de financements (paiement des frais financiers, d'emprunts et encaissement des placements de trésorerie par exemple). Il est fréquent que le résultat financier soit négatif, notamment dans les entreprises fortement endettées ;

- **Résultat exceptionnel** : est calculé à partir de la différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles. Il est représentatif des flux non récurrents de l'entreprise et intègre notamment les opérations de l'exercice associées au cycle d'investissement (cession d'éléments de l'actif immobilisé).

L'analyste portera souvent un regard attentif sur le résultat exceptionnel qui peut largement améliorer ou amoindrir le résultat net ;

- **Résultat courant** : est calculé à partir de la différence entre, d'une part les produits d'exploitation et financiers, d'autre part les charges d'exploitation et financières. C'est donc la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier.

Le résultat courant permet d'avoir une vision de la capacité de l'entreprise à générer du profit sur la base de ses activités principales en tenant compte de la façon dont elles sont financées ;

- **Résultat comptable** : ou le résultat net est calculé à partir de la différence entre tous les produits et toutes les charges ou à partir de l'addition des résultats d'exploitations, financiers et exceptionnels. Le résultat net sera ensuite distribué aux actionnaires ou mis en réserve.

2-2-3 : les soldes intermédiaires de gestion (SIG):

2-2-3-1 : définition de SIG :

Les soldes intermédiaires de gestion, ou SIG, constituent la succession articulée des flux issus du compte de résultat. Cet ensemble complet de variables se justifie

⁶² LAHILLE Jean pierre, « analyse financière : aide mémoire », Paris : sirey ed, 2001, p.17.

⁶³ ABAS kahina, ADOUANE habiba, « analyse et diagnostic financier d'une entreprise cas : SONATRACH – Direction Régionale Transport Centre Bejaïa », univ-béjaïa , mémoire de fin d'étude, 2019, p.11

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

car le diagnostic financier ne peut se satisfaire du simple solde global du compte de résultat. Le bénéfice net, ou la perte nette, sont le fruit de toutes les charges et de tous les produits de l'exercice. Ce solde net est la somme d'éléments hétérogènes qui relèvent de types d'opérations différents. Il serait délicat de s'y arrêter car rien *a priori* ne permet de justifier une comparaison dans le temps dont les éléments sont hétérogènes. Le PCG, dans son système développé, met en évidence sept soldes intermédiaires dont l'objectif est de montrer la genèse du résultat de l'entreprise et d'analyser sa composition en procédant à un calcul en cascade⁶⁴.

2-2-3-2 : Les éléments des soldes intermédiaires de gestion :

➤ La marge commerciale (MC)⁶⁵:

La marge commerciale n'a de sens que pour les entreprises qui ont une activité commerciale de distribution de produits revendus en l'état. Cette activité peut être la seule exercée par l'entreprise. Elle concerne aussi les entreprises mixtes qui ont à la fois une activité industrielle et commerciale.

La marge commerciale se calcule comme suit :

$$MC = \text{Ventes de marchandises} - \text{Coût d'achat des marchandises vendues}$$

Le coût d'achat des marchandises vendues = achats de marchandises - /+ variation de stock marchandises.

➤ La production⁶⁶:

La production de l'exercice fait référence directement à l'activité de transformation industrielle et/ou de prestation de services de l'entreprise. Elle ne prend pas en compte les subventions d'exploitation, ni les diverses redevances perçues qui apparaissent dans les autres produits de gestion courante. On calcul :

$$\text{Production de l'exercice} = \text{production vendue} + \text{production stockée} + \text{production immobilisée}$$

➤ La valeur ajoutée (VA)⁶⁷ :

La valeur ajoutée produite (VA) exprime la capacité de l'entreprise à créer des richesses dans ses activités économiques. Elle est mesurée par la différence entre la production et les consommations de biens et de services en provenance de tiers. Ces consommations sont des destructions de richesses qu'il faut imputer, dans le cadre d'un processus de transformation, sur la production de l'exercice et sur la marge commerciale.

⁶⁴ Hubert de la bruslerie, « analyse financière : information financière et diagnostic », 2^e édition, Paris : France Lefbvre, 2002, p.142

⁶⁵ Hubert de la bruslerie, op.cit, p.143

⁶⁶ Ibid, p.143

⁶⁷ Hubert de la bruslerie, op.cit, p.144

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

VA= marge commerciale +production de l'exercice –consommation de matières première et approv - autres achats et charges externes

➤ **L'excédent brut d'exploitation (EBE)⁶⁸:**

L'excédent brut d'exploitation, ou EBE, est un solde particulier qui représente le surplus créé par l'exploitation de l'entreprise après rémunération du facteur de production travail et des impôts liés à la production.

EBE=valeur ajoutée +subventions d'exploitation –charges de personnel

-Impôts de taxes

➤ **Le résultat d'exploitation⁶⁹:**

Le résultat d'exploitation se distingue de l'EBE en ce sens qu'il tient compte de la politique d'amortissement de l'entreprise. Il mesure la performance de l'exploitation indépendamment de son mode de financement.

Résultat d'exploitation =EBE+autres produits d'exploitation +reprises sur provisions d'exploitation +transfert de charges d'exploitation –dotations aux amortissements, provisions et dépréciations-autres charges d'exploitation.

➤ **Le résultat courant avant impôt⁷⁰:**

Le résultat courant avant impôt prend en compte l'incidence de la politique de financement de l'entreprise sur la formation du résultat. Il n'est pas perturbé des éléments exceptionnels ou fiscaux.

Résultat courant avant impôt(RCAI) =résultat d'exploitation + /- quote-part de résultat sur opérations faites en commun +résultat financière

Résultat financier =Produits financiers- charges financières

➤ **Le résultat exceptionnel⁷¹ :**

Il est calculé indépendamment des soldes précédents.il regroupe les éléments inhabituels (cessions d'immobilisations, provisions réglementées).

Résultat exceptionnel =produits exceptionnels –charges exceptionnelles

➤ **Le résultat net de l'entreprise :**

Donné directement par la comptabilité, il est obtenu en ajoutant au résultat courant avant impôt le résultat exceptionnel, et en retranchant la participation des salariés et l'impôt sur les

⁶⁸Hubert de la bruslerie, op.cit, p.145.

⁶⁹ Giller meyer, « analyse financière », varives Hachette, 2018, p.5

⁷⁰ Ibid, p.5

⁷¹ Ibid, p.5

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

bénéfices. Il faut prendre garde au montant de l'impôt sur les bénéfices qui peut être négatif, et traduire le fait que l'entreprise bénéficie d'un crédit d'impôt (notamment crédit d'impôt recherche ou formation, report en arrière des déficits, etc.)⁷².

Résultat net de l'exercice = RCAI + résultat exceptionnel – participation des salariés – impôt sur les bénéfices.

2-2-4 : la capacité d'autofinancement :

2-2-4-1 : Définition de la CAF :

La capacité d'autofinancement (CAF) peut être définie comme la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. La CAF est un flux potentiel de trésorerie (flux de fonds) généré par l'activité de l'entreprise. Elle représente une ressource de financement d'origine interne⁷³.

2-2-4-2 : Le calcul de capacité d'autofinancement(CAF) :

La CAF peut être calculée à partir de l'EBE (Méthode soustractive) ou de résultat net (Méthode additive) :

CAF = produits encaissables – charges décaissables

- **Méthode descendante(soustractive)**⁷⁴ : dans cette approche, la capacité d'autofinancement ressort, comme le solde de l'excédent brut d'exploitation, après imputation des charges décaissables et des produits encaissables, c'est-à-dire abstraction faite des charges et produits calculés (amortissement, provisions). La capacité d'autofinancement étant nette de l'incidence des plus ou moins-values réalisées sur les cessions d'actif, elle exprime un autofinancement d'exploitation.

Tableau n°07 : présentation le calcul de la CAF (méthode descendante).

Eléments	Montant
Excédent brut d'exploitation (EBE)	
+transferts de charges d'exploitation	
+autres produits d'exploitations	
-autres charges d'exploitation	
+/-quote-part d'opération en commun	
+produit financiers	
-charges financiers	
+produits exceptionnels	
-charges exceptionnelles	
-participation des salariés	

⁷² Alain Marion, « analyse financière : concepts et méthodes », DUNOD, paris, 1998, p.42

⁷³ Giller Meyer, op.cit, p.10.

⁷⁴ Alain Marion, op.cit, p.44.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

-impôt sur les bénéfices	
= CAF	

Source : Hunbert de la Bruslerie, op.cit, p.154

- **Méthode ascendante (additive)⁷⁵ :** cette seconde façon de calculer, non recommandée par le plan comptable, conduit à partir du résultat net auquel il est ajouté les charges calculées ainsi que la valeur comptable des immobilisations cédées et duquel sont retranchées les reprises de charges calculées ainsi que les produits des immobilisations cédées.

Tableau n°08 : Présentation le calcul de la CAF (méthode ascendante).

Elément	Montant
Résultat net	
+dotation aux amortissements	
+dotation aux provisions (d'exploitation, financières, exceptionnelles)	
-reprises aux provisions	
+valeur nette comptable des actifs cédés	
-produits de cession d'actif	
-subvention d'investissement virée au compte de résultat	
= CAF	

Source : Hunbert de la Bruslerie,op.cit, p.155.

2-2-4-3 : Objectifs de la CAF :

La CAF est la partie de la valeur ajoutée qui revient à l'entreprise et à ces associés. Elle sert à financer les investissements de l'entreprise, maintenir le potentiel économique de l'entreprise, rémunérer les associés (CAF- dividendes = autofinancement) et rembourser les dettes financières.

2-3: Analyse par les méthodes des ratios :

Un ratio est par définition un indicateur permettant de porter un jugement objectif sur le fonctionnement d'une entreprise. Il s'agit plus précisément d'un rapport entre deux grandeurs économiques, financières.

On peut distinguer trois grandes catégories de ratios à savoir : les ratios de structure, les ratios de rotations et les ratios de rentabilité.

2-3-1 : les ratios de structure financier :

Tableau n°09 : présentation les ratios de structure financier.

Nature	Formule	Interprétation
Ratio de financement permanent :	$R = \text{capitaux permanents} / \text{actif}$	L'intérêt de ce ratio est de

⁷⁵ Alain Marion, op.cit, p.44

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

	$\text{fixe} \geq 1$	pouvoir estimer la partie de l'actif immobilisé (actif fixe) financé par des capitaux longs (permanents).
Ratio de financement propre :	$R = \text{capitaux propres} / \text{actif fixe} \geq 0.5$	Il permet de connaître le degré de financement des immobilisations par des moyens propres à l'entreprise.
Ratio de financement total :	$R = \text{capitaux propres} / \text{total} \geq 0.5$	Il estime la part représentée par des ressources propres dans la structure globale de l'entreprise.
Ratio d'investissement :	$R = \text{valeurs immobilisées} / \text{total actif} \geq 0.5$	L'objectif derrière du calcul de ce ratio est connaître l'importance de la politique d'investissement de l'entreprise. Dans le cas d'une entreprise industrielle, il devrait être dans les 50 % approximativement.
Ratio d'autonomie financière :	$R = \text{capitaux propres} / \text{total dettes} \geq 1$	Grace à ce ratio, nous pouvons savoir si l'entreprise est indépendante financièrement.
Ratio de liquidité générale :	$R = \text{actif circulant} / \text{DCT} \geq 1$	Il estime le degré de liquidité de l'actif du bilan. Ainsi, plus sa valeur est plus élevée, plus l'entreprise est liquide.
Ratio de solvabilité	$R = \text{actif total} / \text{passif exigible}$	Il mesure la capacité de

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

générale :	(dettes)	l'entreprise à payer l'ensemble de ses dettes en utilisant l'ensemble de l'actif.
Ratio de solvabilité à l'échéance :	$R = \frac{\text{valeurs réalisables} + \text{valeurs disponibles}}{\text{DCT}}$	Il est réduit aux éléments les plus liquides de l'actif circulant, en l'occurrence les valeurs réalisables et les valeurs disponibles.
Ratio de solvabilité immédiate :	$R = \frac{\text{valeurs disponibles}}{\text{DCT}}$	Ce ratio estime la couverture des dettes exigibles par des valeurs disponibles.
Ratios d'endettement à terme	$R = \frac{\text{capitaux propres}}{\text{dettes à plus d'un an}}$	Il mesure l'autonomie financière de l'entreprise.

Source : établis par nous-mêmes.

2-3-2 : les ratios de rotation :

Ils sont également appelés « ratios de gestion » ou encore « ratios d'activité ». Cette catégorie de ratio s'intéresse à l'étude et l'analyse des composantes du cycle d'exploitation de l'entreprise. Pour pouvoir les calculer, il est indispensable de disposer du bilan comptable et du tableau des comptes de résultats (TCR)

On distingue dans cette catégorie de ratios 3 types :

- Ratios de rotation des stocks
- Ratios de rotation crédit client
- Ratios de rotation crédit fournisseur

Tableau n°10 : présentation les ratios de rotation.

Nature	Formule	Interprétation
R. rotations des stocks	- $R = \frac{\text{stocks moyen}}{\text{consommations}} * 12$ (pour les entreprises industrielles). - $R = \frac{\text{stocks moyen}}{\text{achats (HT)}} * 12$ (pour les entreprises commerciales).	Il mesure la durée d'écoulement des stocks. Une augmentation de cette durée entraîne une augmentation du BFRE.
R. rotation des crédits client	$R = \frac{\text{créances clients et comptes rattachés} + \text{en cours de production}}{\text{chiffre d'affaires (TTC)}} * 12$	Ce ratio calcule la durée moyenne des délais accordés aux clients. Il permet de ce fait la

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

		fréquence à laquelle la clientèle.
R. rotation crédit fournisseur	$R = \text{Fournisseurs et comptes rattachés} / \text{achat(HT)} * 12$	Cet indicateur permet d'estimer la moyenne des délais obtenus des fournisseurs. Il s'agit dans ce cas de déterminer la fréquence à laquelle l'entreprise est sensée régler ses fournisseurs.

Source : établis par nous-mêmes.

2-3-3 : les ratios de rentabilité :

Bien qu'il existe plusieurs types de ratios de rentabilité que nous puissions calculer, nous insistons uniquement sur les deux indicateurs les plus couramment estimés et qui ont par la même occasion une importance pour l'entreprise d'une part et pour ses parties prenantes (responsables, actionnaires, créanciers...) d'autre part.

Tableau n° 11: présentation les ratios de rentabilité.

Nature	Formule	Interprétation
R.de rentabilité économique	$R = \text{résultat net} + \text{impôt et taxes} + \text{charges financières/capitaux permanents}$	Il permet d'estimer le degré de rentabilité des actifs de l'entreprise.
R. de rentabilité financière	$R = \text{résultat net} / \text{capitaux propres}$	Il permet de savoir combien rapporterait chaque unité monétaire investie dans l'entreprise.

Source : établis par nous-mêmes.

Pour ces deux ratios, on dira que l'entreprise est rentable ou non en références aux normes qui suivent :

- Si la rentabilité (économique ou financière) est inférieure ou égale à 0, on dira que l'entreprise n'est pas rentable.
- Si $0 \leq R \leq 5\%$: la rentabilité est faible.
- Si $5\% \leq R \leq 10\%$: la rentabilité est moyenne.
- Si $R \geq 10\%$: la rentabilité est bonne.

On peut conclure de dire que le bilan et le compte de résultat sont des documents comptables assai important à fin de déterminer situation financière.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Section (3) : l'élaboration des sources d'information de l'analyse financières :

3-1 : les garanties du client :

« Autorisation d'engagement »

Client : X

Activité : ETBI TCE

Autorisation d'engagement

Date : 10/ 12/ 2017 N°.....

Date du comité PV 19

Organe de décision (1) : X

Structure émettrice (2) : GRE de rattachement Bejaia 006

Emprunteur : X

N° de compte.....

Agence domiciliaire : T 363 GRE de rattachement Bejaia 006

Code de risque de l'emprunteur 3A groupes d'appartenance

Tableau n° 12 : Forme juridique actuelle de la personne physique :

Type de crédit	Mt de crédit	validité	Date limite de l'utilisation	Durée d'amortissement	Différer partiel	Différer total	Taux ou marge	Taux de commission	Taux envisuré
CMT/EQUIP	69000000,00	X _t	6 Mois	5 Ans	1Ans	X	X	X	X

Source : document de la BADR.

Le présent ticket annuel est remplacé celui de 26.12.2016

Garantie bloquantes :

- Hypothèque d'un terrain de 948 M² sis à chorfa à expertiser par un évaluateur par la BADR ;
- Engagement de gage matériel à financier ;
- Engagement de souscription d'une police assurances avec tous risques avenant de subrogation au profit de BADR ;

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

- Gage du véhicule utilitaire financé précédemment.

Réserve bloquants :

- Procuration de renouvellement d'assurance ;
- Convention de prêt.

Garantie non bloquantes :

- Souscription d'une police assurance tous risques avec avenant de subrogation au profit de la BADR ;
- Gage de matériel roulants financé.

Réserves non bloquantes :

- Chaîne de billet à ordre.

3-2 : Bilan :

Le bilan présenté résume l'ensemble de l'actif et du passif pour l'année 2015 et 2016 respectivement dans les tableaux suivant :

3-2-1 : actif :

Tableau n°13 : actif de bilan :

ACTIF	2016			2015
	Montants bruts	Amortissements provisions et perte de valeur	Net	Net
ACTIF NON COURANT				
Equart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	3770521	703214	3067307	3444359
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mise en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	1395647		1395647	1395647
Impôts différés actif				

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Total actif non courant	5166188	703214	4462954	4840006
ACTIF COURANT				
Stocks et en cours	9000000		9000000	7500000
Créances et emplois assimilés				
Clients	18319566		18319566	13772387
Autres débiteurs				
Impôts et assimilés				
Autres créances et emplois assimilés	5235		5235	38699
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actif financières courants				
Trésorerie	3280172		3280172	3514946
total actif courant	30604973		30604973	24826032
TOTAL GENERALE	36771141	703214	35067927	29666038
ACTIF				

Source : document de la BADR.

3-2-2 : passif :

Tableau n°14: passif de bilan :

PASSIF	Net 2016	Net 2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	21097181	16408114
Capital non appelé		
Primes et réserves (réserves consolidées(1))		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net (résultat net part du groupe (1))	454176	1245359
Autres capitaux propres-report à nouveau		
Part de la société consolidant (1)		
Part des minoritaires (1)		
Total 1	21551358	17653473
PASSIFS NON COURANT		
Emprunts et dettes financières	2000000	2000000
Impôts (différés et provisoires)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits comptabilisés d'avance		
Total 2	2000000	2000000
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	10166897	8704007
Impôts	1295768	1249797
Autres dettes	53905	58761
Trésoreries passif		
Total 3	11516569	10012565
TOTAL PASSIF (1+2+3)	35067927	29666038

Source :document de la BADR.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

3-2-3 : Présentation des bilans financiers :

3-2-3-1 : Présentation du bilan financier 2015 :

➤ Actif :

- **Actif réel net à plus d'un an = total immobilisations incorporelles + total immobilisations corporelles + total immobilisations financières.**

Sachant que :

- Immobilisations incorporelles = 00
- Immobilisations corporelles = 3444359
- Immobilisations financière = 1395647

Donc : l'actif net réel à plus d'un an = 4840006 Da

- **Actif net à moins d'un an = les stocks et en coures + les créances et emploi assimilés + les disponibilités et assimilés.**

Sachant que :

- Stocks et en coures = 7500000
- Créances et emploi assimilés = 13811086
- Disponibilités et assimilés = 3514946

Donc : actif réel net à moins d'un an = 24826032 Da

➤ Passif :

- **Passif réel net à plus d'un an = Capitaux propres + dettes à long terme.**

Sachant que :

- Capitaux propre = 17653473
- Dettes à long terme = 2000000

Donc : passif réel net à plus d'un an = 10012565 Da

❖ Bilan financier 2015 :

Après avoir effectué les retraitements nécessaires sur les postes de l'actif et du passif du bilan comptable 2015, le bilan financier se présente comme suit :

Tableau n° 15: représentation de bilan financier pour l'année 2015.

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
		Passif réel à plus d'un an	19653473

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Actif réel à plus d'un an	4840006	- Capitaux propres	17653473
		- Dettes à long terme	2000000
Actif réel à moins d'un an	24826032	Passif réel à moins d'un an	10012565
- Stock et en cours	7500000		
- Créances et emplois assimilés	13811086		
- Disponibilité et assimilés	3514946		
Total Actif	29666038	Total Passif	29666038

Source : établis par nous-mêmes

3-2-3-2 : Présentation du bilan financier 2016 :

➤ **Actif :**

- **Actif réel net à plus d'un an : Total immobilisations incorporelles + total immobilisations corporelles + total immobilisations financières.**

Sachant que :

- Immobilisations incorporelles = 00
- Immobilisations corporelles = 3067307
- Immobilisations financières = 1395647

Donc : L'actif réel net à plus d'un an = 4462954 Da

- **Actif réel net à moins d'un an = stocks et en cours + créances et emplois assimilés + disponibilité et assimilés.**

Sachant que :

- Stocks et en cours = 9000000
- Créances et emplois assimilés = 18324801
- Disponibilité et assimilés = 3280172

Donc : L'actif réel net à moins d'un an = 30604973 Da.

➤ **Passif :**

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Passif réel net à plus d'un an = capitaux propre + dettes à long terme.

Sachant que :

- Capitaux propre = 215513858
- Dettes à long terme = 2000000

Donc : passif réel net à plus d'un an = 23551358 Da

- **Passif réel net à moins d'un an = passif courant.**

Sachant que :

- Passif courant = 11516569

Donc : passif réel à moins d'un an = 11516569 Da.

❖ Bilan financier 2016

Après avoir effectué les retraitements nécessaires sur les postes de l'actif et du passif du bilan comptable 2016, le bilan financier se présente comme suit :

Tableau n°16: représentation de bilan financier pour l'année 2016 :

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Actif réel à plus d'un an	4462954	Passif réel à plus d'un an	23551358
		- Capitaux propres	21551358
		- Dettes à long terme	2000000
Actif réel à moins d'un an	30604973	Passif réel à moins d'un an	11516569
- Stock et en coures	9000000		
- Créances et emploie assimilés	18324801		
- Disponibilité et assimilés	3280172		
Total Actif	35067927	Total Passif	35067927

Sources : établis par nous-mêmes

3-2-4 : les bilans financiers en grande masse :

Les bilans obtenus après le reclassement des postes de l'actif et du passif, va nous permettre de présenter le bilan en grandes masses.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

3-2-4-1 : bilan financier en grande masse 2015 :

Le bilan financier en grande masse se présente comme suit :

Tableau n°17 : représentation de bilan financier en grande masse pour l'année 2015.

Actif	Montant	%	Passif	Montant	%
Actif réel net à plus d'un an	4840006	16.31	Passif réel net à plus d'un an	19653473	66.25
Actif réel net à moins d'un an	24826032	83.69	Passif réel net à moins d'un an	10012565	33.75
Total actif	29666038	100	Total passif	29666038	100

Source : établis par nous-mêmes

3-2-4-2 : bilan financier en grande masse 2016 :

Le bilan financier en grande masse de l'année 2016 se présente comme suit :

Tableau n° 18 : représentation de bilan financier en grande masse pour l'année 2016.

Actif	Montant	%	Passif	Montant	%
Actif réel net à plus d'un an	4462954	12.73	Passif réel net à plus d'un an	23551358	67.16
Actif réel net à moins d'un an	30604973	87.27	Passif réel net à moins d'un an	11516569	32.84
Total actif	35067927	100	Total passif	35067927	100

Source : établis par nous-mêmes

3-3 : Analyse du bilan financier :

Après avoir déterminés le bilan financier en grande masse pour les années 2015 et 2016, nous remarquons que :

- Actif réel net à plus d'un an :

L'actif réel net à plus d'un an a connu une diminution en 2015 représente 16,31% ,alors qu'en 2016 représente 12,73% .Cette diminution est due à la diminution des immobilisations corporelles .

On ne constate que l'actif réel inférieur à 50% pendant les deux années ce qui signifie que le client ne répond pas à sa vocation industrielle.

- Actif réel net à moins d'un an :

L'actif réel à moins d'un an a connu une augmentation durant les deux années, pour 2015 représente 86,69%, et pour l'année 2016 représente 87,27%.

Cette augmentation est due à l'augmentation de créances divers.

- Passif réel à plus d'un an :

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Le passif réel à plus d'un an a connu une augmentation durant les deux années il passe de 66,25% en 2015 à 67,16% en 2016.

Cette augmentation s'explique à l'évolution du capital en 2016. En distinguant que le client a une autonomie financière.

- Passif réel à moins d'un an :

Le passif réel à moins d'un an a connu une diminution de 33,75% en 2016 à 32,84% en 2015.

En réalité le passif courant a connu une augmentation en 2016 par rapport à 2015, donc cette diminution s'explique par l'augmentation importante du capital.

3-4 : Présentation des comptes du résultat :

Tableau n°19 : présentation de compte du résultat.

Rubriques		2016		2015	
		Débit (an dinars)	Crédit (an dinars)	Débit (an dinars)	Crédit (an dinars)
Ventes de marchandises					
Production vendue	Produits fabriqués		5870218		10724982
	Prestations fournies				
	Vente de travaux				
Produits annexes					
Rabais, remises, ristournes accordées					
Chiffre d'affaire net des rabais, remises, ristournes			5870218		10724982
Production stockée ou déstockée				1100000	
Production immobilisée					
Subvention d'exploitation					
1- production de l'exercice				1100000	
Achats de marchandises vendues					
Matières premières		3935137		7678963	
Autres approvisionnement					
Variation des stocks					
Achat d'études et prestations de services					
Autres consommations				3549	
Rabais, remise, ristournes obtenus sur achats					
Services extérieurs	Sous-traitance générale				
	Location				
	Entretien, réparation et maintenance			600	
	Primes d'assurances	52986		71151	
	Personnel extérieur à l'entreprise				
	Rémunérations d'intermédiaire et honoraires				
	Publicité				

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

	Déplacement, missions et réceptions				
Autres services		31656		31241	
Rabais, remise, ristournes obtenus sur services extérieurs					
2- consommations de l'exercice		4324280		7785505	
3- valeur ajoutée de l'exercice			1545938		1839477
Charges de personnel		681919		708676	
Impôts et taxes et versements assimilés		36317		20714	
4- excédent brut d'exploitation			627702		1110087
Autres produits opérationnels			4398		1480001
Autres charges opérationnelles		871		1032677	
Dotations aux amortissements		377052		312052	
Provisions					
Pertes de valeur					
Reprise sur perte de valeur et provisions					
5- résultat opérationnel			454176		1245359
Produits financiers					
Charges financiers					
6- résultat financier					
7- résultat ordinaire (5+6)			454176		1245359
Eléments extraordinaires (produit)					
Eléments extraordinaires (charges)					
8- résultat extraordinaire					
Impôts exigibles sur résultats					
Impôts différés (variations) sur résultats					
9- résultat net de l'exercice			454176		1245359

Source : document de la BADR.

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Section (4) : les techniques de l'analyse financière.

4-1 : calcul des équilibres financiers :

4-1-1 : calcul de l'équilibre financier à long terme (FR) :

- **Le fond de roulement (FR)** = (capitaux propres + passif non courant) – actif non courant.

FR = passif net à plus d'un an – actif net à réel à plus d'un an.

Tableau n° 20: fond de roulement pour 2015 et 2016.

Année	2015	2016
Passif net à plus d'un an	19653473	23551358
-		
Actif net à plus d'un an	4840006	4462954
FR	14813467	19088404

Source : établis par nous-mêmes

Commentaire :

Le client a un équilibre financier à long terme sur la période étudiée ce qui signifie que le passif réel net à plus d'un an arrive à financer l'actif réel net à plus d'un an.

Sachant que signifie que la variation de $FR = 4274937 > 0$ cela signifie que le client a pu au au du réuni des capitaux permanents d'un montant assez élevé pour lui permettre de financer de façon stable à la fois l'intégralité de ses immobilisations et un volant de liquidités excédentaires qui lui permettent de faire face à des risques divers à court terme.

4-1-2 : calcul d'équilibre à court terme (BFR) :

Besoin en fond de roulement (BFR) = (stock encours + total créance et emploi assimilés) - les dettes moins d'un an.

Tableau n°21 : Besoin en fond de roulement pour 2015 et 2016.

Année	2015	2016
Stock et en cours	7500000	9000000
+		
Total créance et assimilé		
-	13811086	18324801
Dettes à moins d'un an	10012565	11516569
BFR	11298521	15808232

Source : établis par nous-mêmes

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Commentaire :

Le client est en équilibre financier à court terme car le BFR > 0 c'est-à-dire que le client est en bonne situation économique.

4-1-3 : l'équilibre financier immédiat (trésorerie nette) :

Trésorerie nette (TRN) = fond de roulement (FR) – besoin en fond de roulement (BFR).

Tableau n°22 : Trésorerie nette pour 2015 et 2016.

Année	2015	2016
FR	14813467	19088404
-		
BFR	11298521	15808232
Trésorerie nette	3514946	3280172

Source : établis par nous-mêmes

Commentaire :

La trésorerie nette est positive pendant les deux périodes étudiées FR > BFR ce que signifie l'infériorité des dettes à court terme par rapport aux actifs courant. C'est -à- dire que le client est en bonne situation économique.

4-2 : Analyse de l'activité :

4-2-1 : l'élaboration du tableau des soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

Tableau n°23 : les soldes intermédiaires de gestion (SIG) pour 2015 et 2016.

Désignation	2015	2016
Production vendue	10724982	5876218
+production stockée déstockée	(1100000)	-
1- Production de l'exercice	9624982	5876218
Matières première	7678963	3935137
+autres consommation	3549	-
+services extérieurs	71751	357486
+autres services	31241	31656
2- Consommation de l'exercice	7785505	4324280
3- Valeur ajoutée (1-2)	1839477	1545938
-Charges de personnel	708676	681919
-impôts et taxes et versements assimilés	20714	36317
4- Excédent brut d'exploitation (EBE)	1110087	827702
+autre produits opérationnels	1480001	4398
-autres charges opérationnels	1032677	871
-dotation aux amortissements	312052	377052
5- Résultat opérationnel	1245359	454176

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

+produits financiers	-	-
-charges financiers	-	-
6- Résultat financier	00	00
7- Résultat courant avant impôt (5+6)	1245359	454176
8- Résultat de l'exercice	-	-
9- Résultat net de l'exercice	1245359	454176

Source : établis par nous-mêmes

4-2-1-1 : Analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

✓ Production de l'exercice :

Ce solde qui référence à l'activité de transformation, est une réduction positive, il réduit de 9624982 DA en 2015 à 5876218 DA en 2016, s'explique que le client n'est pas une capacité de production important.

✓ La valeur ajoutée :

La valeur ajoutée à connu une variation négative durant la période étudié est passée de 1839477 DA en 2015 à 1545938 DA en 2016. Cette variation s'explique par la diminution de la production et l'augmentation des achats consommés.

✓ Excédent brut d'exploitation (EBE) :

L'EBE dégagé pendant les deux années est négative qui passé de 1110087 DA en 2015 à 827702 DA en 2016 cela est du la diminution de la valeur ajouté.

✓ Résultat net :

Il est positif sur la période étudiée mais à connu une réduction qui passé de 1245359 DA en 2015 à 454176 DA en 2016.

4-2-2 : capacité d'autofinancement :

4-2-2-1 : calcul de la CAF par la méthode descendante:

$$\text{CAF} = \text{EBE} + \text{produits encaissés} - \text{charges décaissés.}$$

Tableau n° 24: calcul la CAF par la méthode descendante pour 2015 et 2016.

Désignation	2015	2016
EBE	1110087	827702
+autres produits opérationnels	1480001	4398
-autres charges opérationnels	1032677	871
+produits financier	-	-
-charges financier	-	-
CAF	1557411	831229

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Source : établis par nous-mêmes

4-2-2-2 : calcul de la CAF par la méthode d'ascendante) :

CAF= résultat net + charges décaissables – produits encaissables.

Tableau n° 25: Calcul la CAF par la méthode d'ascendante pour 2015 et 2016.

Désignation	2015	2016
Résultat net	1245359	454176
+dotation aux amortissements	312052	377052
-reprises sur pertes de valeur et provisions	-	-
CAF	1557411	831229

Source : établis par nous-mêmes

Commentaire :

La capacité de l'autofinancement a connu une réduction durant la durée étudiée qui passe de 1557411 DA en 2015 à 831229 DA en 2016 cela explique que la capacité interne de client pour financer son investissement par ses propres moyens a été réduite durant les périodes 2015 et 2016.

4-3 : l'analyse par la méthode des ratios :

4-3-1 : Ratio de structure :

Les ratios qui évaluent la structure du client sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°26 : présentation des ratios de structure :

Nature	Formule	2015	2016
Autonomie financière	Capitaux propres /total des dettes	17653473/12012565 = 146.96%	21551358/13516569 = 159.44 %
Solvabilité générale	Total actif / total des dettes	29666038/12012565 =246.96%	35067927/13516569 = 259.44%
Solvabilité immédiate	Disponibilités / passif à moins d'un an	3514946/10012565 = 35.10 %	3280172/11516569 = 28.48 %
Liquidité générale	Actif à moins d'un an /passif à moins d'un an	24826032/10012565 = 247.95 %	30604973/11516569 =265.75 %
Endettement à terme	Capitaux propres / dettes à plus d'un an	17653473/2000000 =882.67 %	21551358/2000000 = 1077.6 %

Source : établis par nous-mêmes

Commentaires :

- **Ratio d'autonomie financière :**

Chapitre 03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque

Ce ratio est supérieur à 100% sur les deux années, ce qui signifie que l'entreprise est indépendante financièrement.

- Ratio de solvabilité générale :

Ce ratio est très important car il dépasse 100 %, ce qui signifie que l'entreprise peut couvrir ses exigibilités par les capitaux propres.

- Ratio de solvabilité immédiate :

On remarque que ce ratio varie d'une année de 35.10 % en 2015 à 28.48 % en 2016. Ce qui signifie que le client peut couvrir cette dette exigible par ces valeurs disponibles.

- Ratio de liquidité générale :

Ce ratio est supérieur à 100 % sur les deux années, ce qui signifie que l'entreprise a réalisé son équilibre à long terme et sa solvabilité à court terme.

- Ratio de l'endettement à terme :

Ce ratio est supérieur à 100% sur les deux années, ce qui signifie que la dette reste inférieure aux capitaux propres.

4-3-2 : Ratios de rentabilité :

Ces ratios sont présentés dans le tableau suivant comme suit :

Tableau n°27 : présentation des ratios de rentabilité.

Nature	Formule	2015	2016
Ratio de rentabilité économique	Résultat net / passif à plus d'un an	$1245359/19653473 = 6.34\%$	$454176/23551358 = 1.93\%$
Ratio de rentabilité financière	Résultat net d'exercice / capitaux propres	$1245359/17653473 = 7.05\%$	$454176/21551358 = 2.11\%$

Source : établis par nous-mêmes

Commentaire :

- Ratio de rentabilité économique :

Ce ratio était moyen en 2015(6.34 %) par contre en 2016 il est devenu faible (1.93%), cela signifie que ce client n'est pas rentable économiquement.

- Ratio de rentabilité financière :

Ce ratio était moyen en 2015 (7.05%) par contre en 2016 il est devenu faible (2.11%), cela signifie que ce client n'est pas rentable financièrement.

Conclusion générale

Conclusion générale

Au cours de ce travail, nous avons opté pour étudier et analyser l'état de performance d'un établissement bancaire à travers sa clientèle. Car le rôle de cette dernière est important au sein de la banque. Dans ce sens notre travail de recherche a permis de mettre l'accent sur la réalité de l'agence N°363 de TAZMALT à travers sa clientèle.

Donc au cours des deux premiers chapitres consacrés au volet théorique de notre travail, nous avons mis l'accent dans un premier temps sur la présentation générale de la banque, en illustrant ses différents outils et paramètres permettant de mettre en évidence sa place prépondérante au sein de la performance financière de l'établissement bancaire. Pour enchaîner nous sommes penchés sur l'état de la relation entre la banque et la clientèle comment doit être à fin de dégager une situation financière performante non pas toujours les clients sont performants mais la majorité doivent l'être pour faire face aux risques bancaires divers et confirmer la réalisation des objectifs de la banque.

En revanche, le volet pratique est consacré à l'étude de cas de client (x) dans l'agence BADR N°363, bien évidemment après une nécessaire présentation de ce client, car le moyen de ce travail est dédié à l'étude de ses bilans financiers et ses comptes de résultat au cours des années 2015 et 2016, afin de collecter les informations qualitatives et quantitatives à travers ses documents comptables et financiers. Ce qui nous a permis de dégager un aperçu sur la situation et la performance de l'agence BADR et aussi analyser ses indicateurs d'équilibre financier (FR, BFR, TR) et les ratios de structure, ce qui nous a montré que le client (x) est bien équilibré financièrement. Donc notre première hypothèse est confirmée la banque va équilibrer ce client en sachant que son équilibre financier est vérifié.

Aussi après avoir déterminé les ratios d'activité et l'élaboration des SIG et la CAF qui représente le cœur de cette recherche, et donc à partir de ces indices on constate que la CAF a enregistré une réduction durant la période étudiée de 2015 à 2016 cela signifie que la capacité interne de client pour financer son investissement a connu une réduction et est devenue faible.

Enfin, sachant que le résultat et la CAF engagés par ce client ont enregistré une réduction mais vu sa positivité on peut dire que le client est performant, de cela la deuxième hypothèse est confirmée, et évidemment la performance de la banque due à la performance de ses clients la troisième hypothèse est évidemment confirmée.

En outre, il faut souligner que ce travail nous a permis de nous exercer sur le terrain, et de mettre en pratique nos connaissances accumulées durant notre cursus universitaire ainsi que l'acquisition de nouvelles connaissances.

Au terme de ce modeste travail de recherche, nous tenons à préciser que ce travail comporte encore certaines lacunes et insuffisances dues en particulier aux nombreuses difficultés sur le terrain.

Bibliographie :

• Les ouvrages :

- Alain Marion, « analyse financière : concepts et méthodes », DUNOD, paris, 1998.
- André philipps, christiane raulet, « analyse comptable et financière », 6eme édition, DUNOD France, 1997
- Barthes Anne.Sophie et Houtcieff Dimitri, « les sûretés personnel », édition LGDJ, paris, 2010.
- BELAID. MC, « comprendre la banque », édition pages bleues, 2015.
- BERNET-Rolland luc, « principe et technique bancaire », 23^e édition DUNOD, paris, avril 2004.
- BOUYAKOUB.F, « l'entreprise et financement bancaire », casabah édition, 2003.
- Buissart chantale, « analyse financière : enseignement supérieur », BTS ; DUT. Tertiaire, paris Foucher, 1999.
- Christophe thibierge, « analyse financière », paris : vuibert, 2005.
- Giller meyer, « analyse financière », varives Hachette, 2018.
- HA DJ SADOK Tahar, « les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, Alger, 2007.
- Hubert de la bruslerie, « analyse financière : information financière et diagnostic », 2^e édition, Paris : France Lefbvre, 2002.
- Françoise. Bussac, Martine Quinault, « le bilan d'une banque : on comment comprendre les états financiers bancaires », paris : la revue banque, 2001.
- JHON STURAT, « le crédit dans l'économie », PUF, paris, 1967.
- LAHILLE Jean pierre, « analyse financière : aide mémoire », Paris : sirey éd, 2001.
- LOBEZ Frédéric, « Banque et marchés du crédit », édition PUF, Paris, 1997.
- Luc b-r, « principe technique bancaire », 2^e édition, Dunod, paris, 2002.
- M.Darbelet, L.izard, M.Scaramuzza, « notion fondamental de gestion d'entreprise », 3^e édition FOUCHER.
- Michel Rouach, « finance et gestion dans la banque », paris, RB, 2010.
- Sylvie de coussergues, « gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », Dunod, 5^e édition, paris, 2007.
- Thierry Duclos , « dictionnaire de la banque », 6^e édition, paris : SEFI édition, pincourt (Quebec) : sn, 2013.

• Les mémoires :

- ABAS kahina, ADOUANE habiba, « analyse et diagnostic financier d'une entreprise cas : SONATRACH – Direction Régionale Transport Centre Bejaïa », univ-béjaïa , mémoire de fin d'étude, 2019.

- ADGHAR.A, « étude analytique d'un financement bancaire cas de la CNEP », mémoire fin d'étude, licence en science économique, UMMTO, 2009.
- AYAD Fouzia, TAHIR Kahina, « analyse des performances du système bancaire Algérien : cas de la BADR (Bejaia) », mémoire fin d'étude, univ-Bejaia, 2015/2016.
- DJENNADI abdel kadar, CHEMOUN nabil, «analyse financière des entreprises : cas d'une (Entreprise Nationale de Pienture) », Lakhdaria, univ-mouloud mammeri, Tiizi-ouzou, mémoire de fin d'étude, 2015.
- LAKAOUR mohand Akli , MADOUR Sidali, « la comptabilité des banques de l'agriculture et du développement rural », mémoire fin d'étude, univ-Bejaia, 2020/2021.
- SETHI samira, « Analyse de relation banque client cas pratique : société générale 00503- Bejaïa », univ- Bejaia, mémoire fin d'étude, 2013/2014.

- **Sites :**

- <https://www.mode-diplomatique.fr/cartes/crise-banque-argent>
- <http://www.appriizer.fr>.
- <https://www.boursedescredits.com/lexique-définition-bilan-bancaire-459.php>.
- <https://memo.bank/magazine/ratios-financiers-demande-crédit>.
- <https://www.cairn.info>.
- <http://www.bank-of-algeria.dz> :L'article 179 de la loi 90/10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et au crédit en Algérie.
- <http://www.memoir en ligne.com>/Les risques et les garanties bancaire.

- **Autres :**

- Article 409 du code de commerce Algérien qui définit la garantie personnelle aval, 2007.
- Cours Mme AYAD, analyse financière approfondie, année 2021/2022.
- Loi relative à la monnaie et au crédit.
- Le gouverneur de la banque Algérie (Mohammed LAKSACI).

Les annexes :

Annexe n°1 : BILAN PREVISIONNEL SUR 05 ANS :

➤ 01^{ère} année :

• Bilan :

Montant : DA

ACTIF			
Désignation	M/Brut	amort	M/net
Actif non courant			
Terrains			
Bâtiments			
Infrastructure			
Equipement transport	2923930	812179	211751
Equipement informatique			
Matériels de production	9236588	1526585	7710003
Autres investissements	1395647	-	1395647
Total actif non courant	13556165	2338761	11217401
Actif courant			
Stocks en cours			
Créances et emplois assimilés			
Clients	18000000		18000000
Autres débiteurs			
Impôts assimilés	1461100		1461100
Autres créances			
Trésorerie	1100654	-	1100654
Total actif courant	20561754	-	20561754
Total actif général	34117919	2338764	31779155

Passif	
Désignation	M/Net
Capitaux propres	
Capital émis	21551357
Primes et réserves	
Résultat net	1987148
Ecart de réévaluation	
Autres capitaux propres	
Total (1)	23538505
Passif non courant	
Emprunt et dettes financières	5520000
Autres emprunts	2000000
Autres dettes non courant	
Prov/prod const d'avance	
Total passif non courant (2)	7520000
Passif courant	
Fournisseur et comptes rattachés	550000
Impôts & taxes	13150

Autres dettes d'exploitation	157500
Compte courant des associés	-
Trésorerie passif	-
Total passif courant (3)	720650
Total général passif	31779155

- **Tableau de compte de résultat :**

TCR		
Désignation	Débit	Crédit
Vente de marchandises		
Production		
Prestations		12000000
1/ production de l'exercice		12000000
Matières et fourniture	5500000	
Achats consommés		
Services autre consommation	450000	
2/consommation de l'exercice	5950000	
3/valeur ajoutée		6050000
Charges de personnel	1890000	
Impôts et taxes	157800	
4/ excédent brut d'exploitation		4002200
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnels		
Dotation aux amortissements	1635552	
5/ résultat opérationnel		2366648
Produits financiers		
Charges financiers	379500	
6/résultat financier	-379500	
7/résultat avant impôt		1987148
Impôts exigible		
8/résultat net d'exercice		1987148

➤ **02^e années :**

- **Bilan :**

Montant : DA

ACTIF			
Désignation	M/Brut	amort	M/net
Actif non courant			
Terrains			
Bâtiments			
Infrastructure			
Equipement transport	2923930	1104572	1819358
Equipement informatique			
Matériels de production	9236588	2869744	6366844
Autres investissements	1395647	-	1395647
Total actif non courant	13556165	3974316	9581849

Actif courant			
Stocks en cours			
Créances et emplois assimilés			
Clients	17000000		17000000
Autres débiteurs			
Impôts assimilés			
Autres créances			
Trésorerie	6582900	0	6582900
Total actif courant	23582900	0	23582900
Total actif général	37139065	3974315	33164749

Passif	
Désignation	M/Net
Capitaux propres	
Capital émis	23538505
Primes et réserves	
Résultat net	2633598
Ecart de réévaluation	
Autres capitaux propres	
Total (1)	26172103
Passif non courant	
Emprunt et dettes financières	4140000
Autres emprunts	2000000
Autres dettes non courant	
Prov/prod const d'avance	
Total passif non courant (2)	6140000
Passif courant	
Fournisseur et comptes rattachés	638500
Impôts & taxes	17271
Autres dettes d'exploitation	196875
Compte courant des associés	
Trésorerie passif	
Total passif courant (3)	852646
Total général passif	33164749

- **Tableau de compte de résultat :**

TCR		
Désignation	Débit	Crédit
Vente de marchandises		
Production		
Prestations		14000000
1/ production de l'exercice		14000000
Matières et fourniture	6385000	
Achats consommés		
Services autre consommation	472500	
2/consommation de l'exercice	6857500	

3/valeur ajoutée		7142500
Charges de personnel	2362500	
Impôts et taxes	207250	
4/ excédent brut d'exploitation		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnels		
Dotations aux amortissements	1635552	
5/ résultat opérationnel		2937198
Produits financiers		
Charges financiers	303600	
6/résultat financier	-303600	
7/résultat avant impôt		2633598
Impôts exigible		
8/résultat net d'exercice		2633598

➤ 03^e années :

• Bilan :

Montant : DA

ACTIF			
Désignation	M/Brut	amort	M/net
Actif non courant			
Terrains			
Bâtiments			
Infrastructure			
Equipement transport	2923930	1396965	1526965
Equipement informatique			
Matériels de production	9236588	4212902	5023686
Autres investissements	1395647	-	1395647
Total actif non courant	13556165	5609867	7946298
Actif courant			
Stocks en cours			
Créances et emplois assimilés			
Clients	17000000		17000000
Autres débiteurs			
Impôts assimilés			
Autres créances			
Trésorerie	9504506		9504506
Total actif courant	26504506		26504506
Total actif général	40060671	5609868	34450804

Passif	
Désignation	M/Net
Capitaux propres	
Capital émis	26172103
Primes et réserves	
Résultat net	2531776
Ecart de réévaluation	

Autres capitaux propres	
Total (1)	28703879
Passif non courant	
Emprunt et dettes financières	2760000
Autres emprunts	2000000
Autres dettes non courant	
Prov/prod const d'avance	
Total passif non courant (2)	4760000
Passif courant	
Fournisseur et comptes rattachés	692375
Impôts & taxes	56331
Autres dettes d'exploitation	238219
Compte courant des associés	
Trésorerie passif	
Total passif courant (3)	986925
Total général passif	34450804

- **Tableau de compte de résultat :**

TCR		
Désignation	Débit	Crédit
Vente de marchandises		
Production		
prestations		15000000
1/ production de l'exercice		15000000
Matières et fourniture	6923750	
Achats consommés		
Services autre consommation	565425	
2/consommation de l'exercice	7489175	
3/valeur ajoutée		7510825
Charges de personnel	2858625	
Impôts et taxes	257173	
4/ excédent brut d'exploitation		4395028
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnels		
Dotations aux amortissements	1635552	
5/ résultat opérationnel		2759476
Produits financiers		
Charges financiers	227700	
6/résultat financier	-227700	
7/résultat avant impôt		2531776
Impôts exigible		
8/résultat net d'exercice		2531776

➤ **04^e année :**

- **Bilan :**

Montant : DA

ACTIF			
Désignation	M/Brut	amort	M/net
Actif non courant			
Terrains			
Bâtiments			
Infrastructure			
Equipement transport	2923930	1689358	1234572
Equipement informatique			
Matériels de production	9236588	55560661	3680527
Autres investissements	1395647	-	1395647
Total actif non courant	13556165	7245419	6310746
Actif courant			
Stocks en cours			
Créances et emplois assimilés			
Clients	16000000		16000000
Autres débiteurs			
Impôts assimilés			
Autres créances			
Trésorerie	13804118	0	13804118
Total actif courant	29804118	0	29804118
Total actif général	43360283	7245420	36114864

Passif	
Désignation	M/Net
Capitaux propres	
Capital émis	28703879
Primes et réserves	
Résultat net	2935221
Ecart de réévaluation	
Autres capitaux propres	
Total (1)	31639100
Passif non courant	
Emprunt et dettes financières	1380000
Autres emprunts	2000000
Autres dettes non courant	
Prov/prod const d'avance	
Total passif non courant (2)	3380000
Passif courant	
Fournisseur et comptes rattachés	790169
Impôts & taxes	23966
Autres dettes d'exploitation	281630
Compte courant des associés	
Trésorerie passif	
Total passif courant (3)	1095764
Total général passif	36114864

- **Tableau de compte de résultat :**

TCR		
Désignation	Débit	Crédit
Vente de marchandises		
Production		
Prestations		17000000
1/ production de l'exercice		17000000
Matières et fourniture	7901688	
Achats consommés		
Services autre consommation	708593	
2/consommation de l'exercice	8610280	
3/valeur ajoutée		8389720
Charges de personnel	3379556	
Impôts et taxes	287591	
4/ excédent brut d'exploitation		4722573
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnels		
Dotations aux amortissements	1635552	
5/ résultat opérationnel		3087021
Produits financiers		
Charges financiers	151800	
6/résultat financier	-151800	
7/résultat avant impôt		2935221
Impôts exigible		
8/résultat net d'exercice		2935221

➤ **05^e année :**

- **Bilan :**

Montant : DA

ACTIF			
Désignation	M/Brut	amort	M/net
Actif non courant			
Terrains			
Bâtiments			
Infrastructure			
Equipement transport	2923930	1981751	942179
Equipement informatique			
Matériels de production	9236588	6899220	2337368
Autres investissements	1395647	—	1395647
Total actif non courant	13556165	8880971	4675194
Actif courant			
Stocks en cours			
Créances et emplois assimilés			
Clients	14000000		14000000
Autres débiteurs			
Impôts assimilés			

Autres créances			
Trésorerie	20085676		20085676
Total actif courant	34085676		34085676
Total actif général	47641841	8880971	38760870

Passif	
Désignation	M/Net
Capitaux propres	
Capital émis	31639100
Primes et réserves	
Résultat net	3836202
Ecart de réévaluation	
Autres capitaux propres	
Total (1)	35475302
Passif non courant	
Emprunt et dettes financières	
Autres emprunts	2000000
Autres dettes non courant	
Prov/prod const d'avance	
Total passif non courant (2)	2000000
Passif courant	
Fournisseur et comptes rattachés	931813
Impôts & taxes	26544
Autres dettes d'exploitation	327211
Compte courant des associés	
Trésorerie passif	
Total passif courant (3)	1285568
Total général passif	38760870

- **Tableau de compte de résultat :**

TCR		
Désignation	Débit	Crédit
Vente de marchandises		
Production		
Prestations		20000000
1/ production de l'exercice		20000000
Matières et fourniture	9318128	
Achats consommés		
Services autre consommation	889154	
2/consommation de l'exercice	10207282	
3/valeur ajoutée		9792718
Charges de personnel	3926534	
Impôts et taxes	318531	
4/ excédent brut d'exploitation		5547653
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnels		
Dotation aux amortissements	1635552	

5/ résultat opérationnel		3912102
Produits financiers		
Charges financiers	75900	
6/résultat financier	-75900	
7/résultat avant impôt		3836202
Impôts exigible		
8/résultat net d'exercice		3836202

Annexe n° 2 : LE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT :

Exercice clos le : 31/12/2016

➤ Bilan (ACTIF) :

ACTIF	2016			2015
	Montants bruts	Amortissements provisions et perte de valeur	Net	Net
ACTIF NON COURANT				
Equart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	3770521	703214	3067307	3444359
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mise en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	1395647		1395647	1395647
Impôts différés actif				
Total actif non courant	5166188	703214	4462954	4840006
ACTIF COURANT				
Stocks et en cours	9000000		9000000	7500000
Créances et emplois assimilés				
Clients	18319566		18319566	13772387
Autres débiteurs				
Impôts et assimilés				
Autres créances et emplois assimilés	5235		5235	38699
Disponibilités et assimilés				

Placements et autres actif financières courants				
Trésorerie	3280172		3280172	3514946
total actif courant	30604973		30604973	24826032
TOTAL GENERALE ACTIF	36771141	703214	35067927	29666038

Exercice clos le : 31/12/2016

➤ **Bilan (PASSIF) :**

PASSIF	Net 2016	Net 2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis (ou compte de l'exploitant)	21097181	16408114
Capital non appelé		
Primes et réserves (réserves consolidées(1))		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net (résultat net part du groupe (1))	454176	1245359
Autres capitaux propres-report à nouveau		
Part de la société consolidant (1)		
Part des minoritaires (1)		
Total 1	21551358	17653473
PASSIFS NON COURANT		
Emprunts et dettes financières	2000000	2000000
Impôts (différés et provisoires)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits comptabilisés d'avance		
Total 2	2000000	2000000
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	10166897	8704007
Impôts	1295768	1249797
Autres dettes	53905	58761
Trésoreries passif		
Total 3	11516569	10012565
TOTAL PASSIF (1+2+3)	35067927	29666038

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

➤ **Compte de résultat**

Rubriques	2016		2015	
	Débit (an	Crédit (an	Débit (an	Crédit (an

		dinars)	dinars)	dinars)	dinars)
Ventes de marchandises					
Production vendue	Produits fabriqués		5870218		10724982
	Prestations fournies				
	Vente de travaux				
Produits annexes					
Rabais, remises, ristournes accordées					
Chiffre d'affaire net des rabais, remises, ristournes			5870218		10724982
Production stockée ou déstockée				1100000	
Production immobilisée					
Subvention d'exploitation					
1- production de l'exercice				1100000	
Achats de marchandises vendues					
Matières premières		3935137		7678963	
Autres approvisionnement					
Variation des stocks					
Achat d'études et prestations de services					
Autres consommations				3549	
Rabais, remise, ristournes obtenus sur achats					
Services extérieurs	Sous-traitance générale				
	Location				
	Entretien, réparation et maintenance			600	
	Primes d'assurances	52986		71151	
	Personnel extérieur à l'entreprise				
	Rémunérations d'intermédiaire et honoraires				
	Publicité				
	Déplacement, missions et réceptions				
Autres services		31656		31241	
Rabais, remise, ristournes obtenus sur services extérieurs					
2- consommations de l'exercice		4324280		7785505	
3- valeur ajoutée de l'exercice			1545938		1839477
Charges de personnel		681919		708676	
Impôts et taxes et versements assimilés		36317		20714	
4- excédent brut d'exploitation			627702		1110087
Autres produits opérationnels			4398		1480001
Autres charges opérationnelles		871		1032677	
Dotations aux amortissements		377052		312052	
Provisions					
Pertes de valeur					
Reprise sur perte de valeur et provisions					
5- résultat opérationnel			454176		1245359
Produits financiers					
Charges financiers					

6- résultat financier				
7- résultat ordinaire (5+6)		454176		1245359
Eléments extraordinaires (produit)(*)				
Eléments extraordinaires (charges)(*)				
8- résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (variations) sur résultats				
9- résultat net de l'exercice		454176		1245359

(*) À détailler sur état annexe à joindre

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

1- Tableau des mouvements des stocks :

Rubriques	Solde de débit l'exercice	Mouvement de la période		Solde de fin l'exercice
		Débit	Crédit	
Stocks de marchandises				
Matières et fournitures	3000000	5435137	3935137	4500000
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens	4500000	4500000	4500000	4500000
Encours de production de service				
Stocks de produits				
Stocks provenant d'immobilisations				
Stocks à l'extérieur				
Total	7500000	7500000	7500000	7500000

2- Tableau de fluctuation de la production stockée :

Débit	Crédit	Solde fin d'exercice	
		Débit	Créditeur
4500000	4500000		

3- Charges de personnel, impôts, taxes et versement assimilés : autres services :

Rubriques	Montants
Autres services	
Charges locatives et charges de copropriété	
Etudes et recherches	
Transports de biens et transports collectif du personnel	
Frais postaux et télécommunications	
Services bancaires et assimilés	31656
Cotisations et divers	
Total (1)	31656

Charges du personnel	
Rémunérations du personnel	334064
Rémunérations de l'exploitant individuel (cas d'une EURL)	
Cotisations aux organismes sociaux	118864
Charges sociales de l'exploitant individuel (cas d'une EURL)	228991
Autres charges sociales	
Autres charges personnel	
Total (2)	681919
Impôts, taxes et versements assimilés	
Impôts, taxes et versements sur rémunérations	6186
Impôts, taxes non récupérables sur chiffres d'affaires	30131
Autres impôts et taxes (hors impôts sur les résultats)	
Total (3)	36317
Total (1+2+3)	749892

4- Autres charges et produits opérations :

Autres charges opérationnelles	Montants
Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels et valeurs similaires	
Moins values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers	
Jetons de présence	
Perte sur créances irrécouvrables	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	
Amendes et pénalités, subventions accordées, dons et libéralités	871
Charges exceptionnelles de gestion courante	
Autres charges de gestion courante	
Total	871
Autres produits opérationnelles	
Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels et valeurs similaires	
Plus values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers	
Jetons de présence et rémunérations d'administrateur ou de gérant	
Quote-part de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	
Rentrée sur créances amorties	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Autres produits de gestion courante	4398
Total	4398

5- Tableau des amortissements et pertes de valeurs :

Rubriques et poste	Dotations cumulées en début d'exercice (1)	Dotations de l'exercice (1)	Diminutions élémentaires	Dotations cumulées en fin d'exercice	Dotations fiscales de l'exercice (2)	Ecart (1)-(2)

Goodwill						
Immobilisation incorporelles						
Immobilisation corporelles	326162	377052		703214	377052	0
Participation						
Autres actifs financiers non courants						
Total	326162	377052		703214	377052	0

6- Tableau des immobilisations créées ou acquises au cours de l'exercice :

Rubriques (nature des immobilisations créées ou acquises à détailler)	Montants bruts	TVA déduite	Montant net amortir
Goodwill			
Immobilisation incorporelles			
Immobilisation corporelles			
Participation			
Autres actifs financiers non courants			
Total			

7- Tableau des immobilisations cédées (plus ou moins value) au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations cédées	Date acquisition	Montant net figurant à l'actif	Amortissements pratiqués	Valeur nette comptable	Prix de cession	Plus ou moins value	
						Plus value	Moins value

8- Tableau des provisions et pertes de valeurs :

Rubriques et postes	Provisions cumulées en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	Provisions cumulées en fin d'exercice
Pertes de valeurs sur stocks (à				

détailler pour chaque catégorie de stocks sur état annexe)				
Pertes de valeurs sur créances (1)				
Pertes de valeurs sur actions et parts sociales (2)				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions sur litiges				
Autres provisions liées au personnel				
Provisions pour impôts				
Autres provisions à détailler sur états annexes				
Total				

8-1- Relevé des pertes de valeurs aux créances :

Désignation des débiteurs	Valeur de la créance	Perte de valeur constituée

8-2- Relevé des pertes de valeurs sur actions et parts sociales :

Filiales	Valeur nominale au début de l'exercice	Perte de valeur constituée	Valeur nette comptable

9- Tableau de détermination du résultat fiscal :

1/ Résultat net de l'exercice (compte de résultat)	Bénéfice	
	Perte	
2/ Réintégration		
Charges des immeubles non affectés directement à l'exploitation		
Quote-part des cadeaux publicitaires non déductibles		
Quote-part du sponsoring et parrainage non déductibles		
Frais de réception non déductibles		
Cotisations et dons non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Provisions non déductibles		
Amortissements non déductibles		
Quote-part des frais de recherche développement non déductibles		
Amortissements non déductibles liés aux opérations de crédit bail (preneur) (cf.art 27 de LFC2010)		
Loyer hors produits financiers (bailleur) (cf.art 27 de LFC2010)		
Impôts sur les bénéfices de sociétés	Impôts exigible sur le résultat	
	Impôts différé (variation)	
Pertes de valeurs non déductibles		
Amendes et pénalités		

Autres réintégrations(*)		
Total des réintégrations		
3/ déductions		
Plus values sur cession d'éléments d'actifs immobilisés (cf.art 173 du CIDTA)		
Les produits et les plus values de cession des actions et titres assimilés ainsi que ceux des actions ou part d'OPCVM cotées en bourse.		
Les revenus provenant de la distribution des bénéfices ayant été soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou expressément exonérés (cf.art 147 bis du CIDTA)		
Amortissements liés aux opérations de crédit bail (bailleur) (cf.art 27 de L CF 2010)		
Loyers hors charges financières (preneur) (cf.art 27 de L CF 2010)		
Complément d'amortissements		
Autres déductions (*)		
Total des déductions		
4/ déficit antérieurs à déduire (cf.art 147 du CIDTA)		
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
Total des déficits à déduire		
	Bénéfice	
	Perte	

10- Tableau d'affectation du résultat et des réserves (N-1) :

		Montants
Origine	Report à nouveau de l'exercice (N-1)(à détailler)	
	Résultat de l'exercice N-1	
	Prélèvements sur réserves (à détailler)	
	Total	
Affectation	Réserves (à détailler)	
	Augmentation du capital	
	Dividendes	
	Report à nouveau (à détailler)	
	Total	

11- Tableau des participations (filiales et entités associées) :

Filiales et entités associées	Capitaux propres	Dont capital	Quote-part de capital détenu %	Résultat dernier exercice	Prêt et avances accordées	Dividendes encaissés	Valeur comptable des titres détenus
Filiales :							
Entité A							
Entité B							
.....							

Entités associées							
Entité A							
Entité B							
.....							

12- Commissions et courtages, redevances, honcaires, sous-tr

Désignation des personnes bénéficiaires	Numéro d'identification	Adresse	Montant

13- Taxe sur l'activité professionnelle :

Lieu de paiement de la TAP	Chiffre d'affaires imposables communes	Chiffre d'affaire exonéré	Tap

Table de matières :

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Sommaire

Introduction générale.....1

Chapitre 01 : La banque et la comptabilité bancaire.

Introduction3

Section (1) : Généralités sur la banque.....3

Introduction3

1-1 L'historique de la banque3

1-2 Définition de la banque.....4

1-3 Le rôle des banques.....4

1-4 Typologies des banques5

1-4-1 La banque publique5

1-4-2 La banque commerciale5

1-4-3 La banque coopérative.....5

1-4-4 La banque centrale.....6

1-5 Les fonctions des banques6

1-5-1 La collecte des ressources6

1-5-2 Les opérations financières6

1-5-3 Les opérations de trésorerie7

1-5-4 La distribution des crédits.....7

1-6 Les ressources de la banque.....7

Section(2) : Approche théorique conceptuelle du système bancaire et sa réglementation.....9

Introduction9

2-1 Définition du système bancaire.....9

2-2 Système bancaire Algérien9

2-2-1 Historique du système bancaire Algérien9

2-2-2 Définition de système bancaire Algérien.....9

2-3 La performance du système bancaire9

2-3-1La performance secteur bancaire10

Section(3) : Le risque bancaire, généralités et processus de gestion	12
Introduction	12
3-1 Définition du risque	12
3-2 Les facteurs de risque	12
3-3 Les différents risques bancaires	13
3-3-1 Les risques de crédit	13
3-3-2 Les risques de marché	14
3-3-3 Les risques opérationnels	15
3-4 Les processus de gestion des risques	16
3-4-1 Définition et objectifs de la gestion des risques	16
3-4-2 Organisation de la gestion des risques.....	17
3-4-3 Gestion interne des risques	17
3-4-4 Politique de la gestion des risques	17
3-4-5 Les étapes de la gestion des risques.....	18
3-4-6 La prise des garanties	19
Section (4) : La comptabilité bancaire	25
Introduction	25
4-1 Généralité sur la comptabilité bancaire.....	25
4-1-1 Définition de la comptabilité bancaire.....	25
4-1-2 Objectif de la comptabilité bancaire	25
4-1-3 Champ d'application de la comptabilité bancaire	26
4-1-4 les principes retenus en matière d'information financière	26
4-2 L'écriture comptable les classe de PCEC et les attributs.....	27
4-2-1 La définition des écritures comptable.....	27
4-2-2 Les livres obligatoires	27
4-2-2-1 Le journal comptable.....	27
4-2-2-2 Le grand livre	27

4-2-2-3 La balance	27
4-2-2-4 Le livre d'inventaire	27
4-2-3 La réforme BAFI	28
4-2-4 Le PCEC	28
4-2-4-1 Les classes de PCEC	29
4-2-5 Les attributs d'identification	30
4-2-5-1 Les attributs liés aux agents économiques	30
4-2-5-2 Les attributs liés aux opérations	31
4-2-5-3 Les attributs liés aux échéances	31
4-3 La comptabilité bancaire en Algérie	31
4-3-1 Le plan des comptes bancaires et règles comptable applicables aux banque	31
4-3-2 Promulgue le règlement dont la teneur suit	32
4-3-3 Les classes	32
Conclusion	35
Chapitre02 : La banque et la performance bancaire	
Introduction	36
Section(1) : généralité sur la relation banque client.....	36
Introduction	36
1-1 Notion de relation banque client	36
1-2 Spécificité du client bancaire	36
1-2-1 Spécificité liée aux produits financiers.....	36
1-2-2 La segmentation de la clientèle bancaire.....	37
1-3 Les attentes des clients bancaires vis-à-vis des banques	37
1-4 Les opérations de la banque	38
1-4-1 Les opérations avec la clientèle.....	39
1-4-2 Les opérations avec le marché.....	39
1-5 La clarification des relations avec la clientèle	40
1-6 Les avantages de la fidélisation dans le milieu bancaire	41
1-6-1 La fidélisation comme facteur génération de profit	41
1-6-2 Les clients fidèles sont parfois plus rentables que les clients occasionnels	41
1-6-3 Les clients fidèles d'une banque sont pour elle un gage de stabilité.....	41

1-6-4 Les clients fidèles sont la source d'une bouche à oreille positif	41
1-7 La relation de tarification bancaire.....	42
1-7-1 Au sujet de la tarification bancaire française	42
1-7-2 La tarification bancaire internationale.....	44
Section(2) : Généralité sur les crédits bancaires	45
Introduction	45
2-1 Définition de crédit	45
2-1-1 Définition économique	45
2-1-2 Définition juridique	45
2-2 Rôles et caractéristiques d'un crédit	45
2-2-1 Rôle d'un crédit	45
2-2-1 Caractéristique d'un crédit.....	46
2-3 Typologie des crédits.....	47
2-3-1 Le financement et d'exploitation.....	47
2-3-2 Le financement d'investissement	49
2-3-2-1 Modes de crédit d'investissement	49
2-3-2-2 Le crédit bail	51
2-3-2-3 Forme de crédit bail.....	52
2-3-2-4 Les crédits d'investissement spéciaux.....	52
2-3-2-5 Les objectifs d'un crédit d'investissement	53
Section(3) : Les états financiers établis par la banque.....	54
Introduction	54
3-1 Le bilan et le Hors bilan	54
3-1-1 Définition	54
3-1-2 Les ratios financiers à soigner quand vous demandez un crédit.....	59
3-1-2-1 Le ratio d'autonomie financière	59
3-1-2-2 Le ratio de capacité de remboursement	59
3-1-2-3 Le ratio de partage des risques	60

3-1-2-4 Le ratio du coût de la dette bancaire.....	60
3-2 Le compte de résultat.....	61
3-2-1 Les SIG	61
3-2-2 Les autres SIG	63
3-3 Information en annexes	64
3-3-1 Principes généraux.....	64
3-3-2 Nature des informations à donner.....	65
3-4 Tableau des flux de trésorerie.....	65
Conclusion.....	66
Chapitre03 : Méthodes et outils de l'analyse de la performance financière d'une banque	
Introduction	67
Section(1) : La présentation de l'organisme de la BADR N°363	67
1-1 Historique de l'agence BADR N°363	67
1-2 Mission de l'agence.....	67
1-3 Les objectifs de la BADR	67
1-4 L'organigramme de la BADR.....	68
Section(2) : Les sources d'informations de l'analyse financière	70
Introduction	70
2-1 Analyse de bilan	70
2-1-1 Définition	70
2-1-1-1 L'actif	70
2-1-1-2 Passif	70
2-1-2 Le passage de bilan comptable au bilan financier	71
2-1-2-1 Principes généraux	71
2-1-3 Le bilan financier	72
2-1-3-1 Définition bilan financier	72
2-1-3-2 Les grandes masses de bilan financier	73
2-1-4 Les indicateurs d'équilibre financier	74

2-1-4-1 Le fonds de roulement nets	74
2-1-4-2 Le besoin de fonds de roulement.....	75
2-1-4-3 La trésorerie	75
2-2 Analyse du compte de résultat	76
2-2-1 Définition du compte de résultat	76
2-2-2 Structure du compte de résultat	76
2-2-3 Les soldes intermédiaires de gestion (SIG).....	76
2-2-3-1 Définition des SIG.....	76
2-2-3-2 Les éléments des SIG	77
2-2-4 La capacité d'autofinancement(CAF)	79
2-2-4-1 Définition de la CAF	79
2-2-4-2 Calcul de la CAF	79
2-2-4-3 Objectif de la CAF	80
2-3 L'analyse par la méthode des ratios.....	80
2-3-1 Les ratios de la structure financière	80
2-3-2 les ratios de rotations	82
2-3-3 Les ratios de rentabilité.....	83
Section(3) : Application des états financiers sur le client de la banque	84
Introduction	84
3-1 Les garanties du client	84
3-2 Le bilan	85
3-2-1 L'actif	85
3-2-2 Passif.....	86
3-2-3 Présentation des bilans financiers	87
3-2-3-1 présentation le bilan financier de 2015.....	87
3-2-3-2 présentation le bilan financier de 2016.....	88
3-2-4 Les bilans financiers de grandes masses	89

3-2-4-1 Le bilan financier de grande masse de 2015	90
3-2-4-2 Le bilan financier de grande masse de 2016	90
3-3 Analyse du bilan financier.....	90
3-4 Présentation du compte de résultat	91
Section(4) : Les techniques de l'analyse financière	93
Introduction	93
4-1 Calcul des équilibres financier.....	93
4-1-1 Calcul de l'équilibre financier à long terme (FR).....	93
4-1-2 Calcul de l'équilibre financier à court terme (BFR).....	93
4-1-3 l'équilibre financier immédiat (trésorerie nette).....	94
4-2 L'analyse de l'activité	94
4-2-1 L'élaboration du tableau des soldes intermédiaires de gestion	94
4-2-2-1 Analyse des soldes intermédiaires de gestion	95
4-2-2 Capacité d'autofinancement	95
4-2-2-1 Calcul de la CAF par la méthode descendant	95
4-2-2-2 Calcul de la CAF par la méthode d'ascendant	96
4-3 L'analyse par la méthode des ratios.....	96
4-3-1 Les ratios de la structure	96
4-3-2 Les ratios de rentabilité.....	97
Conclusion générale	98
Bibliographie	
Les annexes	
Résumé	

Résumé :

Ce mémoire d'analyse de la performance financière d'un établissement bancaire à travers sa clientèle nous donne une idée sur les concepts de base de l'analyse financière et ses sources d'information, ainsi les principes méthode d'analyse financière à partir des indicateurs de l'analyse financière, les ratios, les soldes intermédiaire de gestion (SIG) et la capacité d'autofinancement (CAF). L'analyse financière se fonde traditionnellement, sur un examen des documents comptables portant des données fiables, cela en vue d'apprécier son équilibre et sa rentabilité. L'objectif de cette analyse est de mesurer la performance et la rentabilité d'un client dans un établissement bancaire afin d'apprécier les équilibres de sa structure financière et son évolution.

Mots clés : Analyse financière, équilibre financier, rentabilité financière, performance financière.

Summary :

This report of analysis of the financial performance of a banking institution through its customers to give us an idea on the basic concepts of the financial analysis and its sources of information, thus the principles method of financial analysis to Starting from the indicators of the financial analysis, the ratios, the intermediate management balances (SIG) and the self-financing capacity (CAF) the financial analysis is based traditionally, on an examination of the accounting documents bearing reliable data, that in to assess its balance and profitability. the objective of this analysis is to measure the performance and profitability of a customer in a banking institution in order to assess the balance of its financial structure and its evolution.

Keywords Financial analysis, financial equilibrium, financial profitability, financial performance.